

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail



INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
B.P. V 55 ABIDJAN
Tél 20 21 05 38

**RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITATION DE 1998
RGPH-98**

VOLUME IV : TOME 1

**ETAT ET
STRUCTURES DE
LA POPULATION**

ESSOHO BADOU
Démographe

**BUREAU TECHNIQUE PERMANENT DU RECENSEMENT
(BTPR)**

Tél. : (225) 20.21.42.04

Fax : (225) 20.21.54.15

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
TABLEAU SYNOPTIQUE	5
AVANT-PROPOS	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : VOLUME GLOBAL ET REPARTITION SPATIALE	11
1.1- CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	11
1.1.1- Découpage administratif de la Côte d'Ivoire	11
1.1.2- Concepts de "urbain" et de "rural"	13
1.1.3- Concepts de "résidence"	13
1.1.4- Analyse des effectifs globaux	14
1.2- RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	15
1.2.1- Distribution des localités selon le milieu de résidence	15
1.2.2- Distribution des localités selon leur importance	18
1.2.3- Distribution de la population selon le milieu de résidence	20
1.2.4- Distribution de la population par région administrative	21
1.2.5- Densité par région et département	23
1.2.6- Evolution de la population	26
CHAPITRE II : COMPOSITION PAR SEXE ET AGE	28
2.1- ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES SUR L'ÂGE	28
2.1.1- Evaluation à travers le mode de déclaration de l'âge	29
2.1.2- Nature des déclarations d'âge par sexe selon le milieu de résidence	30
2.2- ANALYSE DE LA STRUCTURE PAR SEXE ET ÂGE	31
2.2.1- Analyse de la structure par sexe et âge au niveau national	31
2.2.2- Analyse de la structure par sexe et âge selon le milieu de résidence	33
2.2.3- Analyse de la structure par âge des régions	40
2.3- ANALYSE DES GROUPES D'ÂGES FONCTIONNELS	41
2.3.1- Analyse de la population vaccinale et préscolaire (0-5 ans)	41
2.3.2- Analyse de la population d'âge scolaire au primaire (6-14 ans)	44
2.3.3- Analyse de la population d'âge scolaire dans le secondaire et le supérieur (15-24 ans)	46
2.3.4- Analyse de la population en âge d'activité (15-59 ans)	47
2.3.5- Analyse de la population des personnes âgées (60 ans ou plus)	48
2.3.6- Analyse de la population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	49
2.3.7- Evolution des sous-populations spécifiques	51
CHAPITRE III- CARACTERISTIQUES SOCIO CULTURELLES DE LA POPULATION	54
3.1- CROYANCES RELIGIEUSES	54
3.1.1- Composition de la population selon la religion	54
3.1.2- Structure de la population selon le milieu de résidence et l'appartenance religieuse	57
3.1.3- Structure par sexe et âge des principales communautés religieuses	59
3.1.4- Evolution des effectifs des différentes communautés religieuses de 1975 à 1988	61
3.2- CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE NATIONALITÉ IVOIRIENNE	62
3.2.1- Structure par sexe et âge	62
3.2.2- Volume et importance des différents groupes ethniques	65
3.2.3- Distribution spatiale des différents groupes ethniques	65
3.2.4- Structure par sexe et âge des différents groupes ethniques	67
3.2.5- Structure par croyance religieuse des différents groupes ethniques	68
3.2.6 : Evolution de la population des différents groupes ethniques depuis 1975	69
3.3- CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE	70
3.3.1- Volume et importance des différentes nationalités	70
3.3.2- Poids démographique de la population non ivoirienne selon le lieu de résidence en Côte d'Ivoire	72
3.3.3- Structure par sexe et âge	74
3.3.4- Evolution de la population étrangère depuis l'indépendance	76
CHAPITRE IV- CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES	77
4.1- APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	77

4.2- DONNÉES GLOBALES SUR LES HANDICAPS PHYSIQUES-----	78
4.2.1- <i>Importance des différents types de handicaps physiques</i> -----	78
4.2.2- <i>Distribution spatiale et poids démographique des personnes handicapées</i> -----	80
4.3- CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNES ATTEINTES-----	82
4.3.1- <i>Structure par sexe et âge</i> -----	82
CONCLUSION -----	88
BLIOGRAPHIE -----	91
TABLE DES TABLEAUX -----	93
TABLES DES GRAPHIQUES -----	96
ANNEXES I -----	97
ANNEXES II -----	113

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BM	Banque Mondiale
BTPR	Bureau Technique Permanent du Recensement
CF	Coopération Française
CPSR	Comité de Pilotage et de Suivi du Recensement
DPNP	Déclaration de Nationale de la Population
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
HAB/Km ²	Habitant au kilomètre carré
IRA	Infections Respiratoires Aiguës
MICSS	Enquête à indicateurs multiples
PEV	Programme Elargi de Vaccination
RGP 75	Recensement Général de la Population de 1975
RGPH 88	Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988
RGPH-98	Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

TABLEAU SYNOPTIQUE

Population totale	15 366 672
Population masculine	7 844 623
Population féminine	7 522 049
Population urbaine	6 529 138
Population rurale	8 837 534
Densité de population	47,8 hab/km ²
Population âgée de 0-5 ans	2 848 911
Population âgée de 6-14 ans	3 750 607
Population âgée de 15-24 ans	3 267 692
Population âgée de 15-59 ans	8 160 604
Population âgée de 60 ans et plus	604 934
Femmes en âge de procréer (15-49 ans)	3 717 775
Population par religion	
- Catholiques	2 976 023
- Protestants	1 018 402
- Harristes	197 515
- Autres religions chrétiennes	470 495
- Musulmans	5 931 958
- Animistes	1 827 675
- Autres religions	266 924
- Sans religion	2 569 032
- Non déclaré	108 648
Population de nationalité ivoirienne	11 366 625
Population par groupe ethnique	
- Akan	4 780 797
- Krou	1 446 790
- Mandé du Nord	1 873 200
- Mandé du Sud	1 142 336
- Gur (Voltaïque)	2 002 625
- Naturalisés	88 714
- Ivoiriens sans précision	32 163
Population de nationalité non ivoirienne	4 000 047
- Burkina Faso	2 238 548
- Guinée	230 387
- Mali	792 258
- Autre Afrique de l'Ouest	630 652
- Afrique de l'Est	3 733
- Afrique Australe	316
- Afrique Centrale	10 770
- Afrique du Nord	1 925
- Autre Afrique	744
- Europe	16 028
- Autres pays	16 671
- Non déclaré	58 015
Personnes handicapées	85 517

AVANT PROPOS

En 1975, la Côte d'Ivoire inaugurerait véritablement l'ère des recensements démographiques avec la réalisation de son premier recensement général de la population du 12 avril au 15 mai 1975. En 1986, en publiant le décret n°86-389 du 4 juin 1986 portant institution et organisation du recensement décennal de la population et de l'habitat, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est résolument orienté dans la politique d'organisation régulière des recensements démographiques avec la réalisation en mars 1988, du deuxième recensement général de la population et de l'habitat. Cette volonté gouvernementale, à disposer de données socio-démographiques fiables et actualisées pour une meilleure prise en compte de la variable population dans la planification du développement de la nation, a été confirmée en 1997 par le décret n°97-683 du 3 décembre 1997, qui apporte des éléments nouveaux dans la structuration des organes du recensement notamment la création du Comité de Pilotage et de Suivi du Recensement doté en son sein d'un Bureau Technique Permanent du Recensement (BTPR), spécifiquement responsable de l'exécution des tâches techniques que nécessite le recensement.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Côte d'Ivoire de 1998 (RGPH-98), troisième opération statistique du genre exécutée dans le pays, s'inscrit parfaitement dans cette logique ; il a été réalisé du 21 novembre au 20 décembre 1998 sur toute l'étendue du territoire national. Par rapport aux précédentes opérations, le questionnaire du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 a été enrichi par l'insertion des questions relatives aux personnes handicapées physiques, à la formation professionnelle, aux conditions de vie des populations et à la mortalité au cours des douze derniers mois. En ce qui concerne l'analyse des données, 12 thèmes d'étude prioritaires ont été définis et, pour chacun d'eux, un plan d'analyse a été élaboré par des cadres nationaux bien avant la réalisation du dénombrement.

Le plan de publication des résultats du RGPH-98 adopté par le BTPR prévoit la production de ces résultats en 5 volumes articulés comme il suit:

Volume I : **Rapport général du recensement**

- Tome 1 : Méthodologie générale
- Tome 2 : Bilan de la collecte des données
- Tome 3 : Bilan de l'exploitation des données
- Tome 4 : Rapport de l'enquête post-censitaire de couverture
- Tome 5 : Rapport financier

Volume II : **Données statistiques**

- Tome 1 : Résultats par sexe et âge par région, département et milieu d'habitat
- Tome 2 : Résultats par sexe et âge par sous-préfecture et milieu d'habitat
- Tome 3 : Ethnie, nationalité, religion
- Tome 4 : Alphabétisation, instruction, fréquentation scolaire
- Tome 5 : Activités économiques
- Tome 6 : Nuptialité, fécondité, mortalité
- Tome 7 : Ménages
- Tome 8 : Conditions de vie des populations

Volume III : **Données socio-démographiques et économiques des localités**

- Tome 1 : Population des localités
- Tome 2 : Equipements socio-économiques des localités
- Tome 3 : Fiches monographiques des localités

Volume IV : Analyse des résultats

- Tome 1 : Etat et structures de la population
- Tome 2 : Migration urbanisation
- Tome 3 : Fécondité
- Tome 4 : Mortalité
- Tome 5 : Etat matrimonial, nuptialité
- Tome 6 : Alphabétisation, instruction, fréquentation scolaire
- Tome 7 : Activités économiques
- Tome 8 : Situation socio-économique de la femme
- Tome 9 : Situation socio-économique des enfants et des jeunes
- Tome 10 : Situation socio-économique des handicapés physiques
- Tome 11 : Situation socio-économique des personnes âgées
- Tome 12 : Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

Volume V : Situation démographique nationale

- Tome 1 : Indicateurs démographiques et sociaux en 1998
- Tome 2 : Synthèse des principaux résultats du RGPH-98
- Tome 3 : Perspectives démographiques
- Tome 4 : Atlas des principaux résultats

Pour satisfaire les besoins en informations socio-démographiques du plus grand nombre possible d'utilisateurs, ces différentes publications des résultats du RGPH-98 qui couvrent l'éventail des résultats attendus, seront diffusés sur des supports très variés : brochures, cd-rom, Internet, etc.

La réussite du RGPH-98 a été le fruit d'une coopération efficace entre le Gouvernement d'une part, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Coopération Française d'autre part, au plan international. Puisse le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Coopération Française trouver ici l'expression de notre profonde gratitude pour le soutien financier, matériel et technique qu'ils ont apporté pour garantir le succès de l'opération.

Au plan national, le succès du dénombrement a été rendu possible grâce à la collaboration étroite et fructueuse des autorités préfectorales, sous-préfectorales, municipales, traditionnelles qui n'ont ménagé aucun effort pour mobiliser les populations et pour apporter un soutien logistique conséquent aux équipes de recensement. A toutes ces autorités et à la population de Côte d'Ivoire, nous adressons nos vifs remerciements.

Nos plus vifs remerciements s'adressent enfin au Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui, par la Déclaration de Politique Nationale de la Population adoptée en mars 1997, visant principalement l'amélioration du niveau de vie et du bien être des populations dans la perspective d'un développement humain durable, a inscrit en bonne place l'organisation décennale des recensements démographiques dans la stratégie en matière de population et développement, et surtout a fourni les moyens nécessaires à l'exécution satisfaisante de cette opération.

Le Directeur Général de l'INS

BA IBRAHIMA

INTRODUCTION

Au lendemain de son indépendance, la Côte d'Ivoire s'était résolument tournée vers le libéralisme économique avec l'espoir que les retombées de la croissance économique seraient bénéfiques à toute la population. Jusqu'aux années 70, la croissance de la population n'a pas suscité beaucoup d'intérêt de la part des gouvernants à cause de la croissance économique remarquable qu'a connue le pays. Mais depuis les années 80, la Côte d'Ivoire vit une crise économique sans précédent qui a pour conséquence, non seulement la détérioration des conditions sociales mais aussi l'insuffisance de plus en plus marquée des ressources disponibles face aux besoins croissants d'une population qui évolue au rythme de 3,8 % par an (entre 1975 et 1988). Ce taux d'accroissement annuel moyen place la Côte d'Ivoire parmi les pays de la sous-région dont la croissance démographique se fait à un rythme accéléré.

Face à cette situation, le gouvernement ivoirien s'est engagé à prendre une série de mesures en vue de résoudre, à plus ou moins long terme, les problèmes engendrés par les effets conjugués de la crise économique et de la croissance de la population. Conscient de la prise en compte de la variable population dans tout processus de développement durable, le gouvernement ivoirien a pris le décret n°86-389 du 09 juin 1986 qui institue l'organisation, tous les dix ans, sur toute l'étendue du territoire national, d'un recensement général de la population et de l'habitation. En outre, il a adopté en mars 1997 une Déclaration de Politique Nationale de Population (DPNP) conçue comme l'une des composantes du projet de société auquel le pays aspire pour les générations actuelles et futures.

Par le décret n° 97-683 du 03 décembre 1997, il a été décidé de l'organisation, en novembre 1998, un recensement général de la population et de l'habitation. Le projet a pour objectifs à court terme de :

- évaluer l'effectif de la population en fournissant les informations sur les principales caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques ;
- obtenir des indicateurs pertinents de développement humain durable et des conditions de vie des ménages ;

A long terme le recensement général de la population et de l'habitation contribuera à :

- améliorer la connaissance des caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques de la population et la constitution d'une base de données ;
- une meilleure définition des objectifs et des progrès de la Politique Nationale de Population ;
- évaluer les plans et programmes de développement.

Le recensement général de la population et de l'habitation de 1998 vise dès lors, à la fois l'amélioration de la qualité de la vie, l'adéquation entre la croissance démographique et le développement socio-économique ainsi que la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

L'amélioration de la qualité de vie suppose avant toute chose que les besoins de la population soient correctement identifiés et déterminés. Cela nécessite, de toute évidence, une connaissance adéquate des caractéristiques socio-démographiques actuelles de la population et une maîtrise de leur évolution future. Parmi la gamme très variée des caractéristiques socio-démographiques à rechercher, les caractéristiques de l'état de la population constituent le point de départ de la connaissance des caractéristiques socio-démographiques d'une population, dont les pièces maîtresses sont : l'effectif de la population, sa répartition géographique, sa composition par sexe et par âge et sa composition selon des variables socio-culturelles telles que la nationalité, l'ethnie, la religion, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale.

L'intérêt porté à toutes ces caractéristiques de l'état de la population, particulièrement l'effectif, la composition par sexe et âge et les différentes structures de la population, est double. En premier lieu, ces caractéristiques traduisent l'état de la population à un moment donné de son histoire

; ainsi, on peut y lire les effets des changements qui interviennent dans la natalité, la fécondité, la mortalité et les migrations, car ces phénomènes démographiques qui se sont produits dans une population durant plusieurs décennies, y laissent toujours des empreintes durables. De plus, ces caractéristiques démographiques conditionnent l'évolution future de la population, notamment par les influences qu'elles exercent sur les phénomènes démographiques.

L'intérêt porté à l'effectif et la composition par sexe et par âge de la population provient surtout aussi de ce qu'ils fournissent des renseignements fort utiles à l'économie, l'administration, la sociologie, la planification du développement, etc. Parmi ces renseignements, on peut citer les groupes d'âges fonctionnels qui correspondent dans la vie économique, sociale et culturelle, à des besoins fondamentaux de l'homme qu'une société doit s'employer à satisfaire constamment, pour assurer le mieux être de ses membres. Ainsi, on parle de population d'âge préscolaire, de population d'âge scolaire, de population en âge de travailler, des femmes d'âge reproductif ou femmes en âge de procréer, des personnes âgées, des personnes potentiellement inactives ou population à charge, des personnes handicapées physiques, etc. A chacune de ces sous-populations correspondent des problèmes spécifiques de population liés au déséquilibre prononcé entre d'une part, les besoins essentiels de la population dans les domaines de la santé, de la scolarisation, de l'éducation-formation, de l'emploi, du logement, de l'alimentation-nutrition, etc. et, d'autre part les capacités du pays à les satisfaire de manière adéquate, durable et irréversible.

Les autres caractéristiques de l'état de la population que sont les différentes structures de la population selon la religion, la nationalité et l'ethnie, la répartition géographique, décrites selon le sexe et l'âge, trouvent leur intérêt dans le contexte socio-culturel, économique et politique actuel de la Côte d'Ivoire. En effet, la Côte d'Ivoire est une société multi-ethnique et multi-culturelle dont les dynamismes socio-démographiques au cours des trois dernières décennies sont en train de favoriser l'avènement d'une nation trans-ethnique.

En 1975, date du premier recensement général de la population, la Côte d'Ivoire comptait 6 709 000 habitants ; au deuxième recensement général de la population de 1988 il a été dénombré un effectif de 10 815 000 habitants. La population de la Côte d'Ivoire se caractérise par une croissance relativement élevée : 3,8 % par an en moyenne entre 1975 et 1988. En 1988, la structure par âge indique que 46,8 % de cette population a moins de 15 ans et 3,4 % 60 ans et plus : il s'agit donc d'une population relativement jeune. Au niveau de la structure par sexe, on note une prédominance des hommes par rapport aux femmes soit un rapport de masculinité équivalant à 106 hommes pour 100 femmes.

La distribution spatiale de la population révèle un déséquilibre entre la zone de forêt, composée essentiellement des régions du Sud, du Sud Ouest et du Centre Ouest, et la zone de savane. En effet, la zone de forêt qui ne représente que 48,0 % de la superficie totale du pays abrite 74,0 % de la population totale contre 26,0 % pour la zone de savane.

Au plan socioculturel, la Côte d'Ivoire est une société au sein de laquelle cohabite une multitude d'ethnies que les spécialistes en la matière regroupent en quatre grands groupes à savoir : les Akan, les Krou, les Mandé du Nord, les Mandé du Sud et les Gur (ou Voltaïque). Au niveau religieux, l'islam, le christianisme et l'animisme sont les principales religions pratiquées.

La Côte d'Ivoire se présente également comme une terre d'accueil pour les ressortissants des autres pays, principalement ceux de l'Afrique de l'Ouest. En 1988, 28,0 % de la population ivoirienne était d'origine étrangère alors que cette proportion, en 1975 n'était que 22,0 %.

L'analyse du thème "ETAT ET STRUCTURES DE LA POPULATION", à partir des données du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98) est une analyse essentiellement descriptive des caractéristiques démographiques de la population et des sous-

populations spécifiques. Cette analyse se fera à l'aide d'indicateurs statistiques classiques : effectif, ratio et autres indices de structure, de manière à mieux cerner l'état de la population de la Côte d'Ivoire, et ses implications sur les questions de développement économique et social. Des comparaisons dans le temps et dans l'espace de l'évolution de ces indicateurs permettront de dégager des profils démographiques et des tendances.

L'on se propose, de développer ce thème à travers quatre chapitres qui sont :

- Chapitre I : Volume et distribution spatiale ;
- Chapitre II : Composition par sexe et âge;
- Chapitre III : Caractéristiques socioculturelles de la population ;
- Chapitre IV : Caractéristiques socio-démographiques des personnes handicapées physiques.

CHAPITRE I : VOLUME GLOBAL ET REPARTITION SPATIALE

1.1- Considérations méthodologiques

1.1.1- Découpage administratif de la Côte d'Ivoire

Au moment du recensement général de la population et de l'habitation de 1998, la Côte d'Ivoire était subdivisée en 16 régions administratives. Mais après le dénombrement, le découpage administratif du territoire de la Côte d'Ivoire a beaucoup évolué dans le sens d'un rapprochement plus marqué de l'administration vers les populations (administrés). Ainsi, trois nouvelles régions, à savoir le Fromager, le Moyen Cavally et le Bafing, ont été créées.

Depuis le mois de mai 2000, le territoire de la Côte d'Ivoire est administrativement subdivisé en 19 régions administratives qui sont : Lagunes, Haut Sassandra, Savanes, Vallée du Bandama, Moyen Comoé, Montagnes, Lacs, Zanzan, Bas-Sassandra, Denguélé, N'Zi Comoé, Marahoué, Sud Comoé, Worodougou, Sud Bandama, Agneby, Fromager, Moyen Cavally et Bafing. A la tête de chaque région administrative, le gouvernement est représenté par le préfet de région qui est l'autorité administrative suprême dans la région.

Chaque région administrative est subdivisée en plusieurs départements excepté deux régions qui ne comptent chacune qu'un seul département : il s'agit de la région du Denguélé avec le département d'Odienné, et la région du Bafing avec le département de Touba. Au total la Côte d'Ivoire compte 58 départements, ayant chacune à sa tête un préfet de département qui assure l'autorité de l'Etat.

Les départements sont subdivisés en sous-préfectures. Hormis les départements de Alepé, Jacquville, Grand-Lahou, Agnibilekro, Tiébissou, Dimbokro et Sinfra qui ne compte chacun qu'une seule sous-préfecture portant la même dénomination, tous les 51 autres départements de la Côte d'Ivoire comprennent chacun au moins deux sous-préfectures. Le département d'Abidjan quant à lui a une composition particulière : il comprend trois sous-préfecture et la métropole d'Abidjan, capitale économique du pays. Le sous-préfet est l'autorité administrative qui incarne l'Etat au niveau de chaque sous-préfecture. Au total, le pays compte 232 sous-préfectures plus la ville d'Abidjan.

La ville d'Abidjan est subdivisée en 10 communes de taille inégale, chacune comprenant un certain nombre de quartiers. Au niveau des sous-préfectures, deux situations sont possibles : certaines sous-préfectures sont subdivisées en deux secteurs : le secteur communal comprenant toutes les localités situées dans un rayon de 10 kilomètres environ autour du chef lieu de la sous-préfecture, et le secteur non communal comprenant toutes les localités hors du périmètre communal. D'autres sous-préfectures ne comprennent qu'un seul secteur : le secteur non communal qui renferme toutes les localités de la sous-préfecture y compris le chef lieu de la sous-préfecture.

1.1.2- Concepts de "urbain" et de "rural"

Au sens du RGPH-98, une localité est un village, une ville ou un chef lieu de sous-préfecture ou de département, reconnue comme telle par l'autorité administrative et à laquelle, administrativement parlant, peuvent être rattachés des campements et hameaux, permanents ou saisonniers, qui en font partie intégrante, même si la distance qui sépare chacun de ces hameaux ou campements rattachés au village-noyau peut atteindre plusieurs kilomètres.

Dans les sous-préfectures, les populations vivent dans des localités de type très divers : campement, hameau, village, petite ville, ville, métropole, etc. En démographie, ces différentes localités sont regroupées en deux catégories : les localités urbaines et les localités rurales ; les localités urbaines sont des villes, tandis que les localités rurales sont des villages, des campements, des hameaux et toute agglomération non reconnue comme une ville.

Au sens du recensement général de la population et de l'habitation de 1998, la ville a été définie comme une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50,0 % de la population active totale. Elle se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs. Une application judicieuse de cette définition devrait permettre de classer les localités de Côte d'Ivoire dénombrées au RGPH-98 en quatre catégories suivantes :

- 1) Localités urbaines : a)- localités urbaines proprement dites ;
b)- localités semi-urbaines ;
- 2) Localités rurales : a)- chef lieu de sous-préfecture rurale ;
b)- localités rurales proprement dites.

Ainsi la population urbaine de Côte d'Ivoire au RGPH-98 est l'ensemble des individus qui résident habituellement dans une localité urbaine ou dans une localité semi-urbaine. La population rurale quant à elle est l'ensemble des individus qui résident habituellement dans une localité rurale ou dans un chef lieu de sous-préfecture rurale.

1.1.3- Concepts de "résidence"

Dans tout recensement démographique, l'effectif de la population de l'univers étudié est le premier indicateur recherché. En Afrique francophone au sud du Sahara, les recensements démographiques organisés jusqu'à ce jour, mettent généralement en évidence deux effectifs de population de l'univers étudié : l'effectif de la population de droit et l'effectif de la population de fait. Le distinguo entre ces deux types de population se situe au niveau de la composition de chacune d'elles selon la variable "situation de résidence" des individus appartenant à l'univers étudié.

Au sens du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98), est considéré comme "résident" toute personne qui vit dans son lieu de résidence de façon habituelle ; c'est-à-dire depuis au moins six mois ou encore depuis moins de six mois mais avec l'intention d'y rester plus de six mois. Les personnes recensées sur le territoire de la Côte d'Ivoire ont donc été classées en trois groupes selon la situation de résidence :

- 1^{er} groupe : résidents présents (RP) ; ont été classées comme "résident présent", toutes les personnes recensées dans leur ménage au lieu de résidence habituelle et ayant passé la nuit qui a précédé le passage de l'agent recenseur dans leur ménage ;
- 2^{ème} groupe : résidents absents (RA) ; ont été classées comme "résident absent", toutes les personnes recensées dans leur ménage au lieu de résidence habituelle et n'ayant pas passé la nuit qui a précédé le passage de l'agent recenseur dans leur ménage ;

- 3^{ème} groupe : visiteurs (Vi) ; ont été classées comme "visiteur", toutes les personnes recensées dans le ménage où elles ont passé la nuit qui a précédé le passage de l'agent recenseur, autre que leur ménage habituel.

Ainsi donc à partir d'une application correcte de ces concepts, il est strictement impossible, si le dénombrement est réalisé sur une très courte période et de façon simultanée sur toute l'étendue du territoire national, qu'un même individu soit dénombré comme résident, présent ou absent, dans deux ménages différents : il n'y a donc pas double compte des résidents présents ou absents. Cependant, il est tout à fait concevable qu'un même individu soit dénombré dans deux ménages différents, d'abord comme visiteur dans le premier ménage et ensuite comme résident absent dans le deuxième ménage. De même, il est aussi concevable qu'un individu dénombré comme résident absent dans un ménage, ne soit dénombré dans aucun ménage comme visiteur et vice versa. Ce cas est rencontré chaque fois que l'individu a franchi, dans un sens ou dans l'autre, les frontières nationales au cours de la période de référence des données.

La population de droit, par définition, regroupe toutes les personnes qui ont été recensées dans leur ménage au lieu de leur résidence habituelle, soit comme résident présent, soit comme résident absent. Elle est donc la population résidente. La population de fait est composée de toutes les personnes recensées dans le ménage où elles ont passé la nuit qui a précédé le passage de l'agent recenseur ; elle correspond à la notion de population présente et regroupe toutes les personnes classées comme résident présent ou visiteur. Elle ne saurait donc être retenue comme population de référence de l'univers étudié. La population de droit, celle qui a sa résidence habituelle au lieu de dénombrement, représente beaucoup mieux que la population de fait, la population de l'univers étudié.

1.1.4- Analyse des effectifs globaux

La population recensée selon le sexe et la situation de résidence, met en évidence le poids démographique prépondérant des résidents présents : 94,5 %. Selon le sexe considéré, le poids démographique des résidents présents demeure toujours prépondérant : 94,4 % chez les hommes et 94,5 % chez les femmes. Ce résultat est tout à fait conforme à la technique de collecte appliquée lors d'un recensement démographique, à savoir instantanéité et simultanée du dénombrement, réalisées à partir des concepts et des procédures spécifiques mises en œuvre à cet effet. Grâce à la sensibilisation, une majeure partie de la population est restée sur place pour se faire recenser dans leur résidence habituelle. Il y a donc eu très peu de déplacement de population.

On observe ainsi que les résidents absents sont beaucoup plus nombreux que les visiteurs : on compte 1 visiteur pour 2,7 résidents absents (tableau 1.1). Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que certains résidents absents se sont déplacés en dehors du territoire national et n'ont donc pas pu être enregistrés comme visiteurs, alors que d'autres ont pu être confondus aux résidents présents occasionnant ainsi des doubles comptes. Il est aussi possible que certains résidents absents en déplacement n'aient été saisis dans aucun ménage comme visiteur s'ils sont arrivés à destination après le passage des agents recenseurs.

Tableau 1.1 : Répartition de la population recensée lors du RGPH-98 par situation de résidence selon le sexe

Situation de résidence	SEXE		TOTAL	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin		
Résidents présents (RP)	7 514 152	7 224 116	14 738 268	104,0
Résidents absents (RA)	330 471	297 933	628 404	110,9
Visiteurs (Vi)	115 798	119 976	235 774	96,5
TOTAL	7 960 421	7 642 025	15 602 446	104,2
Population de droit=RP+RA	7 844 623	7 522 049	15 366 672	104,3
Population de fait=RP+Vi	7 629 950	7 344 092	14 974 042	103,9

A partir de toutes les données présentées dans le tableau 1.1, la population légale ou population de droit de la Côte d'Ivoire dénombrée au RGPH-98 est de 15 366 672 habitants, tandis que la population de fait est de 14 974 042 habitants. La différence entre ces deux effectifs indique tout simplement la différence qui existe entre l'effectif des résidents absents et l'effectif des visiteurs. La population de droit se compose de 51,0 % d'individus de sexe masculin et de 49,0 % d'individus de sexe féminin. Au niveau de la population de fait, ces proportions sont de 50,9 % et 49,1 % respectivement pour les personnes de sexe masculin et celles de sexe féminin. Cette légère variation de la structure par sexe des populations de droit et de fait s'explique par les différences de structure par sexe des visiteurs et des résidents absents : en effet, on compte en moyenne 110,9 hommes pour 100 femmes au sein des résidents absents contre 96,5 hommes pour 100 femmes au sein des visiteurs. Dans tous les cas, la structure par sexe observée au sein de la population de droit ou de la population de fait reste dominée par la structure qui prévaut au sein des résidents présents en raison de son fort poids démographique : 95,9 % de la population de droit et 98,4 % de la population de fait.

En 1998, le troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-1998), réalisé sur l'ensemble du territoire national, a permis de dénombrer 15 366 672 habitants. En 1975 et 1988, le premier et le deuxième recensements donnaient respectivement 6 709 600 et 10 815 694 habitants. Ainsi donc, on note que la population de la Côte d'Ivoire a évolué au rythme annuel moyen de 3,8 % sur la période 1975-1988 et de 3,3 % sur la période 1988-1998. Malgré le léger ralentissement du rythme de croissance annuelle de la population d'une période inter-censitaire à l'autre, il s'agit là d'une croissance encore élevée qui situe la Côte d'Ivoire parmi les pays dont l'évolution démographique se fait à un rythme accéléré. La population de la Côte d'Ivoire a ainsi plus que doublé en 23 ans. Au rythme annuel actuel de sa croissance, toute chose restant égale par ailleurs, on s'attend à ce qu'elle double en 21 ans.

1.2- Répartition géographique

La répartition spatiale de la population est un élément essentiel de la gestion administrative. Elle permet de se faire une idée précise de l'occupation du territoire. En Côte d'Ivoire, le découpage administratif actuellement en vigueur se présente de la façon suivante : région, département, sous-préfecture, village. Dans les paragraphes qui suivent, les données relatives à la répartition spatiale de la population sont limitées aux données régionales.

1.2.1- Distribution des localités selon le milieu de résidence

Sur la base des concepts du RGPH-98, il a été dénombré en 1998, 8 513 localités en Côte d'Ivoire et 94 511 campements et hameaux rattachés. Les localités typiquement rurales sont des villages-noyaux ; elles sont numériquement les plus nombreuses : 97,3 %. Les autres localités restantes, constituées exclusivement de chef lieu de circonscription administrative, sont beaucoup moins nombreuses. En fonction de leur importance administrative, économique et démographique,

ces localités, chef lieu de circonscription administrative, ont été classées en trois catégories distinctes :

- localités urbaines (87) ;
- localités semi-urbaines (40) ;
- localités chef lieu de sous-préfecture rurale (104).

Suite à la table ronde qui s'est tenue les 08 et 09 juillet 1999, table ronde dont l'objectif principal était d'adopter, sur le plan national, une définition du concept de milieu urbain qui correspond aux réalités de la Côte d'Ivoire, la définition suivante a été retenue : "La ville est une localité d'au moins trois mille (3 000) habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, qui se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50,0 %". Ainsi, il a été décidé, sur la base de la définition de la notion de ville retenue d'arrêter la liste des localités urbaines et semi-urbaines.

La méthodologie adoptée est le passage en revue, une à une, de toutes les localités afin de se prononcer sur leur rang, en se basant sur leur effectif de population et leur niveau d'équipement. Au total, 87 localités ont été retenues comme urbaines, 40 autres reléguées au rang de semi-urbaines et 104 localités chef lieu de sous-préfecture rurale.

Ainsi les localités qui forment le milieu urbain comprennent des localités urbaines proprement dites et des localités semi-urbaines. Par opposition, le milieu rural comprend le reste du territoire où se trouvent localisées des localités rurales et des chefs lieux de sous-préfecture rurale.

Tableau 1.2 : Evolution des localités et sites habités entre 1988 et 1998

Types de localités et sites habités	1988	1998
- localités urbaines	67	87
- localités semi-urbaines	-	40
- chef lieu de Sous-préfecture rurale	116	104
- localités rurales	8 365	8 282
- Campement permanents et saisonniers	8 3535	94 511

NB : depuis mai 2000 on compte 19 régions, à la suite de la création de trois nouvelles régions.

Au cours de la même période inter-censitaire, on relève que le nombre de localités a légèrement baissé, passant de 8 548 en 1988 à 8 513 en 1998, soit une baisse de 0,4 %. Cette baisse du nombre de localités ne s'est pas répercutée de la même manière en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, aussi bien au niveau des localités rurales qu'au niveau des chefs lieux de sous-préfecture rurale, il y a entre 1988 et 1998, baisse du nombre de localités du fait, soit de l'élévation d'une localité rurale en 1988 au rang de localité urbaine ou semi-urbaine en 1998, soit du fait d'un regroupement ou d'une fusion de localités rurales au cours de la période, ou tout simplement d'une dislocation de la localité. Il est possible aussi qu'il y ait eu, dans certains cas, un déclassement des localités rurales en 1988 en campements en 1998. En effet, dans la perspective d'être officiellement érigés en villages, de nombreux hameaux et campements d'une certaine taille ont pu être listés par anticipation, dans le répertoire des localités en 1987-1988.

Au niveau des localités urbaines, il faut tout de suite dire que l'amélioration des définitions des concepts de ville et d'urbain a eu pour effet d'élargir le champ couvert par ces notions : de nombreuses localités précédemment classées rurales ont pu être reversées dans le milieu urbain, soit comme localités urbaines, soit comme localités semi-urbaines, notion qui n'existait pas en 1988. Cette situation a été favorisée par la création de nouvelles circonscriptions administratives, département et sous-préfecture notamment. Ainsi, par exemple, en érigeant les localités de Dabou, Alépé, Jacquville, Tiébissou, Bocanda, Adiaké, Grand-Bassam et Toulepleu, en chef lieu de

département, l'administration a créé 8 nouvelles villes d'importance variable en fonction de leur poids démographique et économique réel. En tout cas, de 1988 à 1998, le nombre total de localités urbaines est passé de 67 à 127, pratiquement du simple au double.

D'après les données du tableau 1.2, on constate que le nombre de campements a considérablement augmenté de 1988 à 1998 : + 10 976 unités. En fait, par campements et hameaux, il faut entendre des sites habités, exclusivement en milieu rural, ayant un caractère permanent ou saisonnier. Ce résultat provient quelque peu du fait que les deux recensements ont eu lieu pendant des périodes différentes de l'année. En effet, les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre correspondent à la période de récolte du cacao et du café. Au cours de cette période d'intense activité agricole se créent les campements saisonniers. C'est donc dire qu'à certaines périodes de l'année, il y a des campements qui sont vides d'hommes, par suite d'un abandon temporaire ou définitif des lieux par ses habitants. La période de collecte des données sur les sites habités est donc un élément fondamental dans la couverture de tous ces sites.

La répartition des localités par région (tableau 1.3) fait ressortir une inégale répartition des localités (tout type confondu) : ainsi, par exemple, 46,8 % des localités se trouvent situés dans les 4 régions qui comptent le plus grand nombre de localités, à savoir les régions des Savanes, de la Vallée du Bandama, des Montagnes et du Zanzan. On remarque par ailleurs, que ces 4 régions sont celles qui comptent aussi le plus grand nombre de sous-préfectures, même si l'ordre d'importance n'est pas tout à fait le même.

La distribution des localités par région, en ce qui concerne les localités rurales, est conforme à celle décrite plus haut étant donné le poids prépondérant des localités de ce type dans chaque région. Dans le cas particulier des campements, leur distribution par région, encore plus inégale, diffère complètement de celle des villages-noyaux (localités rurales au sens du RGPH-98) auxquels ils sont administrativement rattachés. Trois (3) régions abritent 48,7 % des campements dénombrés au RGPH-98 ; ce sont : la région du Haut Sassandra (21,7 %), la région du Bas Sassandra (17,7 %) et la région du Sud Comoé (9,3 %). A l'opposé, on trouve des régions où le phénomène des campements est presque inexistant : région de la Vallée du Bandama (0,7 %), région des Lacs (0,6 %), région du Worodougou (0,3 %) et région du Denguélé (0,1 %).

Tableau 1.3 : Répartition des localités par région selon le type de localités

Région	Nombre de Sous-préfectures	TYPE DE LOCALITES					Nombre de campements rattachés
		Urbaine	Semi-urbaine	Chef lieu S/P rurale	Rurale	Total	
Lagunes	10*	9	1	-	325	335	4 195
Haut Sassandra	13	4	2	7	328	341	20 543
Savanes	24	4	8	12	1 176	1 200	2 220
Vallée du Bandama	24	8	4	12	888	912	686
Moyen Comoé	4	3	1	-	130	134	5 455
Montagnes	19	6	5	8	754	773	4 571
Lacs	10	3	2	5	348	358	536
Zanzan	17	3	3	11	1 086	1 103	1 815
Bas Sassandra	10	6	1	3	523	533	16 686
Denguélé	13	1	-	12	230	243	94
N'Zi Comoé	15	8	2	5	530	545	3 874
Marahoué	5	4	1	-	286	291	2 155
Sud Comoé	10	6	1	3	184	194	8 828
Worodougou	15	3	2	10	408	423	327
Sud Bandama	6	4	1	1	274	280	6 263
Agnéby	10	6	3	1	137	147	6 852
Fromager	6	4	1	1	206	212	3 120
Moyen Cavally	12	4	1	7	164	176	6 157
Bafing	8	1	1	6	305	313	134
Ensemble Côte d'Ivoire	231	87	40	104	8 282	8 513	94 511

* non comprise la ville d'Abidjan

1.2.2- Distribution des localités selon leur importance

L'importance d'une localité peut se mesurer au nombre de ses habitants (tableau 1.4). La distribution des localités selon le nombre d'habitants met en évidence :

- 1) une très grande étendue des tailles des localités : moins de 50 habitants pour les plus petites à 2 877 948 habitants pour la plus grande ;
- 2) une forte présence de localités de petites tailles : on note que 50,0 % des localités ont un nombre d'habitants inférieur à 563 habitants, alors que la taille moyenne d'une localité est de 1 747 habitants, et que par ailleurs 50,0 % des habitants de Côte d'Ivoire vivent dans des localités qui comptent moins de 7 524 habitants ;
- 3) une très grande dissemblance entre les répartitions en fonction du nombre d'habitants de la localité d'une part, et d'autre part des populations des localités ;
- 4) sur les 8 513 localités dénombrées comme telles, 95,7 % d'entre elles ont moins de 2 500 habitants chacune et ensemble, elles n'abritent que 31,0 % de la population totale ; à l'autre extrême, les 16 localités de plus de 50 000 habitants, soit 0,2 %, totalisent 30,0 % de la population totale ;
- 5) une très forte concentration de population dans la localité la plus peuplée, en l'occurrence Abidjan : en effet, l'effectif de la population de la ville d'Abidjan représente 18,7 %, 42,1 % et 61,5 % respectivement de la population totale du pays, de celle des localités de plus de 10 000 habitants (116 au total) et de celle des localités de plus de 50 000 habitants (16 au total).

Tableau 1.4 : Importance des localités selon la taille de la localité

Tranche de taille de localité	Taille moyenne	Localité		Population	
		Nombre absolu	Pour mille (‰)	Effectif absolu	Pour mille (‰)
Moins de 50 habitants	30	313	36,8	9 403	0,6
50-99	73	531	62,4	38 897	2,5
100-199	145	1 039	122,1	150 791	9,8
200-499	327	2 148	252,3	703 428	45,8
500-999	697	1 857	218,1	1 294 071	84,2
1 000-2 499	1 522	1 640	192,7	2 496 527	162,5
2 500-4 999	3 460	615	72,3	2 128 227	138,5
5 000-9 999	6 722	254	29,8	1 707 459	111,1
10 000-19 999	15 983	65	7,6	1 038 887	67,6
20 000-49 999	32 075	35	4,1	1 122 632	73,1
50 000-99 999	63 782	8	0,9	510 254	33,2
100 000-499 999	184 021	7	0,8	1 288 148	83,8
500 000 & +	2 877 948	1	0,1	2 877 948	187,3
Ensemble	1 805	8 513	1000,0	15 366 672	1000,0

La taille moyenne et la taille médiane d'une localité en Côte d'Ivoire correspondent, respectivement, à celles d'une localité rurale, tandis que la taille médiale correspond quant à elle à celle d'une localité urbaine, plutôt semi-urbaine. Dans le premier cas, c'est l'influence du grand nombre de localités rurales qui est déterminante ; dans le second cas au contraire, c'est l'influence du poids démographique des grandes localités urbaines qui se manifeste.

Selon le type de localités, on note cette absence de convergence des valeurs centrales d'une part pour les localités urbaines et, d'autre part pour les localités rurales. Au niveau des localités semi-urbaines et des localités chef lieu de sous-préfecture rurale, la situation est assez différente : dans le premier cas (localités semi-urbaines), il y a une relative convergence entre les trois valeurs centrales, témoin que les localités classées dans ce type sont relativement homogènes au regard des critères pertinents qui ont permis de les y classer. Dans le second cas, la convergence relativement partielle se situe au niveau de la taille moyenne et de la taille médiane seulement. A la lumière de cette situation, il convient d'affiner l'application des définitions adoptées à partir des données du RGPH-98 et du recensement des sites habités qui l'a précédé de quelques mois, afin de mieux catégoriser les différentes localités urbaines et localités rurales en classes homogènes plus pertinentes dans l'analyse des données socio-économiques et démographiques. Ainsi, on bâtirait une typologie des localités urbaines et des localités rurales mieux adaptée au contexte actuel de la Côte d'Ivoire.

Tableau 1.5 : Répartition des localités et valeurs centrales par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de Localités	Population	Valeurs centrales		
			¹ Moyenne	² Médiane	Médiale
Urbain	87	6 256 668	71 916	26 420	422 240
Semi-urbain	40	272 470	6 812	7 095	7 469
Ensemble urbain	127	652 9138	51 410	11 340	380 000
Chef lieu de S/P rurale	104	367 496	2 894	2 653	4 612
Rural	8 282	8 470 038	1 023	530	2 268
Ensemble rural	8 386	8 837 534	1 054	544	2 335
Ensemble Côte d'Ivoire	8 513	15 366 672	1 747	563	7 524

NB : S/P = Sous préfecture

1.2.3- Distribution de la population selon le milieu de résidence

La population de Côte d'Ivoire est depuis toujours une population en grande majorité rurale. Cette situation est encore vérifiée en 1998, puisque les résultats du RGPH-98 indiquent que 57,5 % de la population vit en milieu rural. En milieu rural, on distingue trois types de sites habités par les populations : les chefs lieux de sous-préfecture rurale, les villages-noyaux et les campements ou hameaux. La population rurale vit en grande majorité dans les villages-noyaux (63,8 %) et dans les campements ou hameaux (32,0 %).

Tableau 1.6 : Répartition de la population résidante par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	SEXE		Total	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin		
Urbain	3 191 472	3 065 196	6 256 668	104,1
Semi-urbain	138 472	133 998	272 470	103,3
Ensemble population urbaine	3 329 944	3 199 194	6 529 138	104,1
Chef lieu de sous-préfecture rurale	184 011	183 485	367 496	100,3
Rural	4 330 668	4 139 370	8 470 038	104,6
Ensemble population rurale	4 514 679	4 322 855	8 837 534	104,4
Ensemble Côte d'Ivoire	7 844 623	7 522 049	15 366 672	104,3

"La ville est une localité d'au moins trois mille (3 000) habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, qui se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50,0 %". La population urbaine bien qu'encore minoritaire, car ne représentant que 42,5 % (taux d'urbanisation), est en très forte croissance par rapport aux années antérieures. Malgré la présence d'un grand nombre de localités dites urbaines au sens large, la population urbaine en Côte d'Ivoire reste largement dominée par la population des deux grandes villes du pays, Abidjan et Bouaké, qui concentrent plus de la moitié des citadins (51,1 %).

La structure par sexe de la population urbaine et de la population rurale, de façon globale, varie très peu autour de la situation d'ensemble : on y compte en moyenne 104 hommes pour 100 femmes. Cette situation est une conséquence de la migration internationale en direction de la Côte d'Ivoire : une migration qui est surtout le fait des hommes. Les variations les plus importantes sont observées d'une part dans les localités chef lieu de sous-préfecture rurale où il y a autant d'hommes que de femmes, et d'autre part dans les localités rurales où le déficit de femmes est un peu plus marqué : 105 hommes pour 100 femmes.

¹ La moyenne et la médiale sont calculées par rapport à la distribution de la population selon la taille de la localité. La médiale est la médiane de cette distribution, c'est-à-dire la taille de la localité qui sépare la distribution de la population en deux effectifs égaux.

² La médiane est calculée par rapport à la distribution des localités selon la taille de la localité et exprime la taille qui sépare la distribution des localités en deux effectifs égaux.

1.2.4- Distribution de la population par région administrative

Le territoire national est subdivisé en 19 régions, 58 départements et 231 sous-préfectures si on ne compte pas Abidjan. L'analyse au niveau régional révèle une inégale répartition de la population ivoirienne sur le territoire national (tableau 1. 7). On constate une forte concentration de population dans la région des Lagunes située au Sud et une relative concentration dans les régions du Bas Sassandra au Sud-Est, du Haut Sassandra au Centre-Ouest, de la Vallée du Bandama au Centre, des Montagnes à l'Ouest et des Savanes au Nord. On mesure davantage l'ampleur de ce déséquilibre quand on se rend compte que la région des Lagunes, représentant seulement 4,3 % de la superficie totale du pays, regroupe 24,3 % de la population totale contre 9,0 % pour le Bas Sassandra, 7,0 % pour le Haut Sassandra et la Vallée du Bandama, 6,1 % pour les Montagnes et 6,0 % pour les Savanes pour des superficies variant respectivement de 8,1 %, 4,7 %, 8,7 %, 5,2 % et 12,4 %. Ce qui laisse dire que plus de la moitié de la population est concentrée sur 43,4 % de la superficie totale du pays. La plupart des régions dont il est question abritent des centres urbains qui font, tout de même, partie des plus importants du pays où il se déroule d'importantes activités économiques.

Dans la plupart des régions, comme l'indiquent les rapports de masculinité (tableau 1.7), on rencontre plus d'hommes que de femmes sauf dans les régions suivantes : Savanes, Vallée du Bandama, Lacs, Zanzan, Denguélé, N'Zi Comoé et Bafing. Le niveau de ces indices serait influencé par la structure par sexe qui prévaut au sein de la population rurale de ces régions.

Tableau 1. 7 : Répartition de la population résidante, rapport de masculinité, superficie et densité par région

Région	Population totale		Rapport de masculinité (%)	Superficie Km ² (%)	Densité de population
	Effectifs	%			
Lagunes	3 733 413	24,3	103,1	4,3	272,7
Haut Sassandra	1 071 977	7,0	111,0	4,7	71,6
Savanes	929 673	6,0	96,5	12,4	23,3
Vallée du Bandama	1 080 509	7,0	96,7	8,7	38,8
Moyen Comoé	394 761	2,6	109,6	2,1	57,5
Montagnes	936 510	6,1	102,1	5,2	56,2
Lacs	476 235	3,1	99,0	2,7	53,9
Zanzan	701 005	4,6	95,6	12,1	18,0
Bas Sassandra	1 395 251	9,1	115,6	8,1	53,3
Denguélé	222 446	1,5	98,9	6,5	10,6
N'Zi Comoé	633 927	4,1	96,3	6,0	32,6
Marahoué	554 807	3,6	109,0	2,7	63,8
Sud Comoé	459 487	3,0	108,5	2,1	67,0
Worodougou	378 463	2,5	106,4	6,9	17,1
Sud Bandama	682 021	4,4	110,3	3,4	62,9
Agnéby	525 211	3,4	103,4	2,9	57,3
Fromager	542 992	3,5	111,3	2,1	78,8
Moyen Cavally	508 733	3,3	109,4	4,4	36,1
Bafing	139 251	0,9	96,7	2,7	16,1
Ensemble Côte d'Ivoire	1 5366 672	100,0	104,3	100,0	47,8

L'analyse des caractéristiques régionales de la population urbaine et rurale (tableau 1.8) met en évidence une répartition très inégale de la population urbaine sur le territoire national : environ la moitié de la population urbaine du pays (56,6 %) se concentre dans les 4 régions côtières du Sud : Lagunes, Bas Sassandra, Sud Bandama et Sud Comoé. En fait, la région des Lagunes avec Abidjan renferme déjà 47,9 % de la population urbaine totale. Cette influence prépondérante de la ville d'Abidjan affecte aussi le niveau du taux d'urbanisation au niveau régional. Trois régions seulement ont un niveau d'urbanisation supérieur au niveau national établi à 42,5 % : ce sont les régions des Lagunes avec un taux d'urbanisation de 83,7 % et une mégapole qui s'appelle Abidjan (2 877 948

habitants), de la Vallée du Bandama avec un taux d'urbanisation de 57,1 % et une grande ville qui s'appelle Bouaké (461 618 habitants), et la région des Lacs avec un taux d'urbanisation de 44,9 % et la capitale politique du pays Yamoussoukro (155 803 habitants).

La structure par sexe de la population urbaine connaît de grandes variations selon la région de résidence. On relève que dans les deux régions qui abritent les villes les plus grandes du pays, les rapports de masculinité (sex ratio) sont les plus faibles : 102,1 hommes pour 100 femmes dans la région des Lagunes et 101,3 hommes pour 100 femmes dans la région de la Vallée du Bandama. Ces faibles niveaux trouveraient leur justification dans la forte immigration des femmes vers les grandes villes, notamment Abidjan, pour l'emploi dans le secteur informel. A l'opposé les régions du Sud-Ouest, du Centre-Ouest et de l'Ouest sont celles où les populations urbaines sont à plus forte dominance masculine à cause de la main d'œuvre qui serait essentiellement constituée d'hommes (pour l'agriculture, les chantiers de construction, etc.) : les rapports de masculinité observés sont de 111,2, 112,2, 113,5, 110,9 et 109,9 respectivement dans les régions du Sud Bandama, du Fromager, du Bas Sassandra, du Haut Sassandra et de la Marahoué.

L'analyse des caractéristiques régionales de la population rurale de Côte d'Ivoire fait ressortir une distribution spatiale marquée par des variations du poids démographique des régions de faible ampleur, en comparaison avec ce qui a été observé précédemment au niveau de la population urbaine. La région la plus peuplée, en l'occurrence le Bas Sassandra, ne renferme que 12,8 % de la population rurale totale du pays. La population rurale est donc beaucoup mieux répartie sur toute l'étendue du territoire national, que la population urbaine.

La structure par sexe de la population rurale dans les régions est très différente à plusieurs égards à ce qui a été observé au niveau de la population urbaine où tous les rapports de masculinité, supérieurs à 100, indiquent qu'il y a plus d'hommes que de femmes. En effet, le premier fait marquant, c'est l'apparition des indices favorables aux femmes. En d'autres termes, dans sept (7) régions administratives, on note en milieu rural beaucoup plus de femmes que d'hommes. Il s'agit en l'occurrence des régions suivantes : Savanes, Vallée du Bandama, Lacs, Zanzan, N'zi Comoé, Denguélé et Bafing. Ces régions où la végétation est dominée par la savane sont réputées être des zones de départ de la population masculine vers la zone forestière (régions du Sud, du Centre-Ouest et de l'Ouest) plus favorable à l'exploitation des principales cultures industrielles du pays. Dans trois (3) régions, la structure par sexe de la population rurale est relativement plus équilibrée (Montagnes, Agnéby et Bafing). Dans les autres régions restantes, la présence masculine est très forte ; le record est atteint dans la région du Bas Sassandra avec une moyenne de 116 hommes pour 100 femmes. Le deuxième fait marquant est l'étendue de la variation du rapport de masculinité : de 90,8 à 116,2 en milieu rural contre 101,3 à 113,5 en milieu urbain. A signaler que le déficit numérique de femmes dans la région du Bas Sassandra est maximum aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il convient de souligner qu'avec la guerre du Liberia, la région a connu une affluence de réfugiés libériens qui, pour la plupart, résideraient en milieu urbain. Par ailleurs, la région du Bas Sassandra a également connu, ces dernières années, une forte immigration aussi bien nationale qu'internationale à cause des terres encore cultivables qu'elle regorge. Une des conséquences de cette forte immigration est le déplacement de la "boucle du cacao" dans cette région et dans la région du Sud Bandama alors qu'il y a quelques années cette boucle se situait dans les régions actuelles du N'Zi Comoé, du Moyen Comoé et de l'Agnéby.

Tableau 1.8 : Caractéristiques régionales de la population urbaine et rurale

Région	Population Urbaine			Population Rurale		
	Effectif	%	Rm	Effectif	%	Rm
Lagunes	3 125 855	47,9	102,1	607 558	6,9	108,4
Haut Sassandra	273 787	4,2	110,9	798 190	9,0	111,1
Savanes	301 998	4,6	102,0	627 675	7,1	94,0
Vallée du Bandama	617 285	9,5	101,3	463 224	5,2	90,8
Moyen Comoé	125 882	1,9	107,2	268 879	3,0	110,8
Montagnes	251 725	3,9	104,3	684 785	7,8	101,4
Lacs	213 945	3,3	104,8	262 290	3,0	94,5
Zanzan	94 803	1,4	104,5	606 202	6,9	94,2
Bas Sassandra	268 916	4,1	113,5	1 126 335	12,8	116,2
Denguélé	43 131	0,7	103,7	179 315	2,0	97,8
N'Zi Comoé	182 520	2,8	104,9	451 407	5,1	93,0
Marahoué	158 996	2,4	109,9	395 811	4,5	108,7
Sud Comoé	149 788	2,3	102,1	309 699	3,5	111,7
Worodougou	76 336	1,2	104,8	302 127	3,4	106,8
Sud Bandama	150 207	2,3	111,2	531 814	6,0	110,0
Agneby	186 286	2,8	105,5	338 925	3,8	102,2
Fromager	169 186	2,6	112,2	373 806	4,2	110,9
Moyen Cavally	112 911	1,7	106,3	395 822	4,5	110,3
Bafing	25 581	0,4	105,5	113 670	1,3	94,8
Ensemble Côte d'Ivoire	6 529 138	100	104,1	8 837 534	100	104,4

NB : Rm = Rapport de masculinité

1.2.5- Densité par région et département

Les données du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 rendent compte de l'inégale répartition de la population tant au niveau régional que départemental. Cette étude se fera à partir de la densité de population qui exprime mieux l'inégale distribution de la population. Au niveau régional, la densité de population varie de 272,7 habitants au kilomètre carré (hab/km²) dans la région des Lagunes à 10,6 hab/km² dans la région du Denguélé. On note, par ailleurs, que la quasi totalité des régions situées dans la zone forestière en l'occurrence les régions Lagunes, Haut Sassandra, Moyen Comoé, Montagnes, Bas Sassandra, Marahoué, Sud Comoé, Sud Bandama, Agnéby et Fromager (excepté la région du Moyen Cavally) affichent des densités de population supérieures à la moyenne nationale (47,8 hab/km²). Les densités supérieures à la moyenne nationale observées dans ces régions révèlent, à n'en point douter, que ce sont vers ces régions que sont dirigés la plupart des flux migratoires d'origine nationale et d'origine internationale. La faible densité enregistrée dans la région du Moyen Cavally, malgré son appartenance à la zone forestière, tire son origine dans le fait qu'elle abrite la réserve de Taï déclarée patrimoine mondial, zone ne pouvant être envahie par les migrants à des fins d'exploitation agricole.

Au plan départemental, on observe également de grandes variations des densités de population : 1 474,5 hab/km² dans le département d'Abidjan à 8,0 hab/km² dans le département de Bouna. A ce niveau également, on remarque que la plupart des départements ayant une densité supérieure à la moyenne nationale proviennent des régions de la zone forestière. On en dénombre 30 parmi lesquels deux appartiennent à la zone de savane. Il s'agit des départements de Bouaké dans la région de la Vallée du Bandama et de Yamoussoukro dans la région des Lacs. Les fortes densités observées dans ces départements seraient influencées par les centres urbains (de même nom). C'est le lieu de rappeler que Bouaké est, après Abidjan, la deuxième ville importante et Yamoussoukro la capitale politique de la Côte d'Ivoire.

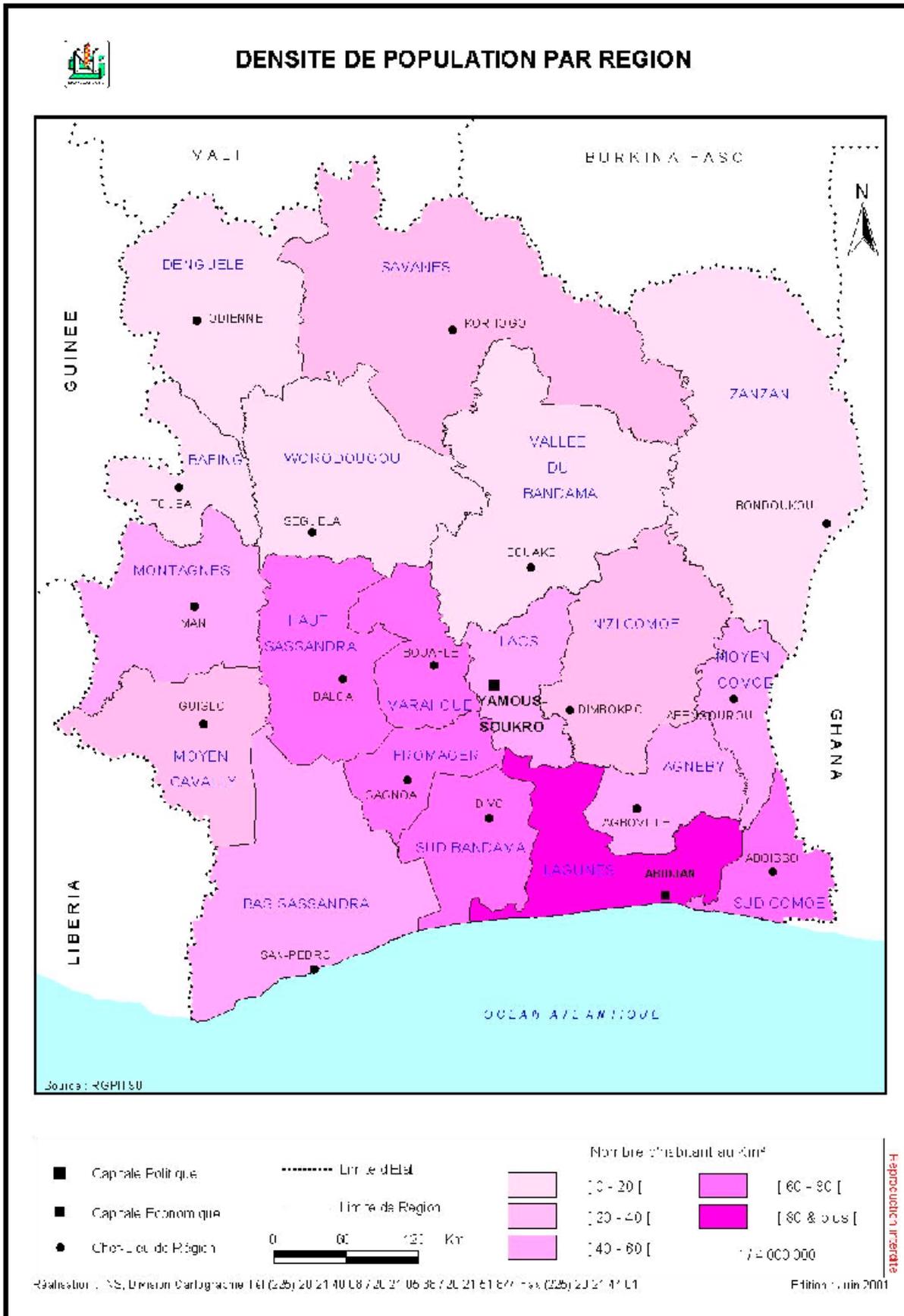
A partir des trois recensements généraux de la population réalisés en Côte d'Ivoire, on peut suivre l'évolution de la densité de population au niveau départemental. En 1975, la Côte d'Ivoire comptait 26 départements. Cet effectif est passé à 50 en 1988 et 58 en 1998. Ainsi entre 1975 et

1988, le territoire national a subi plusieurs découpages qui rendent difficile une étude évolutive sur cette période. En revanche, la comparaison est plus aisée entre 1988 et 1998 dans la mesure où seulement 8 départements ont été créés en 10 ans.

On relève, dès lors, que les densités de population au niveau national ont connu une progression depuis 1975. Celles-ci sont passées de 21 habitants au km² en 1975 à 34 habitants au km² en 1988 puis à 48 habitants au km² en 1998. Bien que les densités aient évolué globalement au cours de la période, on distingue, cependant, quatre (4) catégories de départements selon la progression des densités (les données ci-dessous sont celles de 1998):

- les départements à densité quasi constante ; il s'agit de Dabakala (10,4 hab/km²), Ferkessédougou (14,4 hab/km²), Bouna (8,0 hab/km²), M'Bahiakro (21,3 hab/km²), Bocanda (25,7 hab/km²), Tengréla (28,2 hab/km²), Tanda (35,2 hab/km²), et Touba (16,1 hab/km²) situés dans la zone de savane et qui constituent des zones de départ de la migration interne ; ces départements ont vu leur densité progresser de 2 à 4 points seulement au cours de la décennie ;
- les départements à évolution moyenne de la densité ; ces départements sont situés, soit dans la savane ; Mankono (18,9 hab/km²), Séguéla (15,3 hab/km²) et Tiébissou (29,8 hab/km²), soit à l'orée de la savane et de la zone forestière ; Daoukro (29,2 hab/km²), Bongouanou (43,8 hab/km²), Biankouma (24,3 hab/km²) ;
- les départements dont les densités ont doublé au cours de la décennie : ce sont San Pedro (57,8 hab/km²), Sassandra (40,9 hab/km²), Soubré (73,2 hab/km²), Tabou (26,3 hab/km²), Duékoué (68,5 hab/km²) et Guiglo (25,0 hab/km²) ; situés tous dans la partie Sud-Ouest et Ouest du pays et qui constituent le front pionnier accueillant les migrants nationaux et internationaux ;
- les départements dont l'évolution de la densité s'effectue à un rythme relativement rapide ; la plupart de ces départements sont situés dans la zone forestière ou dans un département de savane dont la population urbaine est importante ; Korhogo (36,2 hab/km²), Yamoussoukro (79,8 hab/km²), Bouaflé (57,2 hab/km²) ;
- les départements dont l'évolution de la densité se fait à un rythme accéléré : on en trouve un seul, Abidjan (1 474,5 hab/km²).

Graphique 1.2 : Densité de population par région



1.2.6- Evolution de la population

La population résidante est subdivisée en population rurale et en population urbaine. Lors de l'opération de collecte des données de 1998, la définition de la notion de ville retenue est celle de 1975 reconduite en 1988. Selon cette définition, "sont considérées comme des agglomérations urbaines, les agglomérations de plus de 10 000 habitants ainsi que celles ayant 4 000 à 10 000 habitants mais comprenant plus de 50,0 % de chefs de ménage ayant une activité non agricole". Suite à la table ronde sur la définition des villes en Côte d'Ivoire organisée quelques mois avant l'exploitation des données collectées, la définition suivante a été adoptée en 1999 : "la ville est une localité d'au moins trois mille (3 000) habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, qui se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50,0 %". Avec cette définition, le nombre de villes est passé de 68 en 1975 à 129 en 1998, dont 42 localités semi-urbaines. Les localités semi-urbaines sont des chefs-lieux de sous-préfecture n'ayant pas toutes les fonctions d'une ville.

En 1975, il avait été dénombré 4 563 307 personnes en milieu rural, soit 68,0 % de la population totale contre 6 595 159 personnes en 1988 (61,0 % de la population totale). En 1998, la population rurale a été chiffrée à 8 865 448 habitants, soit 57,0 % de la population totale. Le rythme annuel moyen de croissance démographique de cette population est resté quasi constant au cours de la période 1975-1998 : 2,9 % par an entre 1975 et 1988 et 2,8 % par an entre 1988 et 1998.

A l'opposé, la population urbaine qui était de 2 146 300 personnes en 1975, soit 32,0 % de la population totale est passée à 4 220 235 personnes en 1988, soit 39,0 % de la population totale. En 1998, ce sont 6 529 138 personnes qui ont été recensées en ville, soit 43,0 % de la population totale. Le rythme annuel moyen de croissance démographique de la population urbaine a été 5,4 % entre 1975-1988. Ce rythme de croissance connaît une baisse car on note, entre 1988 et 1998, un taux d'accroissement annuel moyen de 4,2 % par an.

Tableau 1.9 : Répartition de la population résidante par milieu de résidence de 1975 à 1988

Milieu de résidence	RGP 1975		RGPH 1988		RGPH 1998		Taux d'accroissement annuel moyen en %	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	1975-1988	1988-1998
Rural	4 563 307	68,0	6 595 159	61,0	8 837 534	57,0	2,9	2,8
Urbain	2 146 293	32,0	4 220 535	39,0	6 529 138	43,0	5,4	4,2
Ensemble Côte d'Ivoire	6 709 600	100,0	10 815 694	100,0	15 366 672	100,0	3,8	3,3

Dans les années 70, un certain nombre de villes ont connu un développement spectaculaire grâce à l'augmentation des ressources agricoles pour devenir des centres urbains à vocation commerciale ou suite à une volonté politique et administrative (Yamoussoukro et San-Pedro). Mais depuis les années 80, la Côte d'Ivoire vit une crise économique dont les répercussions néfastes se font ressentir dans tous les secteurs d'activité. Conséquence de la chute des cours mondiaux des principaux produits d'exportation, cette crise économique s'est traduite, pour l'essentiel, par une précarité des finances publiques, une diminution de l'affluence des capitaux étrangers, une dette extérieure trop élevée. Les différents programmes d'ajustement structurel mis en œuvre n'ont pas pu relever l'économie ivoirienne. Au contraire, ces programmes ont plutôt eu des effets négatifs dans les différents secteurs socio-économiques entraînant la détérioration de plus en plus marquée des conditions de vie des populations.

Dans toutes les grandes villes du pays, l'urbanisation "s'essouffle". Les taux annuels moyens de croissance démographique qui étaient compris entre 4,5 % et 8,4 % entre 1975 et 1988, ont baissé et sont dans l'intervalle de 2,0 à 6,0 % en 1998. Seule la ville de San-Pedro continue d'avoir un fort taux d'accroissement annuel moyen.

**Tableau 1.10 : Evolution de la population des principales villes de la Côte d'Ivoire
ayant plus de 100 000 habitants en 1998**

Villes	1975	1988	1998	Taux d'accroissement annuel moyen en %	
				1975-1988	1988-1998
Abidjan	951 216	1 929 079	2 877 948	5,6	3,8
Bouaké	175 264	329 850	461 618	5,0	3,2
Daloa	60 837	121 842	173 107	5,5	3,3
Gagnoa	42 285	85 563	107 124	5,6	2,1
Korhogo	45 250	109 445	142 039	7,0	2,5
Man	50 288	89 575	116 657	4,5	2,5
San Pedro	31 606	70 611	131 800	6,4	6,0
Yamoussoukro	37 253	106 786	155 803	8,4	3,6

Dans les chapitres qui vont suivre, les milieux semi-urbain et chef lieu de sous préfecture rurale seront fusionnés, respectivement, aux autres villes (pour le semi-urbain) et au rural (pour le chef lieu de sous préfecture rurale) en raison de leurs effectifs assez réduits qui présentent des structures aléatoires. Dorénavant, lorsqu'on parlera de milieu de résidence, on fera allusion aux niveaux suivants : Abidjan, autres villes et rural.

CHAPITRE II : COMPOSITION PAR SEXE ET AGE

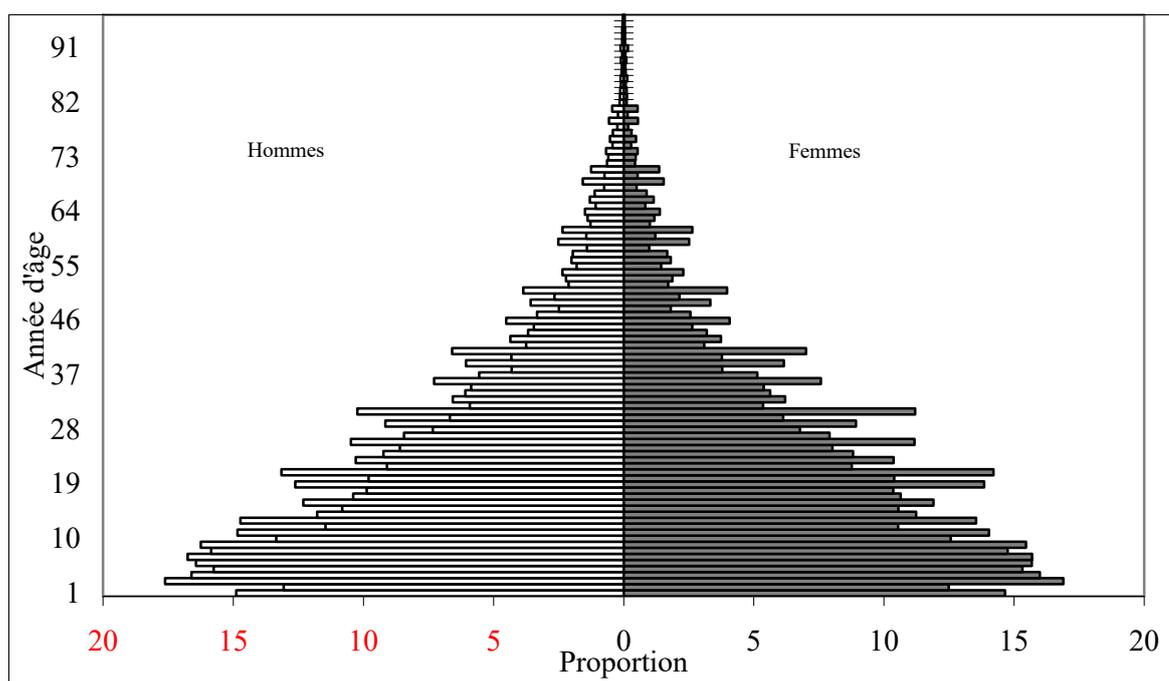
De toutes les variables utilisées lors des enquêtes et recensements généraux en Afrique au Sud du Sahara, particulièrement en Côte d'Ivoire, l'âge est la variable dont la collecte pose énormément de problème ; ce qui n'est pas le cas pour la variable sexe. Le manque de données de qualité relatives à l'âge est lié, pour l'essentiel, au mauvais fonctionnement de l'état civil. A cela, il faut ajouter le fort taux d'analphabétisme de la population et bien d'autres causes notamment la dispersion de la population dans certaines zones et le déficit en infrastructure de transport. Toutes ces causes combinées font qu'il arrive que des individus ignorent leur date de naissance. A ces causes, il faut aussi ajouter les problèmes de couverture et la déclaration des âges des personnes absentes par de tierces personnes. Aussi a-t-on recours, le plus souvent, à des procédés indirects pour situer l'âge ou la date de naissance de certains individus par rapport à des événements datés. Ce qui conduit le plus souvent à une évaluation des données sur l'âge issues des recensements.

2.1- Evaluation de la qualité des données sur l'âge

L'évaluation de la qualité des données relatives à l'âge se fait à travers plusieurs artifices. Les indices de préférence et d'attraction pour l'âge ainsi que les pyramides par âge sont autant d'éléments d'appréciation de la qualité des déclarations sur l'âge. En ce qui concerne les données du RGPH-98, outre l'examen des différentes pyramides par année d'âge (ensemble Côte d'Ivoire, milieu urbain, milieu rural, Ivoiriens et non Ivoiriens non représentées ici sauf celle de l'ensemble Côte d'Ivoire), les indices de Myers et de Whipple ont été aussi utilisés pour évaluer la qualité des données sur l'âge en année individuelle. L'indice de Myers exprime les préférences ou les aversions pour les âges se terminant par chacun des chiffres de 0 à 9 tandis que l'indice de Whipple traduit le degré d'attraction ou de répulsion exercé par les âges terminés par 0 et 5. Quant à l'indice combiné des Nations Unies, il permet de se prononcer sur la qualité des données en groupe d'âges quinquennaux. Les calculs de ces indices ne seront pas exposés dans ce rapport.

L'examen des pyramides par année d'âge et les valeurs des indices de Whipple et de Myers calculés sur la base des données du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 révèlent que les distorsions sont moins importantes chez les hommes. Ces résultats indiquent une meilleure déclaration de l'âge chez les hommes que chez les femmes.

**Graphique 2.1 : Pyramide par année d'âge de la population résidente
(pour 1000 personnes sexes réunis)**



D'une manière générale, les indices de Whipple et de Myers, par rapport aux données de 1988, révèlent une nette amélioration de la déclaration de l'âge. Ce constat est confirmé par les valeurs de l'Indice Combiné des Nations Unies de 1988 et 1998. En effet, pour ces deux périodes les valeurs de cet indice sont respectivement de 31,4 et 24,2. Cette amélioration assez significative de la qualité des données collectées sur l'âge permet d'affirmer que l'ajustement de la structure par âge et sexe n'est pas nécessaire. Il convient de rappeler qu'en 1988 également, la structure par âge et sexe n'a pas été ajustée parce que la qualité des données avait été jugée assez satisfaisante.

**Tableau 2.1 : Indicateurs de la qualité des données en âges individuels
et en groupe d'âges et leur évolution entre 1988 et 1998**

Indices	SEXE					
	RGPH 1988		RGPH-1998		RGPH 1988	RGPH-1998
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Ensemble	Ensemble
Whipples	1,4	1,2	1,3	1,4	1,3	1,3
Myers	18,3	17,7	6,6	9,1	19,7	6,7
Indice Combiné des Nations Unies					31,4	24,2

En plus de l'évaluation de la qualité des données sur l'âge effectuée à travers l'examen des pyramides des âges et les indices de Myers et Whipple, on a par ailleurs essayé de mesurer la précision de l'âge à travers la variable "nature des données recueillies sur l'âge".

2.1.1- Evaluation à travers le mode de déclaration de l'âge

Pour la collecte de la variable âge, l'instruction a été donnée à l'Agent recenseur, de noter soit la date de naissance quand elle est connue de façon complète ou non, soit l'âge en année révolue ou l'année de naissance. Ainsi, on a créé une variable "nature des données recueillies sur l'âge" dont les modalités sont les suivantes :

- jour / mois / année (âge exact) ;

- mois / année (date de naissance incomplète) ;
- année de naissance (date de naissance incomplète) ;
- âge révolu (âge en années révolues: vrai ou faux) ;
- âge non déclaré (défaut de déclaration de l'âge).

La connaissance exacte de la date de naissance d'un individu est le plus souvent liée à l'existence d'un acte d'état-civil authentique, dressé quelques jours après la naissance de celui-ci. En première approximation, on peut admettre l'hypothèse selon laquelle les âges calculés à partir de la date de naissance des individus sont corrects et que tous les autres sont beaucoup moins corrects dans la majeure partie des cas. Ce faisant, on peut calculer pour chaque âge la proportion des individus dont l'âge est correct.

2.1.2- Nature des déclarations d'âge par sexe selon le milieu de résidence

Au niveau de l'ensemble du pays, on constate que 29,7 % de la population ont déclaré l'âge en jours, mois et année contre 26,2 % en année de naissance et environ 43,0 % en année révolue. Le défaut de déclaration de l'âge qui se mesure à l'importance de la rubrique « Non déclaré » ou « Indéterminé » s'évalue seulement à 0,1 % de la population totale. Ce qui dénote que la non déclaration de l'âge est négligeable.

La nature de la déclaration des données recueillies sur l'âge varie d'un milieu de résidence à un autre. En milieu urbain, on observe plus de personnes ayant déclaré l'âge en date de naissance et c'est surtout à Abidjan que le phénomène est le plus important ; ensuite viennent les personnes ayant donné l'âge en année révolue pour le milieu urbain et celles ayant déclaré l'âge en année de naissance pour Abidjan. En milieu rural, on observe plutôt la situation inverse : prédominance des personnes dont l'âge est exprimé en année révolue tandis que les personnes ayant déclaré leur âge en année de naissance et en date de naissance viennent respectivement en deuxième et troisième position dans le milieu rural. On peut alors penser que la différence de niveau d'instruction des milieux considérés ait eu un impact dans la déclaration de l'âge.

La structure de la nature des données recueillies sur l'âge selon le sexe des individus fait apparaître également des différences au niveau du sexe. Les déclarations d'âge en date de naissance et en année de naissance sont plus fortes chez les hommes, quel que soit le milieu de résidence. En revanche, les femmes sont sur-représentées dans la déclaration d'âge en année révolue. En ce qui concerne la déclaration d'âge en mois et année, les hommes et les femmes sont presque partout en égalité.

Il ressort de l'évaluation des données sur l'âge et de l'appréciation de la précision de l'âge que les déclarations des personnes résidant en milieu urbain sont nettement meilleures que celles des personnes qui résident en milieu rural. Cette différence dans la déclaration de l'âge procède du fait que tous les centres d'établissement de l'état civil sont basés en milieu urbain. Par ailleurs, le fort taux d'analphabétisme en milieu rural et au sein de la population féminine influe sur les déclarations en milieu rural ainsi que chez les femmes de façon générale. En définitive, il faut retenir que d'année en année les déclarations relatives à l'âge s'améliorent. Si cette amélioration est à mettre à l'actif d'un fonctionnement assez satisfaisant de l'état civil et de l'amélioration du niveau d'alphabétisation de la population, il ne faut pas non plus occulter le fait que, de plus en plus, les jeunes générations ont une meilleure connaissance de leur date de naissance que les vieilles générations.

Tableau 2. 2 : Répartition en pourcentage de la population par nature des déclarations de l'âge par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	NATURE DES DECLARATIONS DE L'AGE						Total
	Sexe	Jour/Mois/Année	Mois/Année	Année de naissance	Age révolu	Non déclaré	
Abidjan ville	Hommes	49,1	1,0	27,9	21,9	0,1	100,0
	Femmes	47,1	1,0	25,6	26,2	0,1	100,0
	Ensemble	48,1	1,0	26,8	24,0	0,1	100,0
Autres villes	Hommes	36,0	0,7	25,5	37,7	0,1	100,0
	Femmes	32,2	0,7	24,0	43,0	0,1	100,0
	Ensemble	34,0	0,7	24,8	40,4	0,1	100,0
Ensemble urbain	Hommes	42,0	0,8	26,6	30,5	0,1	100,0
	Femmes	39,3	0,8	24,7	35,0	0,2	100,0
	Ensemble	40,7	0,8	25,7	32,7	0,1	100,0
Rural	Hommes	22,8	1,1	27,8	48,2	0,1	100,0
	Femmes	21,0	1,1	25,4	52,4	0,1	100,0
	Ensemble	21,9	1,1	26,6	50,2	0,2	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	Hommes	30,7	1,0	27,3	40,9	0,1	100,0
	Femmes	28,6	1,0	25,1	45,2	0,1	100,0
	Ensemble	29,7	1,0	26,2	43,0	0,1	100,0

2.2- Analyse de la structure par sexe et âge

L'analyse de la répartition par sexe et âge de la population permet, non seulement, la description de la structure par sexe et âge, mais aussi, la comparaison des structures. Cette analyse est facilitée par la lecture de la pyramide des âges et de la courbe des rapports de masculinité.

De façon générale, la pyramide des âges permet de définir les différents régimes démographiques. Dès lors, elle porte l'empreinte de l'évolution, dans le temps, d'une population de même que ses caractéristiques. Les données de structure par sexe et âge permettent également de calculer certains indicateurs notamment, l'âge moyen, les proportions des personnes âgées de moins de 15 ans, de 15-59 ans et de 60 ans et plus. Dans cette partie, on étudiera la structure par sexe et âge de l'ensemble de la population, la structure par sexe et âge selon le milieu de résidence et par région.

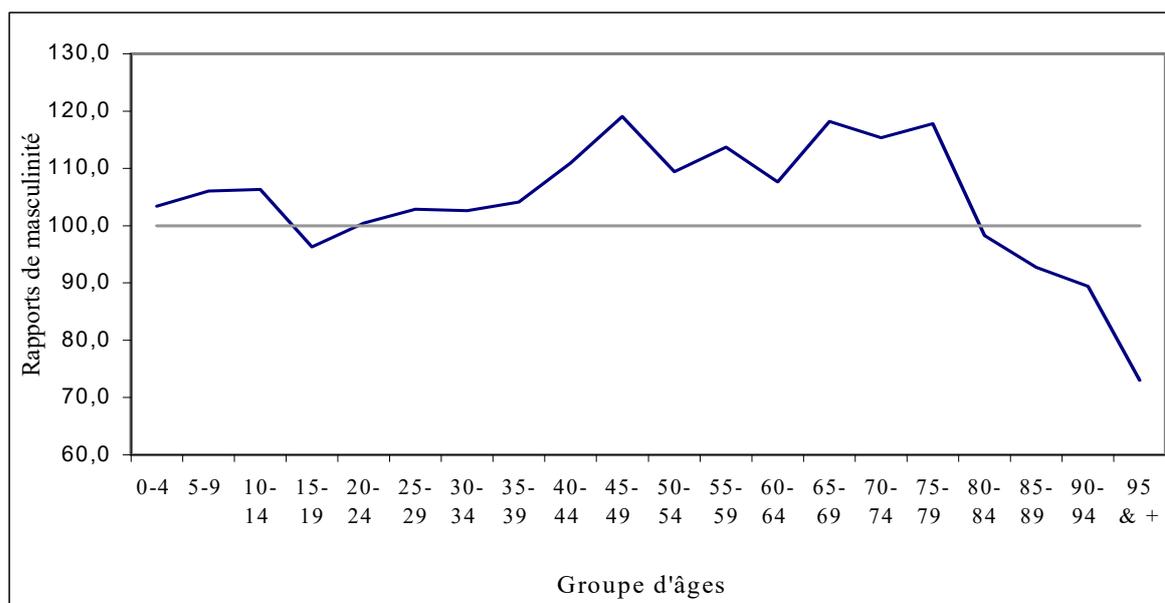
2.2.1- Analyse de la structure par sexe et âge au niveau national

La structure par sexe de la population résidente en Côte d'Ivoire se caractérise par une prédominance des hommes : 104,3 hommes pour 100 femmes. Au niveau des groupes d'âges, on note une supériorité numérique des hommes dans certains groupes d'âges : 0-4 ans à 10-14 ans et 25-29 ans à 75-79 ans et une supériorité numérique des femmes dans les groupes 15-19 ans et 80 ans et plus (tableau 2.3, graphique 2.2). Si la situation observée aux âges élevés, c'est-à-dire 80-84 ans et 95 ans et plus, apparaît normale à cause de la forte mortalité masculine aux âges élevés, celle observée dans le groupe d'âges 15-19 ans suscite des interrogations. En l'absence d'informations fiables sur les quotients de mortalité (au moment de la rédaction de ce rapport), les seules justifications plausibles seraient d'une part la sous-estimation des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans et, d'autre part leur rajeunissement. En effet, il est maintenant assez courant de voir des pères de famille, en complicité avec certains agents de l'état civil, réduire l'âge de leurs enfants en particulier ceux de sexe masculin ayant atteint ou dépassé la limite d'âge dans le cycle primaire afin de leur permettre de poursuivre leurs études. Quant aux rapports de masculinité en faveur des hommes dans les groupes d'âges 25-29 ans à 75-79 ans, ils seraient le reflet de la forte migration masculine en direction de la Côte d'Ivoire.

Tableau 2.3 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges selon le sexe (Ensemble Côte d'Ivoire)

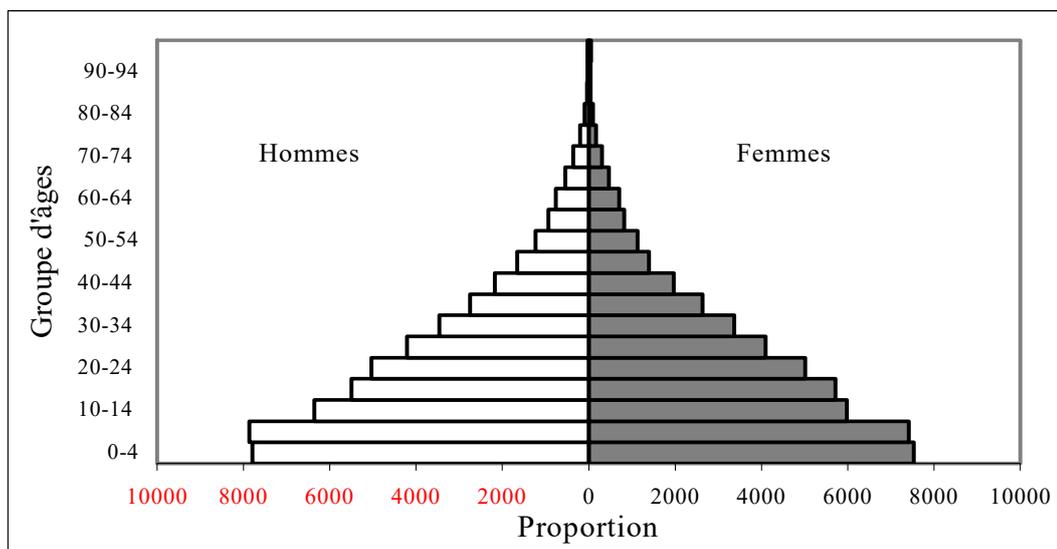
Groupe d'âges	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
0-4 ans	1 197 501	1 157 899	2 355 400	103,4
5-9 ans	1 208 232	1 139 275	2 347 507	106,1
10-14 ans	977 284	919 327	1 896 611	106,3
15-19 ans	845 108	877 842	1 722 950	96,3
20-24 ans	773 970	770 772	1 544 742	100,4
25-29 ans	646 603	628 599	1 275 202	102,9
30-34 ans	532 243	518 570	1 050 813	102,6
35-39 ans	422 709	405 912	828 621	104,1
40-44 ans	335 127	302 180	637 307	110,9
45-49 ans	254 626	213 900	468 526	119,0
50-54 ans	189 840	173 480	363 320	109,4
55-59 ans	143 206	125 917	269 123	113,7
60-64 ans	116 744	108 461	225 205	107,6
65-69 ans	83 963	71 027	154 990	118,2
70-74 ans	54 818	47 510	102 328	115,4
75-79 ans	30 114	25 565	55 679	117,8
80-84 ans	14 733	14 998	29 731	98,2
85-89 ans	6 533	7 047	13 580	92,7
90-94 ans	5 169	5 779	10 948	89,4
95 ans & +	5 262	7 211	12 473	73,0
Non déclaré	838	778	1 616	107,7
Total	7 844 623	7 522 049	15 366 672	104,3

Graphique 2.2 : Courbe des rapports de masculinité, ensemble Côte d'Ivoire



La pyramide des âges (graphique 2.3) pour l'ensemble du pays se caractérise par une base large signe d'une natalité élevée et un sommet effilé traduisant ainsi non seulement la jeunesse de la population mais également une mortalité élevée.

Graphique 2.3 : Pyramide des âges, population ensemble Côte d'Ivoire



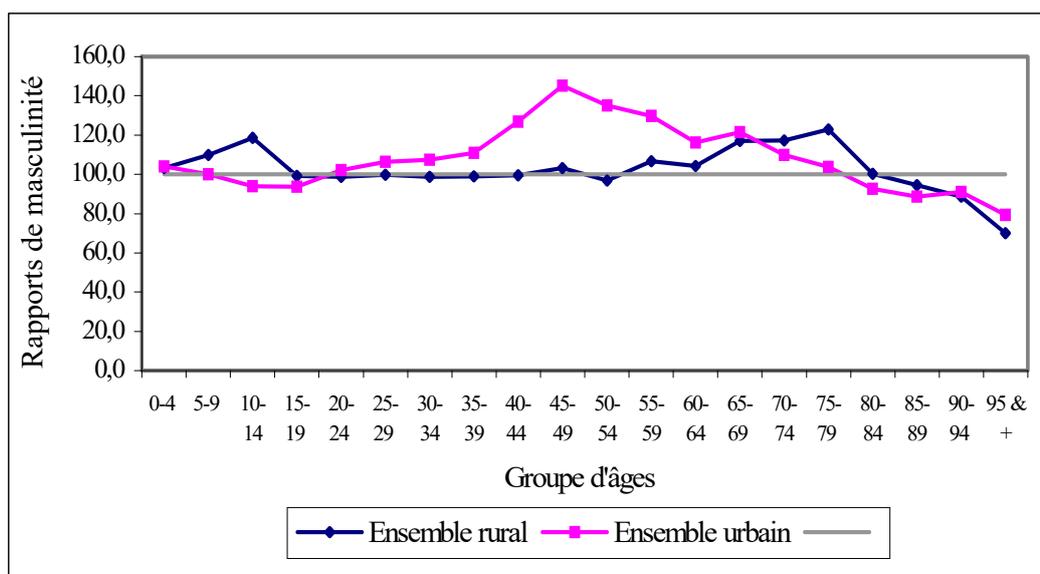
2.2.2- Analyse de la structure par sexe et âge selon le milieu de résidence

La structure par groupe d'âges et par sexe connaît de grandes variations selon le milieu de résidence. De façon générale, en milieu urbain la structure par âge et sexe permet de constater une supériorité numérique des hommes dans les groupes d'âges 0-4 ans et 20-24 ans à 75-79 ans. Quant aux femmes, ce sont dans les groupes d'âges 5-9 ans à 15-19 ans et 80 ans et plus qu'elles sont en surnombre. La prédominance des femmes dans les groupes d'âges jeunes, en particulier dans le groupe d'âges 5-9 ans, est contraire au principe biologique selon lequel il naît plus d'individus de sexe masculin que de sexe féminin. Mais au fil des années, la nature parvient à corriger ce déséquilibre par la mortalité masculine. Aussi, la situation du milieu urbain (dans son ensemble) supposerait soit une mortalité élevée des jeunes garçons, soit une omissions de ceux-ci, soit une migration des jeunes filles du milieu rural en direction des villes.

Tableau 2.4 : Répartition de la population résidente du milieu urbain par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
0-4 ans	401184	386092	787276	103,9
5-9 ans	425616	426036	851652	99,9
10-14 ans	431586	459643	891229	93,9
15-19 ans	442521	472617	915138	93,6
20-24 ans	386923	378298	765221	102,3
25-29 ans	308953	290521	599474	106,3
30-34 ans	245095	228000	473095	107,5
35-39 ans	196947	177533	374480	110,9
40-44 ans	159250	125496	284746	126,9
45-49 ans	116621	80368	196989	145,1
50-54 ans	76838	56856	133694	135,1
55-59 ans	49364	38042	87406	129,8
60-64 ans	35426	30459	65885	116,3
65-69 ans	23073	18979	42052	121,6
70-74 ans	13606	12393	25999	109,8
75-79 ans	7093	6830	13923	103,9
80-84 ans	3893	4202	8095	92,6
85-89 ans	1888	2130	4018	88,6
90-94 ans	1809	1988	3797	91,0
95 ans & +	1832	2312	4144	79,2
Non déclaré	426	399	825	106,8
Total	3329944	3199194	6529138	104,1

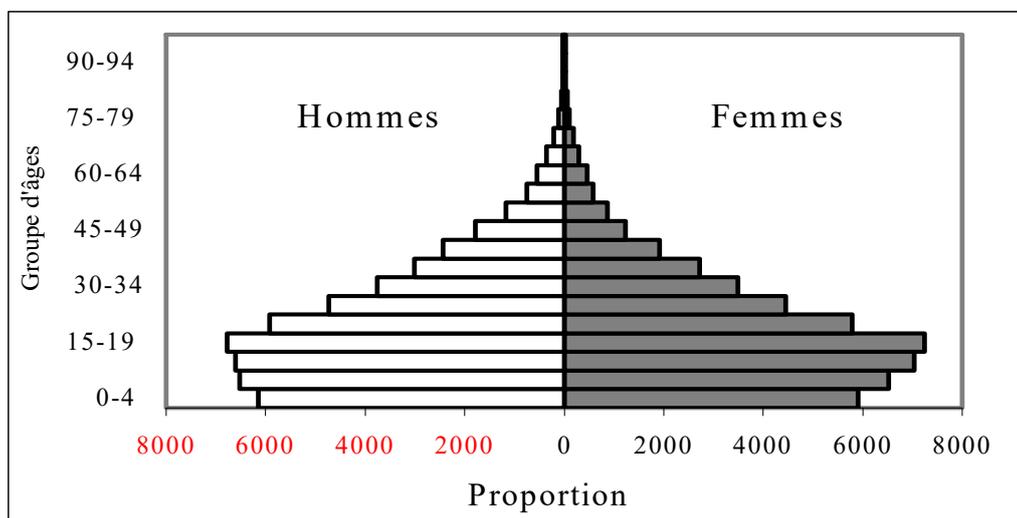
Graphique 2.4 : Courbes des rapports de masculinité, ensemble urbain et rural



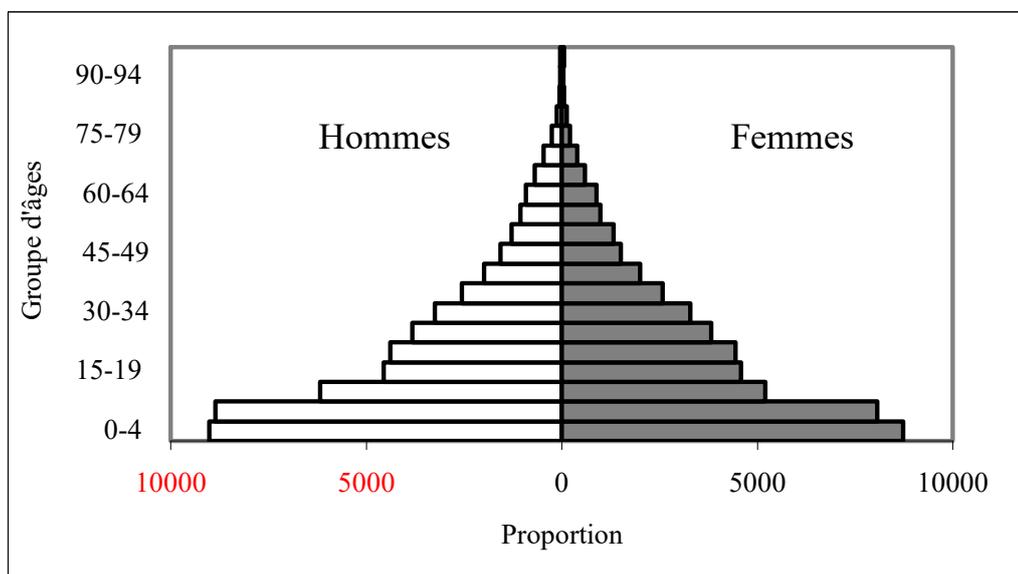
L'observation de la pyramide des âges du milieu urbain fait apparaître quelques faits marquants notamment :

- une base rétrécie signifiant une baisse de la fécondité ;
- une concentration d'hommes aux âges d'activité et même au-delà ;
- une décroissance relativement prononcée des effectifs des individus de sexe masculin du fait de la mortalité masculine élevée.

Graphique 2.5 : Pyramide des âges de la population du milieu urbain



Graphique 2.6 : Pyramide des âges de la population du milieu rural



La structure de la population du milieu rural révèle, quant à elle, une prédominance des hommes entre 0-14 ans et 45-75 ans tandis que les femmes sont plus représentées dans les groupes d'âges 15-19 ans à 40-44 ans et à 85 ans et plus (tableau 2.5). On note de ce fait que la structure par âge et par sexe de la population rurale met en évidence un exode vers les villes de la population masculine en âge de travailler. Il s'ensuit, dès lors, un vieillissement de la population agricole (graphique 2.4)

Tableau 2.5 : Répartition de la population résidente du milieu rural par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
0-4 ans	796 317	771 807	1 568 124	103,2
5-9 ans	782 616	713 239	1 495 855	109,7
10-14 ans	545 698	459 684	1 005 382	118,7
15-19 ans	402 587	405 225	807 812	99,3
20-24 ans	387 047	392 474	779 521	98,6
25-29 ans	337 650	338 078	675 728	99,9
30-34 ans	287 148	290 570	577 718	98,8
35-39 ans	225 762	228 379	454 141	98,9
40-44 ans	175 877	176 684	352 561	99,5
45-49 ans	138 005	133 532	271 537	103,3
50-54 ans	113 002	116 624	229 626	96,9
55-59 ans	93 842	87 875	181 717	106,8
60-64 ans	81 318	78 002	159 320	104,3
65-69 ans	60 890	52 048	112 938	117,0
70-74 ans	41 212	35 117	76 329	117,4
75-79 ans	23 021	18 735	41 756	122,9
80-84 ans	10 840	10 796	21 636	100,4
85-89 ans	4 645	4 917	9 562	94,5
90-94 ans	3 360	3 791	7 151	88,6
95 ans et +	3 430	4 899	8 329	70,0
Non déclaré	412	379	791	108,7
Total	4 514 679	4 322 855	8 837 534	104,4

La pyramide des âges de la population rurale (graphique 2.6) présente les caractéristiques essentielles suivantes :

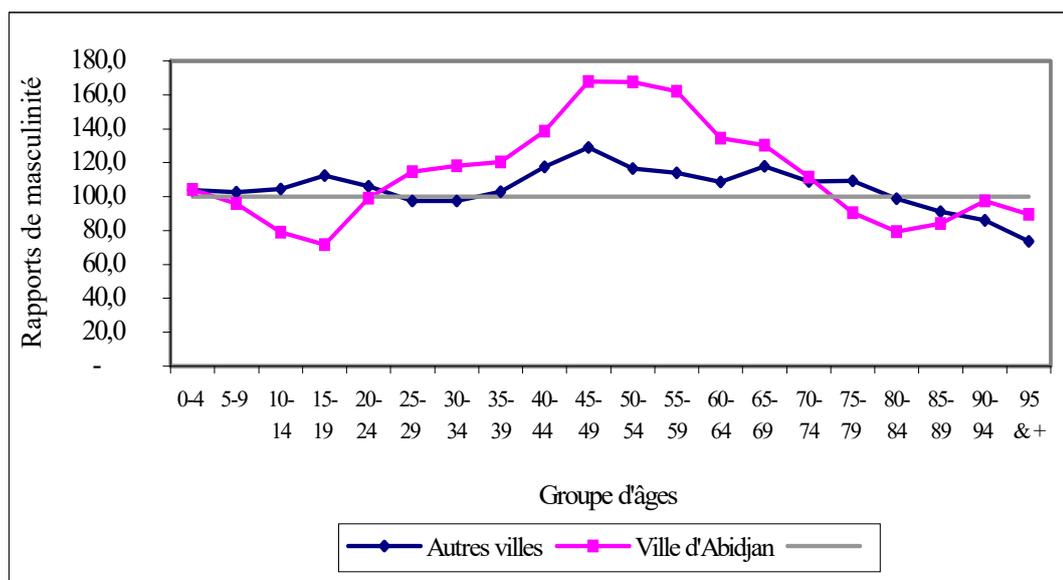
- une prédominance des jeunes (base très large) traduisant une forte fécondité ;
- un rétrécissement très rapide surtout chez les hommes à cause de l'exode vers les villes et d'une mortalité élevée.

La répartition par groupe d'âges et par sexe des autres villes, si on exclut la ville d'Abidjan, fait ressortir un fait essentiel : une supériorité numérique des hommes depuis les jeunes âges jusqu'à 79 ans (tableau 2.6 et graphique 2.7). Le déficit observé dans les groupes d'âges 20-24 ans et 25-29 ans serait la conséquence d'une sous déclaration due au refus de déclaration et aux absences prolongées pendant le dénombrement. Dans tous les cas, la structure par groupe d'âges et par sexe des autres villes révèle que les hommes s'établiraient plus en ville qu'en campagne pour des raisons scolaires pour les plus jeunes et, pour l'emploi pour ceux en âge de travailler.

Tableau 2.6 : Répartition de la population résidente des autres villes par groupe d'âges selon le sexe

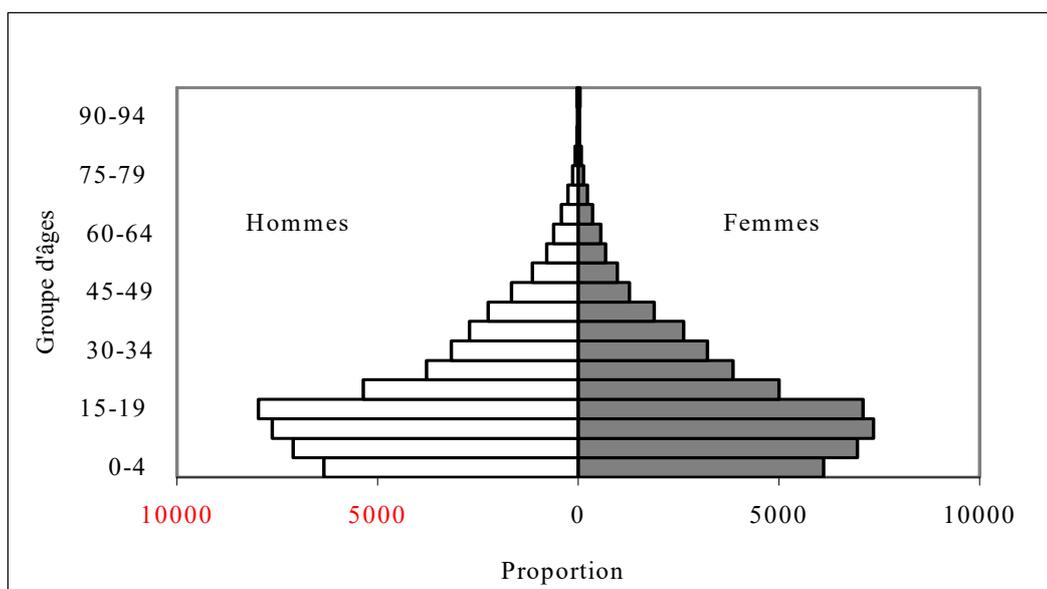
Groupe d'âges	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
0-4 ans	234 988	226 598	461 586	103,7
5-9 ans	262 784	256 298	519 082	102,5
10-14 ans	279 545	267 359	546 904	104,6
15-19 ans	286 328	254 534	540 862	112,5
20-24 ans	191 085	180 347	371 432	106,0
25-29 ans	136 314	140 038	276 352	97,3
30-34 ans	114 823	117 646	232 469	97,6
35-39 ans	98 550	95 847	194 397	102,8
40-44 ans	81 462	69 325	150 787	117,5
45-49 ans	60 775	47 113	107 888	129,0
50-54 ans	42 317	36 254	78 571	116,7
55-59 ans	29 146	25 562	54 708	114,0
60-64 ans	23 082	21 274	44 356	108,5
65-69 ans	15 991	13 549	29 540	118,0
70-74 ans	9 697	8 892	18 589	109,1
75-79 ans	5 270	4 816	10 086	109,4
80-84 ans	2 855	2 892	5 747	98,7
85-89 ans	1 261	1 384	2 645	91,1
90-94 ans	967	1 123	2 090	86,1
95 ans et +	1 098	1 491	2 589	73,6
Non déclaré	265	245	510	108,2
Total	1 878 603	1 772 587	3 651 190	106,0

Graphique 2.7 : Courbe des rapports de masculinité, Autres villes et Abidjan

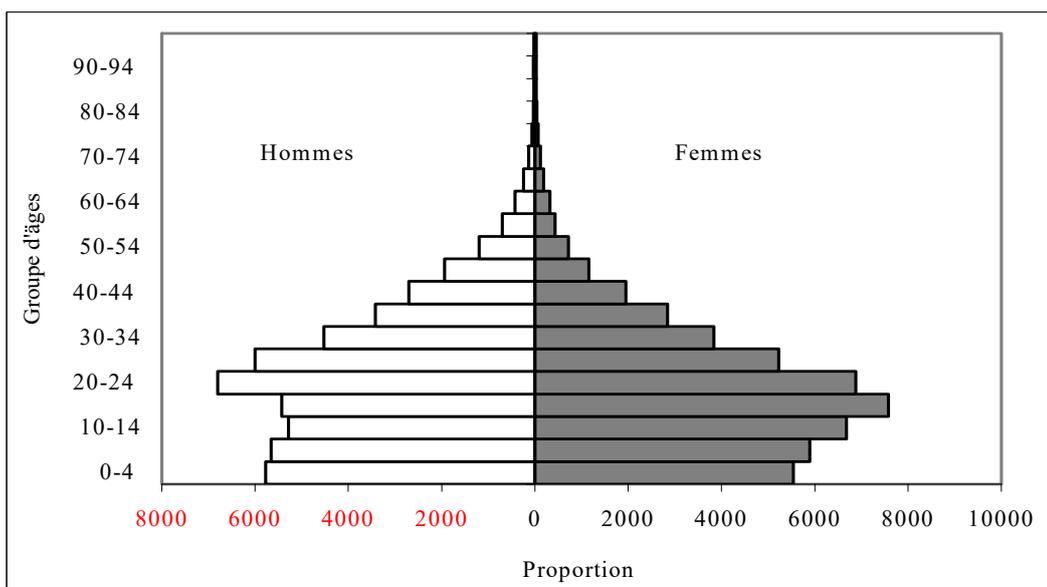


La pyramide des âges des autres villes, montre que les effectifs aux jeunes âges, c'est-à-dire 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans, augmentent avant de décroître et cela quel que soit le sexe (tableau 2.6 et graphique 2.7). Etant donné que les jeunes générations déclarent mieux leur âge que les générations anciennes du fait de l'instruction, on attribuerait cette situation à une baisse de la fécondité. En effet, les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé de 1998 indiquent que l'indice synthétique de fécondité est de 4,0 enfants par femme pour le milieu urbain. En 1994 la même enquête donnait 4,7 enfants par femme tandis qu'au recensement de 1988 cet indice était de 5,1 enfants par femme pour le même milieu. Par ailleurs, l'on pense également que des informations relatives à la survie des enfants nés en 1980 pourraient aider à expliquer cette situation de même que l'immigration des jeunes pour des raisons soit scolaires, soit professionnelles.

Graphique 2.8 : Pyramides des âges, autres villes



Graphique 2.9 : Pyramides âges, ville d'Abidjan



A Abidjan, on observe un excédent d'hommes dans les groupes d'âges 0-4 ans et de 25-29 ans à 70-74 ans et une prédominance de femmes de 5-9 ans à 20-24 ans et également à 75 ans et plus (tableau 2.7 et graphique 2.7). La situation observée dans le groupe d'âges 5-24 ans à savoir la sous-représentation de jeunes hommes au sein de cette population peut trouver son origine dans l'omission

de ces personnes du fait, soit du phénomène des enfants de la rue donc sans domicile fixe, soit du travail des enfants dans le secteur informel, soit d'une absence prolongée à la maison, soit même du fait d'une forte mortalité masculine à ces âges.

Tableau 2.7 : Répartition de la population résidente de la ville d'Abidjan par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
0-4 ans	166 196	159 494	325 690	104,2
5-9 ans	162 832	169 738	332 570	95,9
10-14 ans	152 041	192 284	344 325	79,1
15-19 ans	156 193	218 083	374 276	71,6
20-24 ans	195 838	197 951	393 789	98,9
25-29 ans	172 639	150 483	323 122	114,7
30-34 ans	130 272	110 354	240 626	118,0
35-39 ans	98 397	81 686	180 083	120,5
40-44 ans	77 788	56 171	133 959	138,5
45-49 ans	55 846	33 255	89 101	167,9
50-54 ans	34 521	20 602	55 123	167,6
55-59 ans	20 218	12 480	32 698	162,0
60-64 ans	12 344	9 185	21 529	134,4
65-69 ans	7 082	5 430	12 512	130,4
70-74 ans	3 909	3 501	7 410	111,7
75-79 ans	1 823	2 014	3 837	90,5
80-84 ans	1 038	1 310	2 348	79,2
85-89 ans	627	746	1 373	84,0
90-94 ans	842	865	1 707	97,3
95 ans et +	734	821	1 555	89,4
Non déclaré	161	154	315	104,5
Total	1 451 341	1 426 607	2 877 948	101,7

La pyramide de la ville d'Abidjan a une allure assez particulière. On remarque :

- une concentration des effectifs de jeunes adultes des deux sexes, signe de la permanence des flux migratoires (internes et internationaux) ;
- un déhanchement observé dans le groupe d'âges 10-19 ans chez les hommes traduisant, sans nul doute, une immigration de jeunes femmes soit en mariage, soit à la recherche de travail.

Le tableau 2.8 donne la structure par âge de la population et l'âge moyen de l'ensemble de la population et ceux des populations des différents milieux de résidence. Dans l'ensemble, la population de la Côte d'Ivoire est extrêmement jeune avec 43,0 % de personnes âgées de moins de 15 ans. Bien que cette proportion soit en baisse par rapport aux données du recensement général de la population et de l'habitat de 1988 (46,8 %), elle met, néanmoins en évidence, le poids encore important de cette frange de la population. Contrairement à la proportion des moins de 15 ans, celles des personnes d'âge actif (15-59 ans) et des personnes âgées (60 ans et plus) ont connu une augmentation passant respectivement de 49,8 % et 3,4 % en 1988 à 53,1 % et 4,0 % en 1998.

La présentation de la structure par âge en trois grands groupes est d'un intérêt certain. Elle permet la mise en valeur des caractéristiques essentielles de la population étudiée. Ainsi, on note que la population ivoirienne dans son ensemble est une population jeune : 22 ans d'âge moyen et 43,0 %

de personnes âgées de moins de 15 ans. Selon le milieu de résidence la situation ne diffère pas significativement. En effet, l'âge moyen de la population dans les différents milieux est sensiblement égal : 21 ans dans les autres villes et 22 ans à Abidjan et en milieu rural. De plus, la proportion des personnes de moins de 15 ans ne s'écarte pas significativement de la moyenne nationale (43,0 %) sauf à Abidjan où elle est égale à 34,8 %. La forte migration des personnes en âge de travailler (15-49 ans) vers les villes en général et singulièrement à Abidjan influence la proportion des personnes d'âge inactif (0-15 ans et 60 ans et plus). Il en découle des rapports de dépendance de faible niveau dans ces milieux par opposition au milieu rural. Ainsi, remarque-t-on que c'est en milieu rural que le rapport de dépendance qui donne la proportion de personnes en charge par personne d'âge actif (personne âgée de 15 à 49 ans) atteint son niveau le plus élevé (tableau 2.8).

Tableau 2.8 : Indices de structure par âge et âges moyens, par milieu de résidence

Milieu de résidence	INDICE DE STRUCTURE PAR AGE			Age moyen	Rapport de dépendance
	moins de 15 ans	15-59 ans	60 ans & +		
Abidjan	34,8	63,3	1,8	22 ans	57,9
Autres villes	41,5	55,4	3,1	21 ans	81,9
Ensemble urbain	38,8	58,7	2,6	22 ans	70,4
Rural	46,1	49,0	49	22 ans	104,1
Ensemble Côte d'Ivoire	43,0	53,1	4,0	22 ans	88,3

2.2.3- Analyse de la structure par âge des régions

Les caractéristiques de la population des diverses régions de la Côte d'Ivoire ne sont pas très différentes à ce qui a été observé au niveau du milieu de résidence. Globalement, l'âge moyen et la proportion des personnes âgées de moins de 15 ans oscillent autour des moyennes nationales : entre 20 et 23 ans pour l'âge moyen et 36,6 % à 49,3 % pour la proportion des personnes âgées de moins de 15 ans. Le cas de la région des Lagunes est le reflet des caractéristiques de la structure par grands groupes d'âges de la ville d'Abidjan. D'une manière générale, les structures par grands groupes d'âges et par sexe des différentes régions administratives du pays mettent en évidence la jeunesse de la population de ces régions.

Dans les régions où les rapports de masculinité sont favorables aux hommes ($R_m > 100$), on note de faibles niveaux de proportions de personnes âgées de 60 ans et plus et de rapport de dépendance. Il s'agit de la région des Lagunes, du Haut Sassandra, du Moyen Comoé, des Montagnes, du Bas Sassandra, de la Marahoué, du Sud Comoé, du Sud Bandama, de l'Agnéby, du Fromager, du Moyen Cavally considérées comme étant des zones d'immigration de la population masculine en âge de travailler (15-59 ans). Le cas particulier de la région du Worodougou faisant pourtant partie de la zone de savane, par conséquent zone d'émigration, s'expliquerait par la présence de certaines activités économiques notamment l'exploitation et le traitement du coton et le développement de la culture de l'anacarde.

En revanche, dans les régions où la présence féminine est très marquée ($R_m < 100$), donc déficitaire en population masculine surtout celle en âge de travailler, on constate des proportions de personnes âgées et de rapport de dépendance assez élevées dans l'ensemble. Ce sont les régions suivantes : Savanes, Vallée du Bandama, Lacs, Zanzan, Denguélé, N'Zi Comoé et Bafing.

Tableau 2.9 : Indices de structure par âge, âges moyen rapport de dépendance et rapport de masculinité par région

REGIONS	INDICES DE STRUCTURE PAR AGE			Age moyen	Rapport de dépendance	Rm
	moins de 15 ans	15-59 ans	60 ans & +			
Lagunes	36,6	61,0	2,4	22 ans	88,2	103,1
Haut Sassandra	45,5	51,4	3,1	20 ans	94,7	111,0
Savanes	45,3	49,6	5,0	22 ans	101,5	96,5
Vallée du Bandama	43,6	50,3	6,1	23 ans	98,9	96,7
Moyen Comoé	43,7	52,5	3,8	21 ans	90,4	109,6
Montagnes	43,7	51,5	4,7	22 ans	94,0	102,1
Lacs	45,7	48,1	6,2	22 ans	107,8	99,0
Zanzan	49,3	45,6	5,0	21 ans	119,2	95,6
Bas Sassandra	44,5	53,6	1,9	20 ans	86,7	115,6
Denguélé	47,9	46,6	5,5	21 ans	114,7	98,9
N'Zi Comoé	47,0	46,0	7,0	23 ans	106,3	96,3
Marahoué	45,7	49,8	4,5	21 ans	100,6	109,0
Sud Comoé	42,2	54,2	3,6	21 ans	84,7	108,5
Worodougou	46,3	49,0	4,7	21 ans	104,2	106,4
Sud Bandama	45,1	51,2	3,8	21 ans	95,5	110,3
Agneby	43,6	51,5	4,9	22 ans	94,0	103,4
Fromager	43,5	51,5	4,9	22 ans	94,1	111,3
Moyen Cavally	43,7	52,5	3,7	21 ans	104,1	109,4
Bafing	44,7	50,4	4,9	22 ans	98,6	96,7
Ensemble Côte d'Ivoire	43,0	53,1	4,0	22 ans	88,3	104,3

2.3- Analyse des groupes d'âges fonctionnels

Les groupes d'âges fonctionnels se composent de : la population vaccinale et préscolaire (0-5 ans), la population d'âge scolaire dans le primaire (6-14 ans), la population scolaire dans le secondaire et le supérieur (15-24 ans), la population en âge d'activité (15-59 ans), les femmes en âge de procréer (15-49 ans) et la population des personnes âgées (60 ans ou plus). L'intérêt de l'analyse de ces groupes d'âges spécifiques provient du fait qu'à chacun d'eux correspond, dans la vie économique, sociale et culturelle, des besoins fondamentaux qu'une société doit s'employer à satisfaire constamment et durablement, pour assurer leur mieux être.

2.3.1- Analyse de la population vaccinale et préscolaire (0-5 ans)

Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) dans les pays en développement entre dans le cadre des programmes sociaux qui ont pour objectif de réduire la morbidité et la mortalité des enfants âgés de 0 à 5 ans. Il s'agit de protéger l'enfant contre le tétanos néonatal (enfant de 0-11 mois), le paludisme, les infections respiratoires aiguës (IRA), les maladies diarrhéiques (0-59 mois) et les maladies paralysantes comme la poliomyélite. Sont visés par ce programme, les enfants âgés de 0-5 ans.

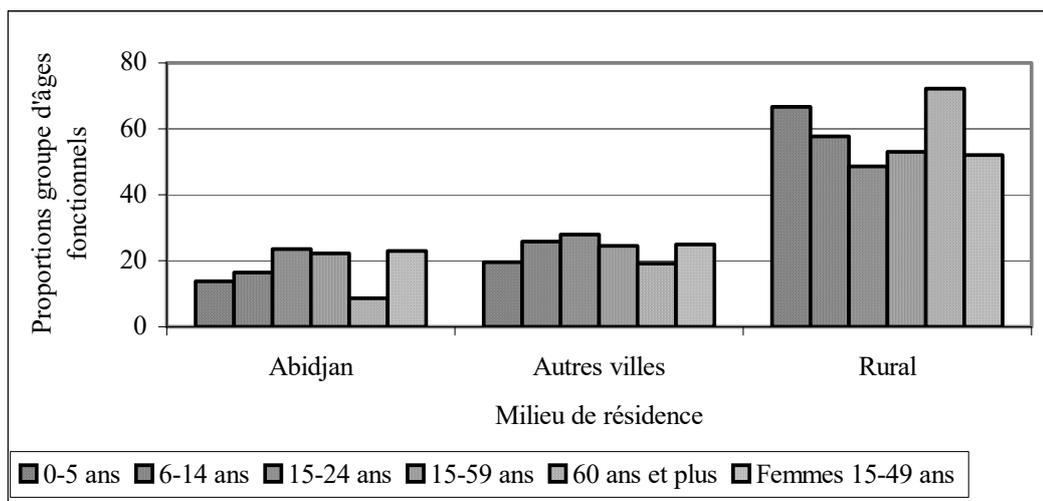
Au recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98), on a dénombré 2 848 911 enfants âgés de 0-5 ans. Cette population encore appelée population vaccinale et préscolaire représente 18,5 % de la population totale de la Côte d'Ivoire. La répartition de cette population selon le milieu de résidence indique que la majorité de ces enfants vit en zone rurale (66,7 % contre 19,6 % dans les autres villes et 13,7 % à Abidjan). On remarque, par ailleurs, une prédominance des garçons par rapport aux filles quel que soit le milieu de résidence. Cette structure est conforme au principe biologique qu'il naît toujours plus d'enfants de sexe masculin que de sexe féminin (tableau 2.10).

Tableau 2.10 : Indices de structure des groupes d'âges fonctionnels et rapport de masculinité par milieu de résidence

Lieu de résidence	GROUPE D'AGES FONCTIONNELS											
	0-5 ans		6-14 ans		15-24 ans		15-59 ans		60 ans et plus		Femmes 15-49 ans	
	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids	Rf
Abidjan	13,7	103,5	16,4	85,7	23,5	84,6	22,3	106,9	8,6	119,0	23,0	95,6
Autres villes	19,6	103,8	25,8	103,5	27,9	109,8	24,6	107,7	19,1	108,7	24,9	93,3
Ensemble Urbain	33,3	103,7	40,1	96,2	70,6	100,6	46,9	107,3	27,8	111,8	47,9	94,4
Rural	66,7	103,7	57,8	114,4	48,6	99,0	53,1	99,6	72,3	109,8	52,1	100,6
Total	100,0	103,7	100,0	106,3	100,0	98,2	100,0	103,1	100,0	110,3	100,0	97,6

NB : Rf = Rapport de féminité

Graphique 2.10 : Répartition des groupes d'âges fonctionnels selon le milieu de résidence



La répartition de la population vaccinale et préscolaire par région met en évidence l'inégale répartition de ces enfants. A titre d'exemple, les proportions les plus élevées à savoir 19,2 % et 10,7 % se trouvent dans les deux régions les plus peuplées de la Côte d'Ivoire, en l'occurrence la région des Lagunes et celle du Bas Sassandra. Les faibles niveaux, 1,0 % et 1,7 %, sont observés respectivement dans les régions du Bafing et du Denguélé, des régions qui font partie de la zone de savane, zone qui souffre de l'exode de sa population potentiellement active (15-59 ans). La structure par sexe dans toutes les régions est conforme à celle décrite précédemment à savoir prédominance des garçons (tableau 2.11).

Tableau 2.11 : Indices de structure des groupes d'âges fonctionnels et rapport de masculinité par région de résidence

Région	0-5 ans		6-14 ans		15-24 ans		15-59 ans		60 ans et plus			Femmes 15-49 ans	
	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids*	Poids	Rf
Lagunes	19,2	103,1	21,9	90,3	29,0	88,4	27,9	107,8	14,6	114,7	2,4	28,6	94,5
Haut Sassandra	7,8	104,7	7,1	112,7	7,1	111,9	6,7	111,1	5,5	144,0	3,1	6,8	91,8
Savanes	6,4	103,1	6,3	107,5	5,5	93,6	5,6	87,6	7,7	111,4	5,0	5,5	115,3
Vallée du Bandama	6,4	102,8	7,7	106,7	6,7	96,6	6,7	92,2	10,9	77,8	6,1	6,5	106,5
Moyen Comoé	2,6	105,5	2,6	108,2	2,6	108,8	2,5	110,5	2,5	129,8	3,8	2,6	91,3
Montagnes	6,2	103,5	6,2	114,5	5,6	95,0	5,9	95,2	7,3	114,8	4,7	5,8	104,9
Lacs	3,0	103,1	3,6	111,2	2,8	98,5	2,8	93,5	4,9	81,8	6,2	2,7	105,0
Zanzan	5,5	102,3	5,0	116,0	3,4	97,4	3,9	82,4	5,8	95,3	5,0	3,8	122,1
Bas Sassandra	10,7	103,2	8,4	105,4	9,4	104,5	9,2	124,4	4,4	168,4	1,9	9,4	82,2
Denguélé	1,7	103,9	1,6	116,9	1,3	96,5	1,3	87,1	2,0	108,1	5,4	1,2	114,7
N'Zi Comoé	4,2	102,7	4,7	117,2	3,3	101,0	3,6	83,2	7,4	95,6	7,0	3,4	117,1
Marahoué	4,0	104,6	3,7	118,9	3,4	111,6	3,4	105,1	4,1	122,6	4,5	3,4	96,0
Sud Comoé	3,0	105,0	2,9	101,9	3,1	105,0	3,0	112,4	2,7	113,2	3,6	3,1	89,3
Worodougou	2,8	107,0	2,6	117,3	2,1	96,9	2,3	99,8	3,0	119,0	4,7	2,2	102,0
Sud Bandama	4,9	104,7	4,5	114,1	4,2	106,4	4,3	108,1	4,3	153,3	3,8	4,2	94,2
Agnéby	3,3	103,0	3,6	111,7	3,2	105,2	3,3	99,3	4,2	106,1	4,8	3,3	99,9
Fromager	3,6	105,8	3,6	115,1	3,3	114,9	3,4	110,9	4,4	119,0	4,9	3,4	90,5
Moyen Cavally	3,7	104,0	3,1	109,8	3,2	103,9	3,3	110,8	3,2	119,4	3,7	3,3	90,7
Bafing	1,0	100,1	0,9	110,8	0,8	86,4	0,9	87,2	1,1	120,5	4,9	0,8	116,7
Total	100,0	103,7	100,0	106,3	100,0	98,2	100,0	103,1	100,0	110,3	4,0	100,0	97,6

NB : Poids* indique les proportions calculées par rapport à la population totale de la région

La connaissance du lien de parenté entre une personne, membre d'un ménage, et le chef de ménage fournit une indication sur son statut dans le ménage. Le ménage, ordinaire s'entend, a été défini au recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98) comme suit : le ménage ordinaire est constitué par un ensemble de personnes, apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage", vivent sous le même toit ou dans la même concession et dont les ressources sont mises en commun, en totalité ou en partie. Le ménage ordinaire est généralement constitué par le chef de ménage, son (ou ses) épouse (s) et leurs enfants non mariés. Dans certains cas, assez nombreux, le ménage ordinaire peut comprendre des enfants mariés du chef de ménage, des parents (ascendants, descendants et/ou collatéraux) du chef de ménage et quelque fois des personnes non-apparentées. Ce qui est important comme critères fondamentaux à respecter pour identifier les membres d'un ménage ordinaire, c'est le fait :

- de vivre ensemble sous le même toit ou dans la même concession ;
- de reconnaître l'autorité du chef de ménage ;
- de mettre en commun les ressources en partie ou en totalité.

Il est important de souligner qu'une personne qui vit seule, pourvoit elle-même à ses besoins vitaux, c'est-à-dire nourriture, habillement, logement etc. constitue un ménage. De même, un groupe de personnes (célibataires, personnes non-apparentées, etc.) qui partage le même logement ne sera considéré comme formant un ménage que si ces personnes reconnaissent l'autorité de l'une d'entre elles qui est alors chef de ménage et si elles ont pris des dispositions pour prendre leurs repas ensemble. Si au contraire, ces personnes affichent une certaine indépendance réciproque, hormis le fait d'habiter ensemble, alors elles ne forment pas un ménage. Il y aura autant de ménages distincts qu'il y a de personnes indépendantes.

Le statut dans le ménage de l'enfant âgé de 0-5 ans est importante à plus d'un titre. Cette relation est d'autant plus importante qu'elle peut avoir une incidence sur la santé de l'enfant, voire sur son "devenir". On note que dans l'ensemble du pays, les enfants de 0-5 ans vivent majoritairement avec leurs parents biologiques. Par ailleurs, on note également un nombre important

d'enfants qui sont sous la responsabilité de parents autres que leurs parents biologiques soit à cause de la situation socio-économique relativement meilleure de ceux-ci par rapport aux géniteurs, soit parce que ces enfants ont perdu un de leurs géniteurs ou même les deux, soit parce qu'ils sont des enfants nés d'une autre union du (de la) conjoint(e) du chef de ménage. Ces enfants sont généralement les petits-fils, les enfants par alliance, les cousins, etc. du chef de ménage.

Selon le milieu de résidence, la tendance observée est partout la même dans la mesure où les proportions dans les différents milieux se situent dans le même ordre de grandeur. Cependant, il convient de noter qu'en milieu urbain en général, en raison certainement de la nucléarisation de la famille, la proportion des enfants qui vivent chez leurs parents biologiques est beaucoup plus élevée. Par ailleurs, on constate en milieu rural, en comparaison avec le milieu urbain, que les enfants qui vivent dans des ménages autres que ceux de leurs parents biologiques sont en proportion plus élevée que ceux du milieu urbain. Ces faibles proportions d'enfants sous la responsabilité de parents autres que leurs parents biologiques indiqueraient que, le phénomène de "confiage" d'enfants serait en train de baisser en intensité en ville à cause, probablement de la cherté de la vie (tableau 2.12).

Tableau 2.12 : Répartition (en pourcentage) de la population résidente âgée de 0-5 ans par lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Lien de parenté avec le chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE									Ensemble		
	Abidjan			Autres villes			Rural					
	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm
Chef de ménage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epoux/Epouse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fils/Fille	78,2	75,6	107,0	72,5	71,1	105,9	69,2	68,4	104,7	71,0	69,9	105,3
Père/Mère	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frère/Sœur	0,5	0,4	108,8	0,6	0,5	114,4	0,6	0,5	132,2	0,6	0,5	125,8
Neveu/Nièce	4,6	5,2	92,0	5,2	5,5	98,5	5,9	5,9	104,3	5,6	5,7	101,7
Autres Parents	14,2	15,8	93,1	18,3	19,2	98,9	20,7	21,5	100,2	19,4	20,3	99,2
Sans lien de parenté	1,9	2,4	83,2	2,6	3,0	89,1	3,1	3,3	96,9	2,8	3,1	93,9
Non déclaré	0,6	0,6	113,2	0,8	0,7	122,9	0,5	0,4	112,8	0,6	0,5	115,5
Total	100,0	100,0	103,5	100,0	100,0	103,8	100,0	100,0	103,7	100,0	100,0	103,7

2.3.2- Analyse de la population d'âge scolaire au primaire (6-14 ans)

L'éducation de l'enfant est l'un des maillons essentiels du Programme National pour la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfant ivoirien à l'Horizon 2000. Pour mieux gérer le système éducatif selon les objectifs que s'est fixée la Côte d'Ivoire, il importe de maîtriser la population cible. Même si de plus en plus on rencontre des enfants âgés de 5 ans dans le cycle primaire, en Côte d'Ivoire l'âge indiqué pour être admis au cours préparatoire première année (CP1) est fixé à 6 ans. On estime qu'au bout de 8 ans au maximum (c'est-à-dire à dire à 14 ans), l'enfant devrait pouvoir sortir du cycle primaire. Ainsi, on établit la tranche d'âges classique pour les enfants dans le primaire à 6-14 ans. L'étude de la population âgée de 6 à 14 ans (population d'âge scolaire dans le primaire) trouve donc son sens dans le fait que la connaissance de ses caractéristiques fournit des éléments de base pour l'évaluation des besoins en matière de scolarisation.

Les enfants âgés de 6-14 ans sont au nombre de 3 750 607, soit 24,4 % de la population totale dénombrée au RGPH-98 et se répartissent de la façon suivante selon le milieu de résidence : 16,5 % à Abidjan, 25,8 % dans les autres villes et 57,8 % en milieu rural. Les faibles proportions en milieu urbain proviendraient de la concentration des personnes en âge de travailler dans les villes (tableau 2.10). Leur répartition au niveau régional met en relief le poids démographique prépondérant des enfants de cette tranche d'âges dans la région des Lagunes (tableau 2.11). Plusieurs raisons pourraient expliquer cette situation notamment l'abondance des infrastructures scolaires et dans une certaine mesure l'immigration des enfants de 10-14 ans dans l'espoir de trouver un emploi (dans le

secteur informel surtout). En effet, ces dernières années on rencontre, dans les grandes villes et particulièrement à Abidjan, de plus en plus de jeunes déscolarisés de 6-14 ans dans le secteur informel.

La structure par sexe de la population âgée de 6-14 ans varie très peu de celle des enfants âgés de 0-5 ans. Excepté la ville d'Abidjan et la région des Lagunes (qui abrite la ville d'Abidjan), les autres milieux de résidence et les autres régions affichent une présence marquée de garçons par rapport aux filles (rapports de masculinité supérieurs à 100). La situation de la ville d'Abidjan a été mise en évidence dans le point 2.2.2 et les raisons suivantes ont été évoquées : probable omission des jeunes garçons du fait, soit du phénomène des enfants de la rue donc sans domicile fixe, soit du travail des enfants dans le secteur informel, soit d'une absence prolongée à la maison, soit même du fait d'une forte mortalité masculine à ces âges ainsi que l'immigration des jeunes filles pour des raisons de mariage ou d'emploi (tableau 2.9 et graphique 2.10).

A l'image des enfants âgés de 0-5 ans, ceux de 6-14 ans vivent eux aussi majoritairement chez leurs parents biologiques. On remarque également que parmi ces enfants, ceux qui sont sous la responsabilité de parents autres que leurs parents biologiques sont en proportion non négligeable. Quel que soit le milieu de résidence, on observe les mêmes tendances. Les enfants en situation de "confiage" le seraient probablement pour les mêmes raisons que ceux de 0-5 ans en plus du fait qu'à ces âges intervient la scolarisation.

Les données relatives au statut dans le ménage de la population d'âge scolaire dans le primaire révèlent deux faits importants : la présence d'enfants chef de ménage même s'ils sont en proportion très négligeable et les enfants conjoints du chef de ménage. A propos des enfants chef de ménage, on constate que c'est dans les autres villes que leur proportion est la plus élevée. Ce phénomène serait le fait de l'immigration scolaire. En effet, entre 10 et 14 ans certains enfants qui, théoriquement devraient être encore dans le cycle primaire, font leur entrée dans le cycle secondaire et quittent, de ce fait, la campagne pour la ville. Or, avec la suppression des internats dans les établissements publics nationaux, et le refus de certaines personnes (parents, amis des parents) d'héberger les élèves parce qu'occasionnant des coûts additionnels pour leur ménage, on assisterait de plus en plus à l'apparition "d'enfants responsables", c'est-à-dire enfants chef de ménage. Ceux-ci se recrutent essentiellement parmi les enfants de sexe masculin. De même, s'agissant des conjoints des chefs de ménage (Epoux/Epouse), c'est en milieu urbain et principalement à Abidjan qu'ils sont les plus nombreux. Ce qui laisse croire qu'après leur union les enfants migrent en ville pour rejoindre leur conjoint. Les valeurs, inférieures à 100, des rapports de masculinité indiquent que ce sont les enfants de sexe féminin qui sont dans cette situation. Ce constat montre la persistance du mariage précoce en Côte d'Ivoire.

Tableau 2.13 : Répartition (en pourcentage) de la population résidante âgée de 6-14 ans par lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Lien de parenté avec le chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE									Ensemble		
	Abidjan			Autres villes			Rural					
	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm
Chef de ménage	0,1	0,0	264,8	0,6	0,2	405,8	0,1	0,0	440,1	0,2	0,1	403,7
Epoux/Epouse	0,0	0,2	2,9	0,0	0,2	1,5	0,0	0,3	0,6	0,0	0,2	1,0
Fils/Fille	76,0	62,6	104,1	64,3	60,5	109,9	64,5	63,4	116,4	66,1	62,5	112,5
Père/Mère	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frère/Sœur	2,5	2,2	97,8	3,7	2,7	145,5	2,9	2,1	159,9	3,1	2,2	144,3
Neveu/Nièce	7,8	9,7	68,3	8,6	9,0	99,0	8,4	7,7	124,2	8,3	8,4	105,4
Autres Parents	11,1	18,1	52,3	16,8	19,9	87,2	20,0	21,7	105,5	17,9	20,6	92,4
Sans lien de parenté	1,9	6,6	24,7	4,9	6,4	78,4	3,6	4,3	97,1	3,7	5,3	74,5
Non déclaré	0,6	0,6	103,9	1,1	1,1	107,0	0,5	0,5	107,6	0,7	0,7	106,8
Total	100,0	100,0	85,7	100,0	100,0	103,5	100,0	100,0	114,4	100,0	100,0	106,3

2.3.3- Analyse de la population d'âge scolaire dans le secondaire et le supérieur (15-24 ans)

A partir de 15 ans, théoriquement tout enfant dans le système éducatif ivoirien devrait être dans le cycle secondaire. C'est aussi à partir de cet âge que l'enfant entre dans la vie active s'il sort du système éducatif. Quinze ans marque encore la fin de l'enfance et le début de l'adolescence, une période tumultueuse et décisive à la fois dans la vie de tout être humain. Ainsi, l'étude de la population d'âge scolaire dans le secondaire et plus est tout aussi importante que celle des populations de 0-5 ans, 6-14 ans, etc. La connaissance et la maîtrise de cette frange de la population permet une meilleure prise en compte de leurs besoins fondamentaux.

La population d'âge scolaire dans le secondaire et supérieur se chiffre à 3 267 692 personnes, soit 21,3 % de la population totale. Le poids démographique des jeunes âgés de 15-24 ans diffère selon le milieu de résidence (tableau 2.10 et graphique 2.11). On constate que 23,5 % de cette population résident à Abidjan contre 27,9 % dans les autres villes et 48,6 % en milieu rural. La structure par sexe de cette frange de la population selon le milieu de résidence fait apparaître une supériorité numérique des jeunes filles dans le milieu rural et à Abidjan. Ce constat confirmerait l'exode des jeunes garçons du même groupe d'âges vers les villes pour des raisons scolaires et professionnelles. La supériorité numérique des jeunes filles de 15-24 ans dans la ville d'Abidjan serait due, comme évoqué plus loin, à la migration de celles-ci pour des raisons de mariage, d'emploi et de scolarisation. En effet, la proportion de jeunes filles qui accèdent au cycle secondaire et supérieur en Côte d'Ivoire s'accroît d'année en année. Ce résultat est à mettre à l'actif de la politique de scolarisation de la petite fille prônée par le gouvernement ivoirien et certaines Organisations Non Gouvernementales qui en ont fait leur cheval de bataille.

La répartition de la population âgée de 15-24 ans selon les régions administratives montre qu'elle est plus concentrée dans la région des Lagunes, très certainement à cause des opportunités d'emploi et de scolarisation, la majorité des grandes écoles supérieures et techniques se trouvant à Abidjan (tableau 2.11). La structure par sexe de la population d'âge scolaire dans le secondaire et supérieur représentée par les rapports de masculinité fait ressortir deux faits marquants : les régions où on observe la prédominance de jeunes garçons par rapport aux jeunes filles et les régions où le contraire est observé. Parmi les régions, au nombre de 9, où l'on rencontre plus de jeunes filles que de jeunes garçons, il convient de distinguer la région des Lagunes, dont les caractéristiques sont influencées par celles de la ville d'Abidjan, des autres régions. En effet, la situation dans les régions concernées proviendrait de la migration des jeunes garçons dans les autres régions. Ces régions d'accueil des jeunes migrants sont celles qui affichent des rapports de masculinité supérieurs à 100.

Le lien de parenté des jeunes âgés de 15-24 ans avec les chefs des ménages dans lesquels ils vivent varie très peu de celui observé pour les groupes d'âges étudiés précédemment. Au sein de la

population d'âge scolaire dans le secondaire et supérieur (15-24 ans) prédominent toujours ceux qui vivent chez leurs parents biologiques. Cependant, le statut dans le ménage des jeunes composant cette population fait observer un nombre important de chef de ménage et de conjoints des chefs de ménage. Les proportions observées de conjoints de chefs de ménage et les rapports de masculinité confirme l'hypothèse selon laquelle les jeunes filles se marient plus tôt que les jeunes hommes (tableau 2.14).

Tableau 2.14 : Répartition (en pourcentage) de la population résidante âgée de 15-24 ans par lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Lien de parenté avec le chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE									Ensemble		
	Abidjan			Autres villes			Rural					
	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm
Chef de ménage	10,6	2,4	373,0	13,0	3,6	395,8	12,3	1,5	798,2	12,1	2,3	518,9
Epoux/Epouse	0,0	19,7	0,0	0,0	21,1	0,0	0,0	36,4	0,0	0,0	28,1	0,0
Fils/Fille	39,1	31,6	105,0	35,4	32,4	120,1	39,2	26,4	147,0	38,1	29,3	127,7
Père/Mère	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frère/Sœur	13,5	6,1	185,9	10,0	5,1	215,0	12,3	3,3	366,9	11,9	4,5	259,3
Neveu/Nièce	11,4	9,2	104,6	9,2	7,3	137,9	7,8	4,1	188,4	9,0	6,2	141,5
Autres Parents	17,2	18,2	80,2	18,6	19,6	104,4	16,8	19,9	83,4	17,4	19,4	88,3
Sans lien de parenté	6,3	11,9	44,4	10,8	9,5	124,1	11,1	8,0	137,4	9,9	9,4	104,0
Non déclaré	1,9	0,9	177,0	3,0	1,4	226,3	0,5	0,4	134,9	1,6	0,8	190,8
Total	100,0	100,0	84,6	100,0	100,0	109,8	100,0	100,0	99,0	100,0	100,0	98,2

2.3.4- Analyse de la population en âge d'activité (15-59 ans)

La population en âge d'activité s'élève à 8 160 604 personnes représentant 53,1 % de la population totale résidant en Côte d'Ivoire en 1998. En milieu urbain, on en a dénombré globalement 46,9 % dont 22,3 % à Abidjan et 24,6 % dans les autres villes contre 53,1 % en milieu rural. Ainsi, la répartition de la population en âge d'activité met en évidence le poids démographique prépondérant de cette tranche d'âges de la population en zone rurale (tableau 2.10 et graphique 2.10). Cette situation est, dans une certaine mesure, conforme à la réalité car la population de la Côte d'Ivoire vit en majorité en zone rurale (57,0 %). Ce qui dénote aussi de l'importance du secteur primaire notamment l'agriculture dans l'économie de la Côte d'Ivoire.

La répartition au niveau régional de la population en âge d'activité met en exergue, une fois de plus, la place prépondérante de la région des Lagunes qui, non seulement renferme un nombre important de plantations de type industriel et villageois mais aussi abrite la ville d'Abidjan. Malgré la crise économique que vit le pays, et qui se ressent sur la demande et l'offre d'emploi, Abidjan continue d'être le miroir de tous ceux qui souhaitent améliorer leurs conditions d'existence (tableau 2.10). Cette région concentre l'essentielle de la population en âge d'activité (27,9 %).

La structure par sexe de la population en âge d'activité confirme tout ce qui a été dit précédemment à savoir : les hommes résident en milieu urbain et les femmes en milieu rural. En effet, les rapports de masculinité selon le milieu de résidence indiquent des ratios en milieu urbain en faveur des hommes (rapports de masculinité supérieurs à 100) et en milieu rural en faveur des femmes (rapports de masculinité inférieurs à 100).

Sur le plan régional, les valeurs des rapports de masculinité font ressortir que 8 régions seulement sur les 19 régions administratives que compte la Côte d'Ivoire concentrent plus d'hommes que de femmes en âge d'activité. Ce sont les régions des Lagunes, du Haut Sassandra, du Bas Sassandra, de la Marahoué, du Sud Comoé, du Sud Bandama, du Fromager et du Moyen Cavally qui constituent les poumons de l'économie ivoirienne (tableau 2.11).

La population en âge d'activité enregistre une proportion assez élevée de chefs de ménage et de conjointes des chefs de ménage. On note, au regard des indicateurs du tableau 2.15 que les chefs de ménage sont principalement de sexe masculin (559,2 hommes pour 100 femmes dans l'ensemble) et que les conjoints sont de sexe féminin (0,2 hommes pour 100 femmes). Néanmoins, les proportions quand bien même insignifiantes de conjoints de sexe masculin dans tous les milieux indiqueraient que certains ménages sont sous la responsabilité des femmes. Dans ces ménages, il est fort probable que les époux soient soit au chômage, soit en quête d'emploi. Outre ces cas, on remarque également dans tous les milieux qu'une proportion relativement importante de personnes âgées de 15-59 ans vivent encore chez leurs parents biologiques et chez d'autres parents. Dans la première catégorie on y trouve plus d'hommes que de femmes à cause du mariage des jeunes filles tandis que dans la deuxième catégorie les femmes sont prédominantes. De plus, il apparaît que les personnes âgées de 15-59 ans hébergent leurs ascendants (Père/Mère) particulièrement les femmes et ceci à la suite soit de leur veuvage, soit à la suite de leur divorce.

Tableau 2.15 : Répartition (en pourcentage) de la population résidente âgée de 15-59 ans par lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Lien de parenté avec le chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE									Ensemble		
	Abidjan			Autres villes			Rural					
	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm
Chef de ménage	47,9	10,7	478,5	45,2	10,8	452,1	47,5	6,9	684,2	47,0	8,7	559,2
Epoux/Epouse	0,1	37,6	0,3	0,1	41,0	0,2	0,1	52,5	0,1	0,1	46,4	0,2
Fils/Fille	18,4	18,5	105,9	20,1	18,0	120,2	19,7	13,5	145,0	19,5	15,7	128,0
Père/Mère	0,0	0,3	2,5	0,0	0,6	2,2	0,0	1,1	2,4	0,0	0,8	2,4
Frère/Sœur	9,5	5,5	185,2	7,7	4,2	197,9	9,0	3,6	245,9	8,8	4,2	216,9
Neveu/Nièce	6,2	5,7	116,2	5,2	4,1	138,1	4,2	2,4	177,1	4,9	3,5	144,5
Autres Parents	11,7	13,4	93,6	12,4	14,5	92,0	11,1	14,7	75,7	11,6	14,3	83,3
Sans lien de parenté	4,9	7,6	68,7	7,1	5,9	129,1	8,1	5,0	160,2	7,1	5,8	126,4
Non déclaré	1,3	0,7	191,4	2,2	0,9	259,2	0,3	0,3	113,3	1,0	0,6	195,2
Total	100,0	100,0	106,9	100,0	100,0	107,7	100,0	100,0	99,6	100,0	100,0	103,1

2.3.5- Analyse de la population des personnes âgées (60 ans ou plus)

Les "personnes âgées" constituent l'ensemble des hommes et femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. D'après les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98), ces personnes sont au nombre de 604 934, soit 4,0 % de la population totale de Côte d'Ivoire.

Selon le milieu de résidence, on observe une présence plus marquée des personnes âgées de 60 ans ou plus au sein de la population rurale qu'au sein de celle des zones urbaines : 72,3 % en milieu rural contre 19,1 % dans les autres villes et seulement 8,6 % dans la ville d'Abidjan. On remarque, dès lors, une tendance au vieillissement de la population rurale et par conséquent de la population agricole. Le poids important de la population des personnes âgées de 60 ans et plus en milieu rural, s'expliquerait par le retour des retraités en campagne soit pour se reposer soit pour gérer leurs exploitations agricoles (tableau 2.10 et graphique 2.10).

La répartition de la population âgée de 60 ans ou plus varie d'une région à une autre mais de façon générale, on observe une concentration des personnes âgées de 60 ans et plus dans la région des Lagunes (14,6 %) et de la vallée du Bandama (10,9 %). La structure par sexe de cette population révèle tout simplement que, quel que soit le milieu de résidence (tableau 2.10) et les régions de résidence (tableau 2.11), les hommes sont plus nombreux que les femmes. Les valeurs supérieures à 100 des rapports de masculinité dans tous les milieux de résidence et dans la majorité des régions confirmerait non seulement la thèse du retour des retraités en zone rurale mais pourrait aussi s'expliquer par la sédentarisation des immigrants (étrangers) de sexe masculin. Le cas des régions de

la Vallée du Bandama, des Lacs et du Zanzan où les rapports de masculinité affichent des valeurs inférieurs à 100 (prédominance des femmes) se justifierait par l'exode et l'installation définitive de la population en âge de travailler dans les régions forestières du Sud et du Centre Ouest de la Côte d'Ivoire (tableau 2.11).

Les proportions de personnes âgées calculées par rapport à la population totale régionale permet de faire une distinction entre les régions à population vieillissante des autres régions. On classe ainsi dans la catégorie des régions à population vieillissante, les régions qui, par rapport à leur population totale, ont une proportion de personnes âgées supérieure ou égale à 5,0 %. Entrent dans ce cadre les régions suivantes par ordre d'importance : N'Zi Comoé, Lacs, Vallée du Bandama et Denguélé. La situation des trois premières régions se comprend aisément dans la mesure où elles constituent l'essentiel du pays baoulé, zone de forte émigration depuis quelques décennies à destination des zones forestières à la recherche de terres propices à la culture du café et du cacao. Cette émigration ne concernerait que les jeunes adultes surtout de sexe masculin. La situation de la région du Denguélé s'inscrit dans la même logique et s'expliquerait également par la recherche de zones prospères aux activités économiques.

Les personnes âgées de 60 ans ou plus sont majoritairement chefs des ménages dans lesquels ils vivent, aussi bien en ville qu'en campagne. Cette forte proportion de personnes âgées chef de ménage, particulièrement les personnes de sexe masculin comme le démontrent les valeurs des rapports de masculinité, sous-entendrait que les instructions se rapportant à la collecte de la variable "lien de parenté avec le chef de ménage" n'aient pas été appliquées rigoureusement. Il est donc probable que les agents recenseurs ou même les personnes interviewées aient considéré certaines personnes âgées vivant dans les ménages de leurs enfants comme chef de ménage à cause du statut et des droits que leur confère leur âge dans nos sociétés. Il est aussi vraisemblable qu'il y ait eu une confusion entre la notion de chef de ménage et celle de chef de famille car en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier c'est l'homme qui est le chef de famille.

Si la majorité des personnes âgées est chef de ménage, un nombre relativement important d'entre elles vit soit chez leurs enfants, soit chez d'autres parents. Les femmes se distinguent plus dans ces catégories que les hommes en raison certainement de la forte mortalité masculine aux âges élevés ou simplement à cause du statut et des droits liés à leur âge.

Tableau 2.16 : Répartition (en pourcentage) de la population résidente âgée de 60 ans et plus par lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Lien de parenté avec le chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE									Ensemble		
	Abidjan			Autres villes			Rural					
	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm	M	F	Rm
Chef de ménage	81,8	30,6	318,6	84,2	29,9	306,3	85,5	24,4	384,2	84,9	26,0	360,5
Epoux/Epouse	0,2	19,4	1,4	0,2	21,3	0,8	0,2	26,1	0,8	0,2	24,6	0,8
Fils/Fille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Père/Mère	1,7	20,0	10,3	2,1	19,6	11,4	2,6	19,9	14,6	2,4	19,9	13,6
Frère/Sœur	2,5	3,2	92,9	2,5	4,4	63,7	2,6	5,9	47,7	2,6	5,4	52,4
Neveu/Nièce	1,2	1,5	100,3	0,7	0,9	77,9	0,5	0,7	72,1	0,6	0,8	77,5
Autres Parents	10,3	21,4	57,0	7,8	19,8	42,7	6,6	19,8	36,9	7,2	19,9	39,8
Sans lien de parenté	1,8	3,4	62,2	1,9	3,5	60,9	1,8	2,9	69,5	1,8	3,0	66,9
Non déclaré	0,5	0,5	102,3	0,6	0,6	112,5	0,2	0,3	65,7	0,3	0,4	85,2
Total	100,0	100,0	119,0	100,0	100,0	108,7	100,0	100,0	109,8	100,0	100,0	110,3

2.3.6- Analyse de la population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)

La promotion des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie font partie des éléments essentiels du développement durable. Pour y parvenir, il faut permettre aux femmes de s'épanouir

pleinement en les associant à tous les aspects de la vie économique, politique, sociale et culturelle en tant que responsables, partenaires et bénéficiaires. Par ailleurs; il faut donner aux femmes et aux hommes une éducation efficiente leur permettant de satisfaire leurs besoins humains essentiels et d'exercer leurs droits fondamentaux en tant que personne humaine. Pour ce faire, on se doit d'instituer des mécanismes adéquats susceptibles de favoriser l'égalité participation et une représentation rationnelle des femmes à tous les niveaux de la vie économique, politique et social afin d'éliminer toutes pratiques discriminatoires à leur égard. Ces dispositions supposent que l'on s'intéresse aux femmes en général et spécifiquement aux femmes en âge de procréer dont les rôles sociaux d'épouse, de mère et de travailleuse ne doivent pas être ignorés mais plutôt valorisés pour leur donner un plein épanouissement et favoriser leur intégration dans le processus de développement de leur milieu de vie et de leur pays. Aussi, ne doit-on pas perdre de vue que la proportion de femmes en âge de procréer ainsi que le niveau de la fécondité d'une population déterminent le volume d'enfants qui seront attendus et permettent ainsi de formuler des politiques en matière de la Santé de la Reproduction, surtout la santé des mères et des enfants.

La population totale de la Côte d'Ivoire comprend 7 522 049 femmes, soit 49,0 % de la population totale dont 3 717 775 correspond à l'effectif des femmes en âge de procréer, soit 49,4 % de l'ensemble des femmes. A l'image de la population totale, la majorité des femmes en âge de procréer vit en milieu rural : 52,9 % contre 24,3 % dans les autres villes et 22,8 % à Abidjan. Au plan régional, on constate une forte concentration de cette population dans la région des Lagunes (28,6 %) par rapport aux autres régions dont les proportions n'atteignent pas 8,0 %. La structure par sexe de la population féminine en âge de procréer est conforme, tant au niveau du milieu de résidence qu'au niveau régional à celle de la population en âge d'activité. Le rapport de féminité (RF), qui est le contraire du rapport de masculinité, indique le nombre de femmes pour 100 hommes. Aussi, s'interprètent-ils de la même façon et expriment la même réalité (tableau 2.10, 2.11 et graphique 2.10).

Dans la tradition africaine, l'homme est le chef de la famille et la femme n'a de rôle qu'en tant qu'épouse gardienne des traditions. Mais de nos jours, on rencontre des femmes chef de ménage. Cette situation est rendue possible grâce à la définition de ménage retenue au moment du RGPH-98 qui écarte la notion de famille trop complexe à cerner.

Au niveau national, parmi les femmes en âge de procréer, on a dénombré :

- 7,4 % de chef de ménage ;
- 46,4 % de conjointes du chef de ménage ;
- 17,0 % de filles du chef de ménage ;
- 0,2 % de mère du chef de ménage ;
- 4,1 % de sœurs du chef de ménage ;
- 3,7 % de nièces du chef de ménage ;
- 14,5 % d'autres parents du chef de ménage ;
- 6,1 % de personnes n'ayant aucun lien de parenté avec le chef de ménage ;
- 0,6 % de femmes en âge de procréer n'ayant pas déclaré leur lien de parenté avec le chef de ménage.

La tendance observée, en ce qui concerne le statut dans le ménage des femmes en âge de procréer, ne diffère pas selon le milieu de résidence. En effet, quel que soit le milieu considéré les femmes en âge de procréer sont d'abord épouses du chef de ménage. Leur proportion varie de 37,4 % (à Abidjan) à 52,8 % (en milieu rural). Ensuite, elles sont filles et enfin autres parents du chef de ménage.

Par rapport au statut d'épouse, de fille et d'autres parents du chef de ménage, on trouve une proportion non négligeable de femmes en âge de procréer chef de ménage. De l'ordre de 7,4 % au niveau national, on en compte 9,7 % à Abidjan, 9,6 % dans les autres villes et 5,5 % en campagne. La

proportion élevée de femmes âgées de 15-49 ans chef de ménage en milieu urbain, de façon globale, pourrait être le fait soit de l'immigration des jeunes filles vers les villes dans l'espoir de trouver un emploi, soit due à la polygamie et au phénomène des liaisons hors mariages (les maîtresses ou deuxièmes bureaux), du veuvage et du divorce, soit le fait des élèves et étudiantes qui sont obligées de se prendre en charge hors du ménage de leurs parents. En milieu rural, la raison fondamentale de l'apparition des femmes en âge de procréer chef de ménage pourrait être le veuvage.

Tableau 2.17 : Répartition (en pourcentage) de la population féminine en âge de procréer (15-49 ans) par lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Lien de parenté avec le chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE			Ensemble
	Abidjan	Autres villes	Rural	
Chef de ménage	9,7	9,6	5,5	7,4
Epoux/Epouse	37,4	40,8	52,8	46,4
Fils/Fille	19,2	19,2	14,9	17,0
Père/Mère	0,1	0,1	0,3	0,2
Frère/Sœur	5,6	4,2	3,5	4,1
Neveu/Nièce	5,9	4,3	2,5	3,7
Autres Parents	13,6	14,7	14,9	14,5
Sans lien de parenté	7,8	6,2	5,3	6,1
Non déclaré	0,7	0,9	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

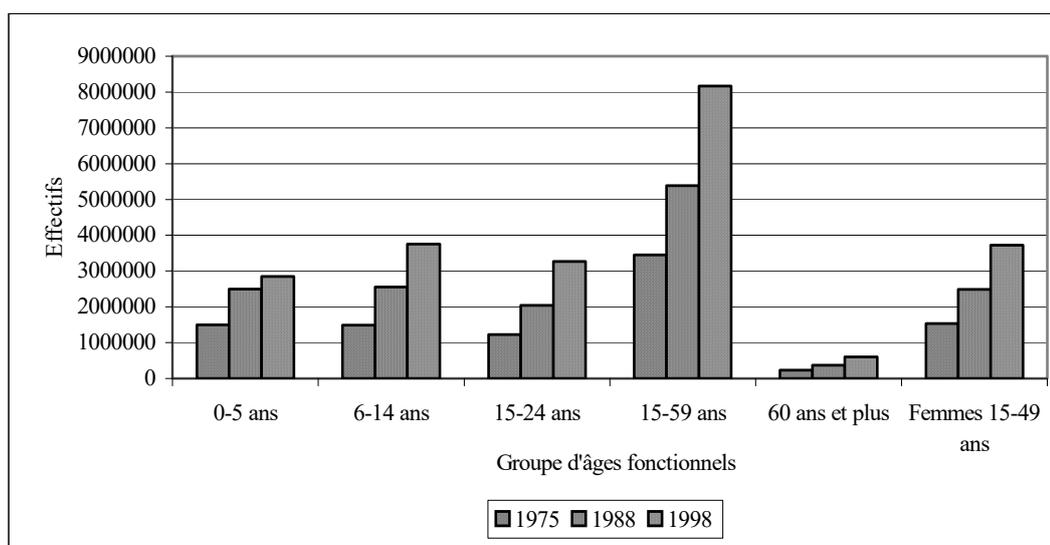
2.3.7- Evolution des sous-populations spécifiques

Les données relatives à l'évolution des sous-populations spécifiques (groupes d'âges fonctionnels) font observer que la population vaccinale et préscolaire (0-5 ans) et la population d'âge scolaire dans le primaire (6-14 ans) ont cru faiblement au cours de la période 1975-1998 au regard des taux d'accroissement annuel moyen. Cependant, on remarque que le rythme de croissance de la population vaccinale et préscolaire (0-5 ans) est beaucoup plus faible traduisant ainsi une baisse de la fécondité. Ce résultat est conforme à celui des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) qui indiquent une baisse de la fécondité en Côte d'Ivoire. Cette baisse de la fécondité a nécessairement un impact sur l'évolution de la population âgée de 0-5 ans. Au contraire les populations d'âge scolaire dans le secondaire et plus (15-24 ans), en âge d'activité (15-59 ans) et des personnes âgées (60 ans ou plus) croissent à un rythme relativement élevé tandis que le rythme de croissance des femmes en âge de procréer est resté constant au cours de la période 1975-1998. En fait, la population des personnes âgées connaît une croissance beaucoup plus rapide que celle des autres tranches d'âges à cause d'un gain appréciable en espérance de vie au cours des années précédentes.

Tableau 2.18 : Evolution des sous-populations spécifiques (groupes d'âges fonctionnels) au cours des trois derniers recensements (1975, 1988, 1998)

Groupes d'âges fonctionnels	1975		1988		1998		Taux d'accroissement annuel moyen	
	Effectif	Rm/Rf	Effectif	Rm/Rf	Effectif	Rm/Rf	1975-1988	1988-1998
0-5 ans	1 494 466	102,5	2 500 187	97,2	2 848 911	103,7	4,1	1,2
6-14 ans	1 488 761	110,4	2 558 028	94,6	3 750 607	106,3	4,3	3,7
15-24 ans	1 226 079	97,7	2 045 330	107,1	3 267 692	98,2	4,0	4,5
15-59 ans	3 452 748	107,7	5 380 375	96,1	8 160 604	103,1	3,5	4,0
60 ans et plus	233 745	114,8	370 234	87,7	604 934	110,3	3,6	4,7
Femmes 15-49 ans	1 539 326	95,0	2 487 048	102,6	3 717 775	97,6	3,8	3,8

Graphique 2.11 : Evolution des sous-populations spécifiques (groupes d'âges fonctionnels) de 1975 à 1998

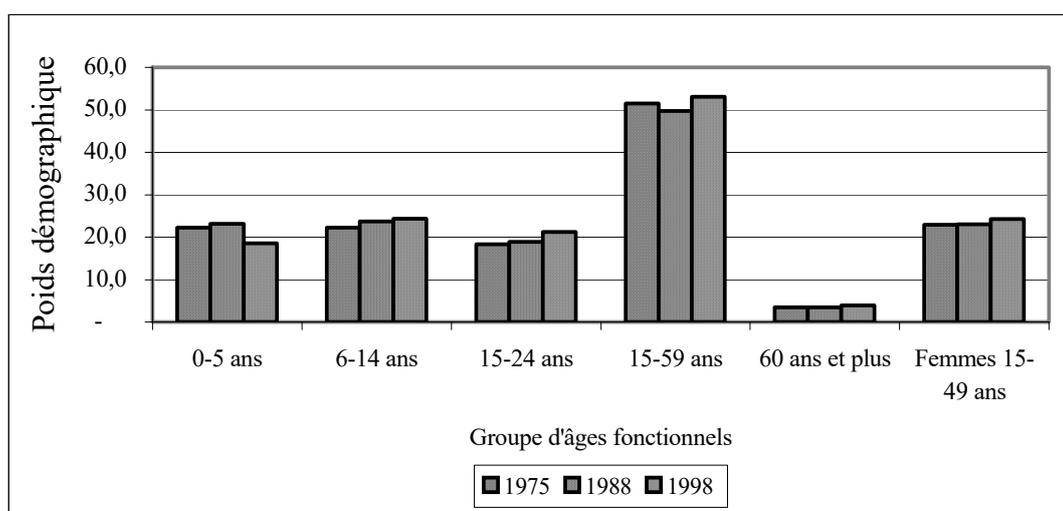


L'évolution du poids démographique des différents groupes d'âges fonctionnels au cours des deux périodes inter-censitaires montre que le poids démographique des enfants âgés de 0-5 ans est en baisse. Cette baisse se situe dans la période 1988-1998. Ce constat traduit la baisse de la fécondité indiquée par les enquêtes EDS de 1994 et 1998. En dehors des 0-5 ans, les autres sous populations spécifiques connaissent une évolution certaine depuis 1975. Une telle évolution détermine et permet de prévoir, à plus ou moins long terme, les besoins spécifiques de ces groupes d'âges. A titre d'exemple, la croissance de la population d'âge dans le primaire, le secondaire et plus suppose la création de nouveaux équipements scolaires car le maintien du niveau de scolarisation peut en dépendre tandis que les 15-59 ans seront plus préoccupés par la création d'emplois nouveaux et que les personnes âgées rechercheront des structures et systèmes adéquats pour une meilleure prise en compte de leurs besoins fondamentaux (tableau 2.19 et graphique 2.12).

Tableau 2.19 : Evolution du poids démographique des groupes d'âges fonctionnels de 1975 à 1998

Groupe d'âges fonctionnels	1975		1988		1998	
	Effectif	Poids démographique	Effectif	Poids démographique	Effectif	Poids démographique
0-5 ans	1 494 466	22,3	2 500 187	23,1	2 848 911	18,5
6-14 ans	1 488 761	22,2	2 558 028	23,7	3 750 607	24,4
15-24 ans	1 226 079	18,3	2 045 330	18,9	3 267 692	21,3
15-59 ans	3 452 748	51,5	5 380 375	49,7	8 160 604	53,1
60 ans et plus	233 745	3,5	370 234	3,4	604 934	4,0
Femmes 15-49 ans	1 539 326	22,9	2 487 048	23,0	3 717 775	24,2
Population totale	6 709 000	-	10 815 000	-	15 366 672	-

Graphique 2.12 : Poids démographique des groupes d'âges fonctionnels de 1975 à 1998



CHAPITRE III- CARACTERISTIQUES SOCIO CULTURELLES DE LA POPULATION

3.1- Croyances religieuses

Pour la variable "religion", la question a été posée à toutes les personnes résidentes dans le ménage. Concernant les enfants en bas âge, les réponses ont été données par le chef de ménage ou par toute personne dont il est en charge. Cette variable comporte huit (8) modalités qui donnent un aperçu du paysage religieux en Côte d'Ivoire. Ce sont : catholique, protestant, harriste, autres religions chrétiennes, musulman, animiste, autres religions, sans religion. Mais pour les besoins de l'analyse on regroupera, très souvent, toutes les confessions chrétiennes en "Ensemble chrétiens" en distinguant néanmoins les catholiques et les protestants à cause de leur poids au sein des chrétiens.

En 1975, année de la réalisation du premier recensement général de la population, la variable religion comportait 6 modalités à savoir : catholique, protestant, autres religions chrétiennes (y compris les harristes), musulman, animiste, autres religions. En 1988, la modalité "sans religion" a été intégrée aux autres et les harristes ont été privilégiés en lieu et place de la modalité "autres chrétiens".

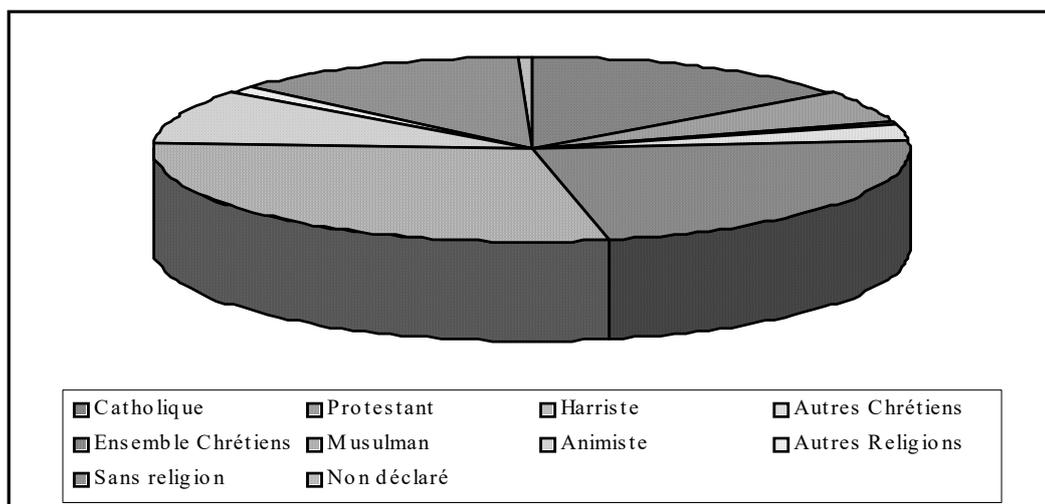
3.1.1- Composition de la population selon la religion

La distribution des religions au sein de la population résidente montre la prépondérance des musulmans (38,6 %) qui constituent ainsi la frange religieuse la plus importante du pays (tableau 3.1). Ils sont suivis des chrétiens qui représentent 30,3 % de la population totale dont 19,4 % sont des catholiques et 6,6 % des protestants. En dehors de ceux qui ne pratiquent aucune religion (16,7 %), puis des animistes (11,9 %), les autres religions sont représentées dans des proportions peu importantes (inférieures à 5,0 %). Outre les différentes religions déclarées, on note tout de même une catégorie de personnes qui n'ont pas déclaré la religion qu'elles pratiquent. En effet, les non déclarés sont au nombre de 108 648 personnes soit 0,7 % ; ce qui est tout à fait négligeable au regard des proportions relatives aux différentes religions. Ainsi, comme en 1975 et 1988, la prépondérance de la religion musulmane est maintenue en 1998.

Tableau 3.1: Répartition (en pourcentage) de la population résidente par religion selon le sexe

Religion	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
Catholique	18,5	20,2	19,4	95,4
Protestant	6,1	7,2	6,6	87,8
Harriste	1,2	1,4	1,3	94,2
Autres chrétiens	2,8	3,3	3,1	89,7
Ensemble Chrétiens	28,7	32,1	30,3	93,1
Musulman	40,1	37,1	38,6	112,7
Animiste	11,9	11,9	11,9	104,3
Autres religions	1,7	1,8	1,7	95,0
Sans religion	17,0	16,4	16,7	108,1
Non déclaré	0,7	0,7	0,7	107,3
Total	100,0	100,0	100,0	104,3

Graphique 3.1 : Répartition de la population résidente selon la religion



La structure par sexe selon la religion montre, d'une manière générale, que les religions chrétiennes sont dominées par les femmes alors que dans la religion musulmane l'avantage est aux hommes. D'après les données disponibles, on observe qu'en 1975 les hommes étaient majoritaires dans presque toutes les religions. Mais à partir de 1988, des changements sont intervenues dans la structure par sexe des différentes religions. On remarque une quasi-égalité, en proportion, entre les hommes et les femmes pour les religions chrétiennes (catholiques, protestant), pour ceux qui ne pratiquent aucune religion et les animistes. En 1998, la tendance est à la sur-féminité dans les religions chrétiennes où les rapports de masculinité sont en faveur des femmes : 95 hommes pour 100 femmes pour les catholiques, 88 pour les protestants, 94 pour les harristes et 90 hommes pour 100 femmes pour les autres religions chrétiennes. Cet élan de religiosité des femmes proviendrait de la défection des hommes des religions chrétiennes au profit des religions ancestrales et des autres religions. En revanche, la religion musulmane conserve sa structure par sexe caractérisée par une sur-masculinité (tableau 3.2).

Tableau 3.2 : Evolution de la population résidente par religion selon le sexe

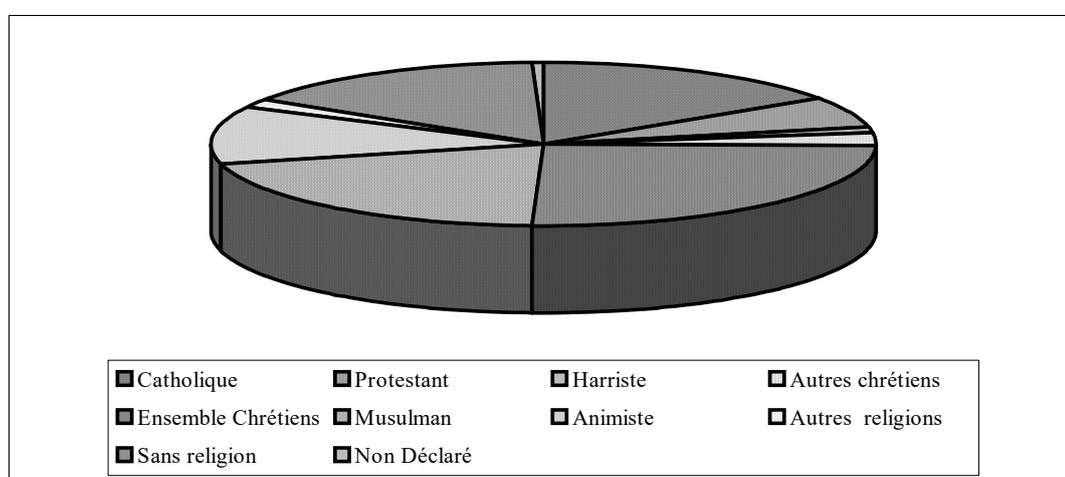
Religion	RGP 1975			RGPH 1988			RGPH 1998		
	Masculin	Féminin	Rm	Masculin	Féminin	Rm	Masculin	Féminin	Rm
Catholique	22,3	21,8	109,8	20,3	21,2	100,0	18,5	20,2	95,4
Protestant	4,6	4,9	100,4	5,0	5,6	93,6	6,1	7,2	87,8
Harriste	-	-	-	1,3	1,5	90,7	1,2	1,4	94,2
Autres Chrétiens	1,9	2,3	91,7	-	-	-	2,8	3,3	89,7
Ensemble Chrétiens	28,8	28,9	106,8	26,6	28,4	98,2	28,7	32,1	93,1
Musulman	35,3	31,1	121,9	40,6	36,7	115,7	40,1	37,1	112,7
Animiste	34,3	38,1	96,4	16,4	17,7	97,2	11,9	11,9	104,3
Autres Religions	0,9	1,2	87,5	3,2	3,6	92,5	1,7	1,8	95,0
Sans religion	-	-	-	13,2	13,7	100,3	17,0	16,4	108,1
Non déclaré	0,7	0,6	127,2	-	-	-	0,7	0,7	107,3
Total	100,0	100,0	107,4	100,0	100,0	104,5	100,0	100,0	104,3

Si on considère les religions isolément, la structure de la population selon la religion et la nationalité fait également apparaître la prépondérance des musulmans aussi bien chez les Ivoiriens que chez les non Ivoiriens. Cependant, un regroupement de toutes les confessions religieuses d'obédience chrétienne montre la prédominance des chrétiens par rapport aux musulmans (33,9 % de chrétiens contre 27,4 % de musulmans). Par contre chez les non Ivoiriens, malgré le regroupement opéré, la structure de la population de nationalité non ivoirienne révèle le poids prépondérant des musulmans (tableau 3.3 graphique 3.3).

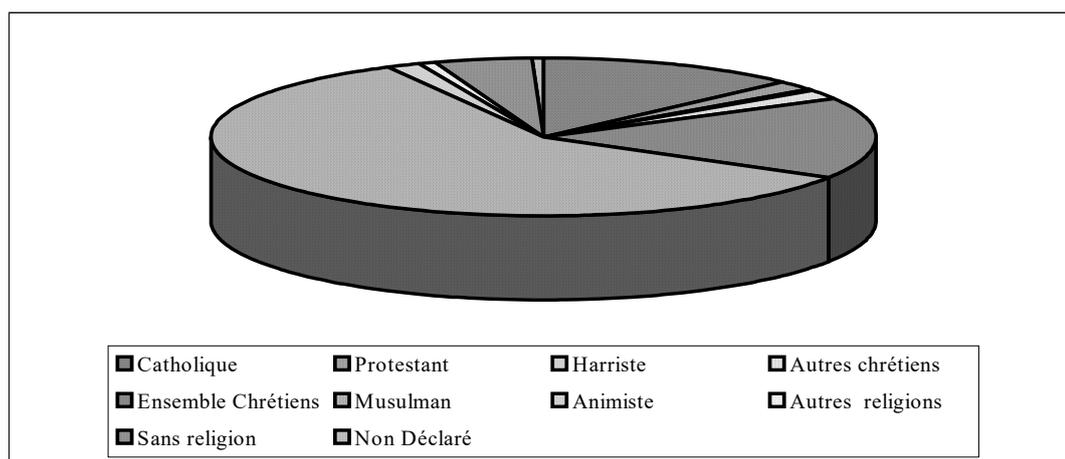
Tableau 3.3 : Répartition (en pourcentage) de la population résidente par religion selon la nationalité

Religion	NATIONALITE		Ensemble
	Ivoiriens	Non ivoiriens	
Catholique	20,7	15,4	19,4
Protestant	8,2	2,3	6,6
Harriste	1,6	0,3	1,3
Autres chrétiens	3,4	2,2	3,1
Ensemble chrétiens	33,9	20,2	30,3
Musulman	27,4	70,5	38,6
Animiste	15,3	2,1	11,9
Autres religions	2,0	1,0	1,7
Sans religion	20,7	5,4	16,7
Non déclaré	0,7	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

Graphique 3.2 : Répartition de la population résidente de nationalité ivoirienne selon la religion



Graphique 3.3 : Répartition de la population résidente de nationalité non ivoirienne selon la religion



La composition de la population de nationalité non ivoirienne selon la religion révèle que l'islam est majoritairement pratiqué par les non ivoiriens notamment les Burkinabè (69,6 %), les Maliens (96,2 %) et les Guinéens (90,4 %). Outre ces nationalités, le poids démographique des musulmans (39,9 %) est relativement plus important que celui des chrétiens (39,0 %) chez les "Autres Africains de l'Ouest" tandis que pour les "Autres pays" Chrétiens et musulmans sont représentés dans des proportions sensiblement égales (chrétiens 37,2 % ; musulman 36,5 %). Ce qui amène à dire que près des trois quart des étrangers vivant en Côte d'Ivoire sont musulmans.

La très forte présence musulmane en Côte d'Ivoire résulterait ainsi du fait de la forte immigration étrangère en provenance, pour l'essentiel, de l'Afrique de l'Ouest et singulièrement du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée et du Niger qui sont des pays très islamisés.

Tableau 3.4 : Répartition (en pourcentage) de la population résidante par religion selon la nationalité

Religion	NATIONALITE					
	Ivoirien	Burkinabé	Malien	Guinéen	Autre Afrique de l'Ouest	Autres pays
Catholique	20,7	19,9	0,9	3,6	20,5	24,4
Protestant	8,2	1,3	0,3	0,5	7,8	6,3
Harriste	1,6	0,2	0,1	0,1	0,8	3,7
Autres chrétiens	3,4	0,9	0,1	0,3	9,9	2,9
Ensemble chrétiens	33,9	22,3	1,5	4,5	39,0	37,2
Musulman	27,4	69,6	96,2	90,4	39,9	36,5
Animiste	15,3	2,1	0,3	1,0	4,0	5,7
Autres religions	2,0	0,4	0,1	0,2	4,7	2,0
Sans religion	20,7	5,0	1,4	3,3	11,8	9,3
Non déclaré	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.1.2- Structure de la population selon le milieu de résidence et l'appartenance religieuse

La structure religieuse de la population résidante en Côte d'Ivoire varie très peu d'un milieu à un autre. A Abidjan, la structure religieuse se présente de la façon suivante :

- 42,3 % de chrétiens (dont 28,8 % et 7,5 % de protestants) ;
- 41,0 % de musulmans ;
- 11,1 % de personnes ne pratiquant aucune religion ;
- 2,9 % d'animistes ;
- 2,1 % pour les autres religions.

Comme on le voit, à Abidjan, les chrétiens et les musulmans sont pratiquement représentés dans les mêmes proportions. Excepté la ville d'Abidjan, les autres milieux de résidence en l'occurrence les autres villes et le rural présentent une structure identique. En effet, dans ces milieux, on note la prépondérance des musulmans : 49,4 % dans les autres villes et 33,5 % en milieu rural. Ces derniers sont respectivement suivis des chrétiens, des personnes ne pratiquant aucune religion, des animistes et des autres religions (tableau 3.5).

La structure de la population selon l'appartenance religieuse met également en exergue un fait important : la proportion relativement importante des animistes en milieu rural et la forte proportion des personnes ne pratiquant aucune religion aussi bien en ville qu'en campagne. Ce constat montre que, de plus en plus, les populations ne s'identifient plus aux religions monothéistes. Trois raisons essentielles pourraient justifier cette attitude : d'abord le comportement des leaders religieux qui ne sont pas exempts de tous reproches, ensuite l'enseignement dispensé (basé sur la patience) dans ces religions quant à la résolution des problèmes courants et importants auxquels sont confrontés les fidèles et enfin le soucis de conservation de l'identité culturelle. Aussi, ceux ci se tourneraient-ils vers, soit les religions ancestrales (animisme) ou toute autre forme de religion, soit préféreraient ne plus avoir foi en aucune forme de religion.

Tableau 3.5 : Structure (en pourcentage) de la population résidente par religion selon le milieu de résidence

Religion	MILIEU DE RESIDENCE			
	Abidjan	Autres villes	Rural	Ensemble
Catholique	28,8	19,1	16,4	19,4
Protestant	7,5	6,5	6,4	6,6
Harriste	1,3	0,8	1,5	1,3
Autres chrétiens	4,7	3,4	2,4	3,1
Ensemble Chrétiens	42,3	29,5	26,8	30,3
Musulman	41,0	49,4	33,5	38,6
Animiste	2,9	4,9	17,6	11,9
Autres religion	2,1	1,8	1,6	1,7
Sans religion	11,1	13,3	19,9	16,7
Non déclaré	0,6	0,8	0,7	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Au niveau régional, il convient de souligner que l'introduction des deux grandes religions que sont la religion chrétienne et l'islam ne s'est pas faite à partir du même espace. L'évangélisation en Côte d'Ivoire a commencé à partir de la basse côte, autrement dit du Sud de la Côte d'Ivoire vers les autres régions du pays tandis que l'islam a été introduit à partir du grand Nord.

La structure religieuse dans les régions administratives de la Côte d'Ivoire est, dans l'ensemble, identique à celle décrite précédemment. On remarque, globalement, que les musulmans sont bien représentés dans la plupart des régions du pays. Dans les régions à partir desquelles l'islam a été introduit en Côte d'Ivoire à savoir, la région des Savanes, du Denguélé, du Worodougou et du Bafing, ils sont majoritaires. En outre, on note que dans les régions du Haut Sassandra, de la vallée du Bandama, du Bas Sassandra, de la Marahoué, du Sud Comoé, du Sud Bandama, du Fromager et du Moyen Cavally, les proportions de musulmans sont supérieures à celles des chrétiens. A l'opposé, on constate dans les régions des Lagunes, des Lacs, du N'Zi Comoé et de l'Agnéby une prédominance des chrétiens. Quant aux régions du Moyen Comoé et du Zanzan, on retrouve chrétiens et musulmans dans des proportions sensiblement égales. Cette situation serait une conséquence de l'émigration des populations du Nord et des non nationaux vers les autres régions principalement en ce qui concerne les régions des Lagunes, du Haut Sassandra, de la vallée du Bandama, du Bas Sassandra, de la Marahoué, du Sud Comoé, du Sud Bandama, du Fromager et du Moyen Cavally.

Tableau 3.6 : Structure (en pourcentage) de la population résidante par région administrative selon la religion

Région	Catholique	Protestant	Ensemble Chrétiens	Musulman	Animiste	Autres religions	Sans religion	Non déclaré	Total
Lagunes	29,3	8,5	44,6	38,8	3,3	2,1	10,6	0,6	100,0
Haut Sassandra	11,8	6,6	21,3	41,7	13,3	2,1	20,7	0,9	100,0
Savanes	7,0	1,5	9,1	53,9	16,4	0,3	19,5	0,8	100,0
Vallée du Bandama	13,4	7,5	22,0	37,0	23,0	1,1	15,2	0,6	100,0
Moyen Comoé	33,8	2,7	40,2	41,3	4,1	1,2	12,6	0,6	100,0
Montagnes	11,2	7,1	21,4	20,4	17,0	2,1	38,3	0,8	100,0
Lacs	13,9	9,7	26,9	24,7	29,6	2,3	15,9	0,6	100,0
Zanzan	28,7	1,8	32,9	32,5	23,6	1,0	9,5	0,5	100,0
Bas Sassandra	16,3	7,8	29,6	38,3	10,8	2,1	18,4	0,8	100,0
Denguélé	2,3	0,7	3,5	92,9	0,6	0,2	2,2	0,6	100,0
N'Zi Comoé	28,5	7,4	39,1	27,7	15,2	1,2	16,2	0,6	100,0
Marahoué	7,7	5,0	14,2	32,2	35,6	1,0	16,3	0,7	100,0
Sud Comoé	27,3	5,3	38,9	40,5	3,9	2,3	13,5	0,9	100,0
Worodougou	3,3	1,6	5,7	71,8	9,8	0,3	11,8	0,6	100,0
Sud Bandama	17,5	9,6	34,3	40,2	8,9	2,4	13,5	0,7	100,0
Agnéby	31,2	9,2	47,3	25,2	2,5	1,5	22,7	0,8	100,0
Fromager	17,0	6,5	28,5	37,0	9,1	3,2	21,3	0,9	100,0
Moyen Cavally	12,3	6,2	23,3	33,0	9,3	2,7	30,7	1,0	100,0
Bafing	5,1	2,0	8,3	76,3	6,7	0,7	7,4	0,6	100,0
Total	19,4	6,6	30,3	38,6	11,9	1,8	16,7	0,7	100,0

3.1.3- Structure par sexe et âge des principales communautés religieuses

A l'image de la population totale, les principales communautés religieuses se caractérisent par leur jeunesse car la proportion des personnes âgées de moins de 15 ans varient de 39,8 % chez les autres religions à 47,7 % chez les personnes ne pratiquant aucune religion. Cette proportion non négligeable de personnes jeunes dans les principales communautés religieuses s'inscrit dans la logique du RGPH-98 au sens duquel la religion des enfants est celle des parents. Concernant les personnes d'âge actif, on remarque que leur proportion dépasse 50,0 % sauf chez les personnes ne pratiquant aucune religion (48,6 %) et les animistes (49,8 %). Quant aux personnes âgées, elles sont plus représentées chez les animistes. Dans cette communauté, la proportion des personnes âgées atteint 7,5 % contre 3,8 % chez les autres religions, 3,7 % chez les personnes ne pratiquant aucune religion, 3,5 chez les chrétiens (catholiques 3,4 % ; protestants 3,6 %) et 3,3 % chez les musulmans.

La structure par sexe et âge de la communauté chrétienne révèle une prédominance de femmes, au regard des valeurs des rapports de masculinité, et cela quel que soit le groupe d'âges considérés et la situation contraire chez les musulmans. Quant à la structure des autres religions, elle s'apparente à celle des chrétiens et la structure des animistes à celle des musulmans. Néanmoins, on constate ici et là, quelques petites divergences. Chez les autres religions, par exemple, les jeunes hommes et les jeunes filles (0-14 ans) sont représentés dans les mêmes proportions tandis que chez les animistes les femmes sur-plantent les hommes dans le groupe des personnes d'âge actif (97,4 % ans). Ceci signifierait sans doute que c'est en vieillissant, probablement après leur retraite, que les hommes deviennent animistes certainement à cause du caractère quelque peu contraignant (les nombreux interdits par exemple) de cette pratique religieuse.

Tableau 3.7 : Répartition de la population par principales communautés religieuses et par sexe selon le groupe d'âges

Religion/Sexe	GROUPE D'AGES			Total
	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus	
Ensemble chrétiens				
Hommes	20,3	26,3	1,6	48,2
Femmes	20,6	29,3	1,9	51,8
Total	40,9	55,6	3,5	100,0
Rapport de masculinité	98,7	89,7	84,3	93,1
Catholiques				
Hommes	20,2	27,1	1,6	48,8
Femmes	20,4	29,0	1,8	51,2
Total	40,5	56,1	3,4	100,0
Rapport de masculinité	98,9	93,5	87,6	95,4
Protestants				
Hommes	20,6	24,5	1,6	46,8
Femmes	21,1	30,1	2,0	53,2
Total	41,8	54,6	3,6	100,0
Rapport de masculinité	97,8	81,5	78,0	87,8
Musulmans				
Hommes	21,8	29,2	2,0	53,0
Femmes	20,6	25,1	1,3	47,0
Total	42,4	54,3	3,3	100,0
Rapport de masculinité	105,8	116,0	158,2	112,7
Animistes				
Hommes	22,7	24,6	3,8	51,0
Femmes	20,0	25,2	3,7	49,0
Total	42,7	49,8	7,5	100,0
Rapport de masculinité	113,3	97,4	102,1	104,3
Autres religions				
Hommes	19,9	27,0	1,7	48,7
Femmes	19,9	29,4	2,0	51,3
Total	39,8	56,4	3,8	100,0
Rapport de masculinité	100,3	91,9	87,0	95,0
Sans religions				
Hommes	24,9	25,2	1,8	52,0
Femmes	22,7	23,4	1,9	48,0
Total	47,7	48,6	3,7	100,0
Rapport de masculinité	109,7	107,4	97,7	108,1

Selon le milieu de résidence, la structure par sexe et groupe d'âges des principales communautés religieuses varie très peu de celle de l'ensemble du pays. En milieu urbain, les femmes sont numériquement supérieures aux hommes dans la communauté chrétienne et dans les autres religions tandis que la structure des musulmans se caractérise par une prédominance du sexe masculin. S'agissant des animistes et des personnes ne pratiquant aucune religion, on note une supériorité numérique des hommes dans les groupes 0-14 ans et 15-59 ans et la situation inverse au delà de 60 ans à cause probablement du départ des retraités à la campagne. Si en milieu rural la même structure s'observe chez les musulmans, dans les autres communautés des divergences existent. Ainsi, on note que chez les chrétiens, les autres religions et les personnes ne pratiquant aucune religion la suprématie des hommes se situe seulement aux jeunes âges (0-14 ans). Les animistes, quant à eux, se distinguent par une prédominance des hommes entre 0-14 ans et 60 ans et plus alors que la majorité des hommes en âge d'activité se retrouvent en ville (tableau 3.7).

De façon générale il se dégage de cette analyse, au regard des rapports de masculinité de chacune des communautés religieuses que les religions d'obédience chrétienne et les autres religions

sont le fait des femmes. En revanche, les hommes se recrutent beaucoup plus dans la religion musulmane, l'animisme et les personnes ne pratiquant aucune religion

Tableau 3.8 : Rapports de masculinité par principales communautés religieuses selon le milieu de résidence et le groupe d'âges

Religion/Sexe	MILIEU URBAIN				MILIEU RURAL			
	GROUPE D'AGES				GROUPE D'AGES			
	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus	Total	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus	Total
Ensemble chrétiens								
Rapport de masculinité	92,0	89,2	77,8	90,0	104,3	90,2	87,1	96,2
Catholiques								
Rapport de masculinité	92,0	90,6	80,5	90,9	105,1	97,3	91,3	100,4
Protestants								
Rapport de masculinité	92,1	85,4	69,4	87,5	101,6	77,8	80,9	88,1
Musulmans								
Rapport de masculinité	102,8	119,1	148,3	113,1	108,6	112,6	166,7	112,3
Animistes								
Rapport de masculinité	107,7	126,9	94,6	117,9	114,2	92,0	102,8	102,0
Autres religions								
Rapport de masculinité	93,9	97,3	82,4	95,8	105,3	86,5	88,2	94,2
Sans religions								
Rapport de masculinité	101,3	122,5	86,3	112,3	113,2	99,6	100,4	106,3

3.1.4- Evolution des effectifs des différentes communautés religieuses de 1975 à 1988

L'évolution de la population des différentes communautés religieuses au cours des trois recensements réalisés en Côte d'Ivoire permet de constater que l'ordre d'importance des religions n'a pas beaucoup varié. Néanmoins, sur la période 1975-1998 on remarque :

- une baisse du rythme de croissance de la population des catholiques et des musulmans ;
- une croissance accélérée de la population des protestants, harristes et, d'une manière générale, des chrétiens dans leur ensemble ;
- une croissance assez significative de la population ne pratiquant aucune religion.

Tableau 3.9 : Evolution de la population selon la religion de 1975 à 1998

Religion	RGP 1975		RGPH 1988		RGPH 1998		Taux d'accroissement annuel moyen %	
	Effectif	%	Effectif	%	Total	%	1975-1988	1988-1998
Catholique	1 477 870	22,0	2 245 762	20,8	2 976 023	19,4	3,3	2,7
Protestant	316 829	4,7	572 376	5,3	1 018 402	6,6	4,7	5,6
Harriste	130 106	1,9	154 069	1,4	197 515	1,3	-	2,4
Autres Chrétiens	10 493	0,1	-	-	470 495	3,1	-	-
Ensemble chrétien	1 935 298	28,7	2 972 207	27,5	4 662 435	30,4	3,4	4,3
Musulman	2 231 044	33,3	4 182 410	38,7	5 931 958	38,6	5,0	3,3
Animiste	2 013 326	30,0	1 840 297	17,0	1 827 675	11,9	-2,1	-0,1
Autres Religions	7 0872	1,1	368 648	3,4	266 924	1,7	13,6	-3,0
Sans Religion	412 659	6,2	1 452 132	13,4	2 569 032	16,7	10,2	5,5
Non déclaré	46 401	0,7	-	-	108 648	0,7	-	-
Total	6 709 600	100,0	10 815 694	100,0	15 366 672	100,0	3,8	3,3

NB : en 1975 les harristes ont été fusionnés aux autres chrétiens et en 1988 les autres chrétiens aux autres religions

3.2- Caractéristiques de la population de nationalité ivoirienne

La Côte d'Ivoire est constituée d'une multitude d'ethnies qui sont, le plus souvent, regroupées en grand groupes ethniques, à savoir : les groupes Akan, Krou, Mandé du Nord, Mandé du Sud et les Gur (Voltaïques). A ces groupes s'ajoutent les Naturalisés et les Sans précision. Sont considérées comme "Sans précision", les personnes qui se sont déclarées de nationalité ivoirienne mais qui n'ont pas, pour des raisons inconnues, précisé leur ethnie d'appartenance ou dont les informations relatives à l'ethnie n'ont pas permis de les classer parmi les cinq grands groupes ethniques. Il est fort probable que parmi ces personnes on rencontre des non Ivoiriens. Cela est d'autant vrai qu'au moment du dénombrement aucune mesure spécifique n'a été prise pour justifier les déclarations des personnes recensées, surtout en ce qui concerne la nationalité. On parlera alors de Akan, Krou, Mandé du Nord, Mandé du Sud, Gur (Voltaïques) et Sans précision (ou les personnes dont l'ethnie est inconnue).

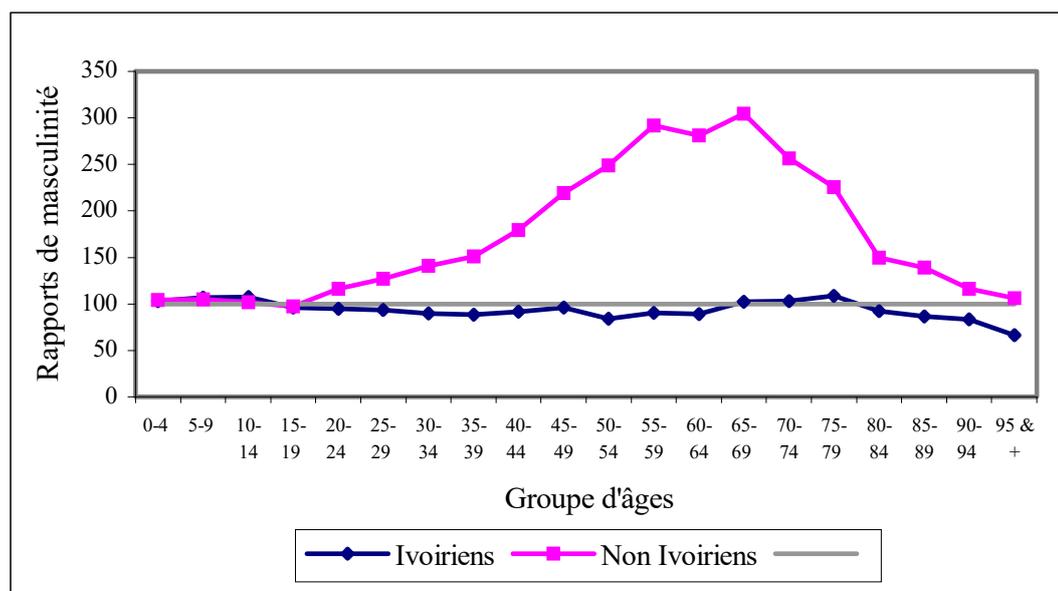
3.2.1- Structure par sexe et âge

La répartition de la population résidante de nationalité ivoirienne par sexe et âges révèle une prédominance d'individus de sexe masculin dans le groupe d'âges 0-14 ans et 65-75 ans et un déficit en hommes dans le groupe 15-64 ans. Bien que certains individus de sexe masculin n'aient pas été dénombrés à cause des absences longues et répétées, aussi bien en ville qu'en campagne, ce seul fait (la sous-estimation) ne saurait expliquer un déficit aussi important à cause de leur nombre insignifiant. En l'absence de données fiables, on ne peut pas non plus avancer, de façon catégorique, l'hypothèse d'une surmortalité masculine bien que les données s'y prêtent. Par ailleurs, on a pas souvenance d'une catastrophe naturelle, d'une guerre en Côte d'Ivoire qui pourrait également apporter des éléments de réponse. La situation qui vient d'être décrite est illustrée par le graphique 3.4 qui montre que entre 15-64 ans, la courbe des rapports de masculinité se trouve en dessous de la ligne d'équilibre qui coupe l'axe des ordonnées à 100.

Tableau 3.10 : Répartition de la population résidente de nationalité ivoirienne par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
0-4 ans	849 812	825 044	1 674 856	103,0
5-9 ans	916 681	860 506	1 777 187	106,5
10-14 ans	778 631	723 887	1 502 518	107,6
15-19 ans	649 308	677 133	1 326 441	95,9
20-24 ans	538 930	568 201	1 107 131	94,8
25-29 ans	428 063	456 968	885 031	93,7
30-34 ans	345 918	386 117	732 035	89,6
35-39 ans	270 552	305 361	575 913	88,6
40-44 ans	216 494	236 132	452 626	91,7
45-49 ans	166 739	173 800	340 539	95,9
50-54 ans	123 133	146 701	269 834	83,9
55-59 ans	100 410	111 252	211 662	90,3
60-64 ans	86 914	97 842	184 756	88,8
65-69 ans	66 729	65 366	132 095	102,1
70-74 ans	45 126	43 727	88 853	103,2
75-79 ans	25 480	23 511	48 991	108,4
80-84 ans	12 418	13 452	25 870	92,3
85-89 ans	5 373	6 214	11 587	86,5
90-94 ans	3 912	4 696	8 608	83,3
95 ans & +	3 981	6 007	9 988	66,3
Non déclaré	70	34	104	205,9
Total	5 634 674	5 731 951	11 366 625	98,3

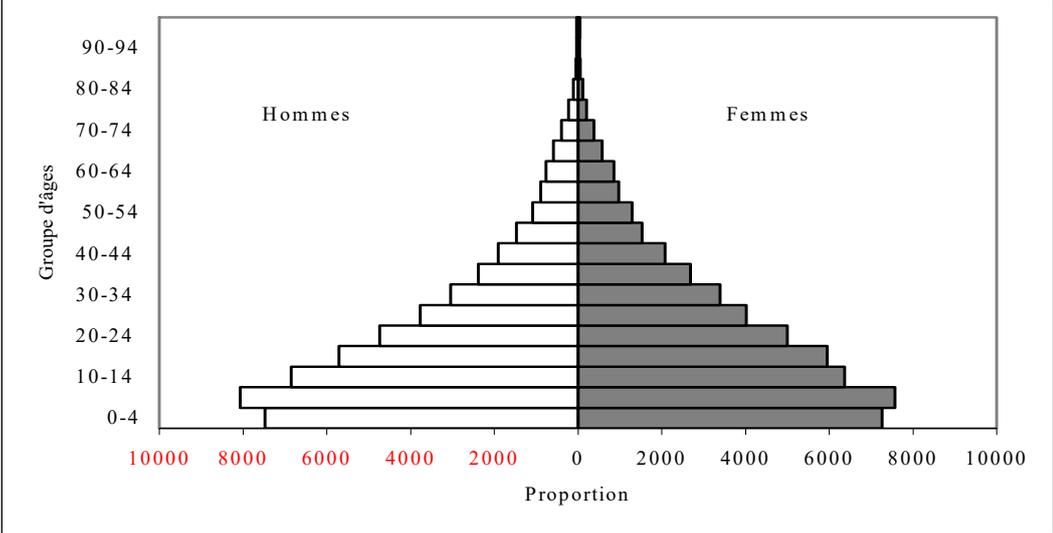
Graphique 3.4 : Courbe des rapports de masculinité selon la nationalité



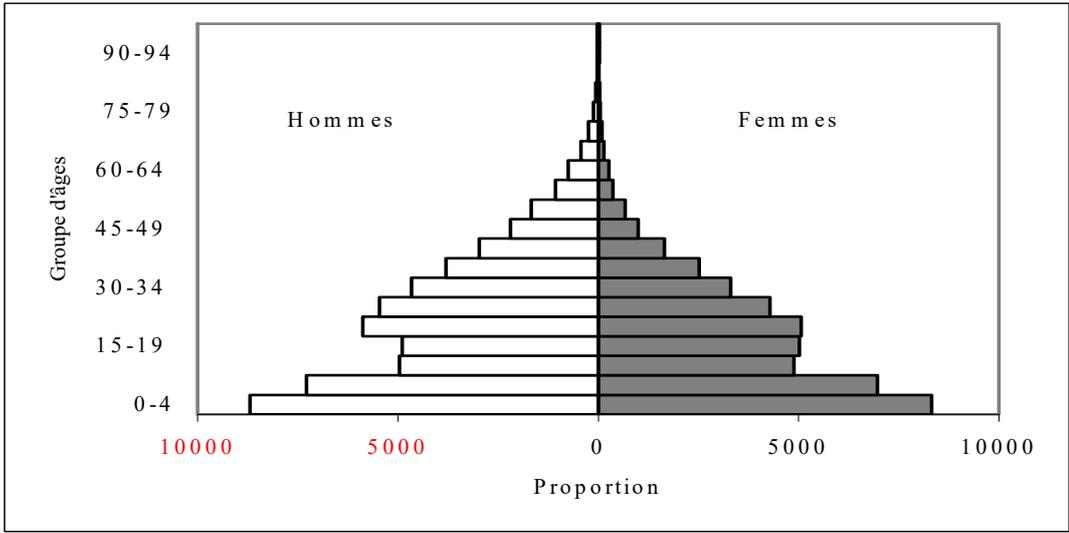
La pyramide des âges de la population de nationalité ivoirienne se caractérise par une base large traduisant une fécondité élevée. Cependant le déficit d'enfants âgés de 0-4 ans indiquerait une baisse récente de la fécondité. Une autre caractéristique majeure de cette population est le sommet effilé signifiant que les effectifs s'amenuisent rapidement, symbole d'une mortalité aussi élevée.

On retient, grosso modo, que la population de nationalité ivoirienne est une population jeune dont la moyenne d'âge se situe à 22 ans. Au sein de cette population, les moins de 15 ans représentent 43,6 % contre 4,5 % de personnes âgées (60 ans et plus).

Graphique 3.5 : Pyramide des âges (population de nationalité ivoirienne)



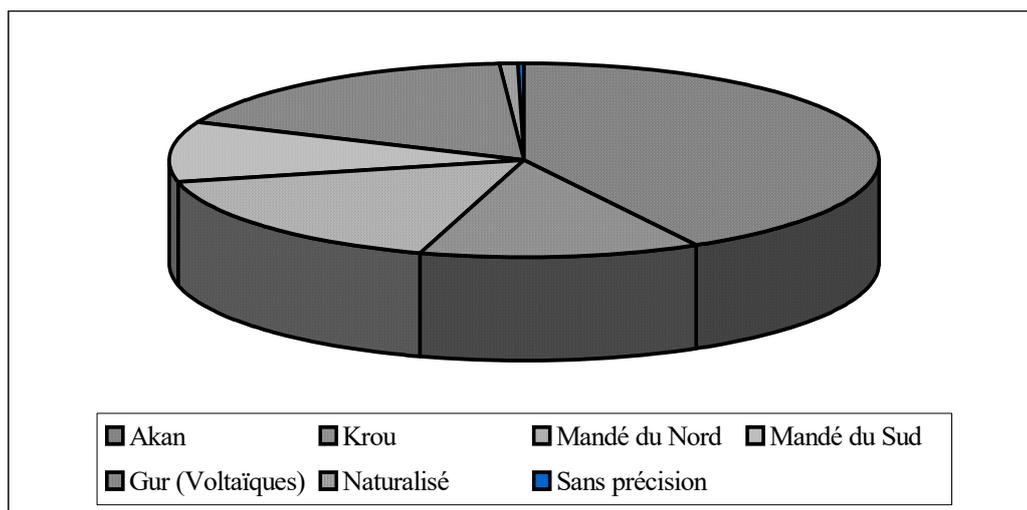
Graphique 3.6 : Pyramide des âges de la population de nationalité non ivoirienne



3.2.2- Volume et importance des différents groupes ethniques

La population de nationalité ivoirienne est dominée par le groupe Akan qui compte 4 780 797 personnes, soit 42,1 % des Ivoiriens. Les Akan sont suivis des Gur (Voltaïques) avec 2 002 625 personnes, soit 17,6 %, des Mandé du Nord au nombre de 1 873 200 personnes, soit 16,5 %, des Krou dont l'effectif est 1 446 790 personnes, soit 12,7 % et des Mandé du Sud qui regroupent 1 142 336 personnes, soit 10,0 %. Les autres groupes sont représentés dans des proportions très négligeables (tableau 3.11).

Graphique 3.7 : Répartition de la population de nationalité ivoirienne selon le groupe ethnique



3.2.3- Distribution spatiale des différents groupes ethniques

La répartition des groupes ethniques selon le milieu de résidence montre la prédominance du groupe Akan dans tous les milieux du fait de leur prépondérance au sein de la population de nationalité ivoirienne. A la suite des Akan viennent les Mandé du Nord qui ne sont significativement représentés qu'en milieu urbain (20,0 % à Abidjan et 26,9 % dans les autres villes) à cause de leurs activités basées essentiellement sur le commerce. En milieu rural, les Gur sur-plantent les Mandés du Nord. Cependant, il convient de souligner qu'à l'exception des Naturalisés et de ceux dont l'ethnie est inconnue, toutes les autres ethnies vivent en majorité en campagne. Il faut dire que ces populations sont en général des agriculteurs, au contraire des Mandé du Nord et des Naturalisés qui sont des commerçants et par conséquent plus urbanisés (tableau 3.11).

Dans l'ensemble, la structure par sexe des différents groupes ethniques indiquent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes chez les Akan, les Krou, les Mandé du Sud alors que les Mandé du Nord, les Naturalisés et les personnes dont l'ethnie est inconnue se caractérisent par une prédominance des hommes. Quant au groupe Gur, on peut conclure à une égalité entre les sexes car leur rapport de masculinité est égale à 100 : ce qui équivaudrait à autant de femmes que d'hommes. Malgré cette répartition, il convient néanmoins d'apprécier le poids démographique des groupes ethniques dans chaque milieu de résidence.

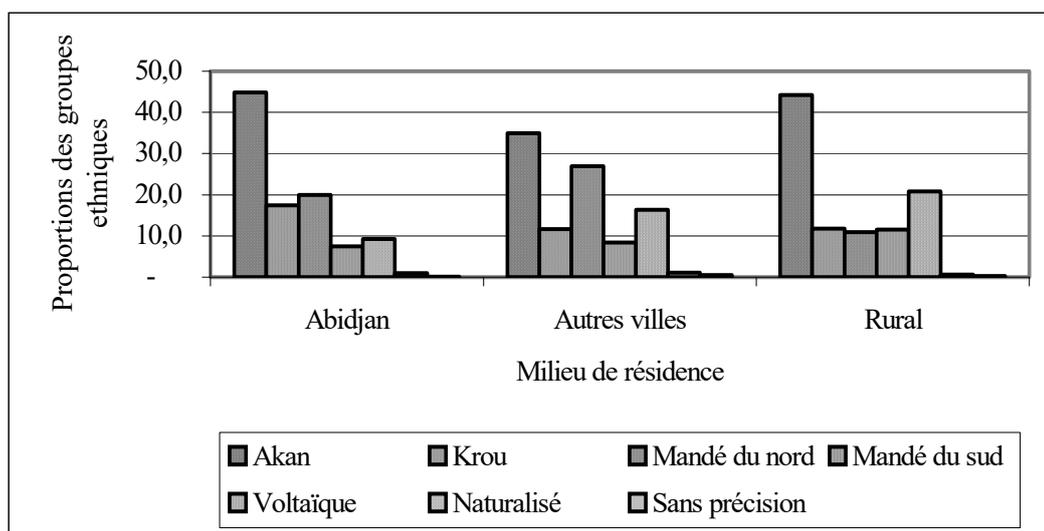
Selon le milieu de résidence, les valeurs de cet indice n'est pas partout la même. Ainsi, on constate que la supériorité des femmes du groupe Akan par rapport aux hommes du même groupe ethnique est plus marquée dans tous les milieux. Les Krou se distinguent des autres groupes par une supériorité numérique des hommes dans les autres villes et les femmes à Abidjan et en milieu rural. Au contraire des Akan et des Krou, les hommes des groupes ethniques Mandé du Nord, Mandé du

Sud et Gur sont plus nombreux en ville abandonnant les villages aux femmes. Chez les naturalisés, on rencontre plus d'hommes que de femmes dans tous les milieux alors que chez les personnes dont l'ethnie est inconnue les hommes sont prédominants dans tous les milieux sauf dans la ville d'Abidjan (tableau 3.11)

Tableau 3.11 : Répartition (en pourcentage) de la population de nationalité ivoirienne par groupe ethnique selon le milieu de résidence

Groupe ethniques	MILIEU DE RESIDENCE						Ensemble	
	Abidjan		Autres villes		Rural			
	%	Rm	%	Rm	%	Rm	%	Rm
Akan	44,8	86,8	35,0	98,4	44,2	98,1	42,1	95,9
Krou	17,4	96,0	11,7	102,2	11,7	97,1	12,7	98,0
Mandé du Nord	20,0	106,0	26,9	102,7	10,9	98,4	16,5	101,8
Mandé du Sud	7,4	100,3	8,5	103,4	11,5	97,9	10,0	99,3
Gur (Voltaïque)	9,3	101,6	16,4	103,8	20,8	98,3	17,6	99,9
Naturalisé	1,0	103,5	1,1	112,5	0,6	118,0	0,8	112,8
Sans précision	0,1	97,7	0,4	115,4	0,3	106,3	0,3	108,9
Total	100,0	94,5	100,0	101,5	100,0	98,2	100,0	98,3

Graphique 3.8 : Répartition des Ivoiriens selon le groupe ethniques



Sur le territoire national, les différents groupes ethniques se répartissent selon les aires géographiques suivantes :

- Akan : Centre, Est et Sud-Est ;
- Krou : Centre et Sud-Ouest ;
- Mandé du Nord : Nord-Ouest ;
- Mandé du Sud : Ouest ;
- Gur (Voltaïques) : Nord et Nord-Est.

Au plan régional, sur l'ensemble des 19 régions administratives, les Akan sont majoritaires dans 8 régions en l'occurrence : Lagunes, Vallée du Bandama, Moyen Comoé, Lacs, Bas Sassandra, N'Zi Comoé, Sud Comoé et Agnéby. Il faut souligner qu'en dehors de la région des Savanes, des Montagnes, du Denguélé, du Worodougou et du Bafing où ils sont en minorité, la proportion des Akan dans les régions du Haut Sassandra, du Zanzan, de la Marahoué, du Sud Bandama, du Fromager et du Moyen Cavally est, tout de même, assez considérable. La prépondérance des Akan dans la région du Bas Sassandra, ne faisant pas partie de l'aire géographique des Akan, tirerait son origine dans la recherche par cette population, particulièrement les Baoulé, de terres propices à la cultures du café et du cacao. S'agissant des Mandé du Nord, ils sont majoritaires dans les régions du Denguélé, du Worodougou et du Bafing tandis que les Gur ne le sont que dans deux régions,

précisément les régions des Savanes et du Zanzan. Quant aux Mandé du Sud, c'est dans une seule région, les Montagnes, qu'on les rencontre en majorité tandis que les Krou ne sont majoritaires dans aucune région.

On note ainsi que les Akan occupent une position prépondérante tant au niveau de l'effectif de la population de nationalité ivoirienne qu'au niveau de la répartition dans l'espace. Cette importance du groupe Akan est, en grande partie, influencée par le poids des Baoulé qui constituent non seulement l'ethnie majoritaire au sein du groupe Akan mais aussi au plan national.

Tableau 3.12 : Répartition de la population par région selon le groupe ethnique

Région	GROUPE ETHNIQUE							Total
	Akan	Krou	Mandé du Nord	Mandé du Sud	Gur (Voltaïques)	Naturalisé	Sans Précision	
Lagunes	51,0	14,8	17,9	6,6	8,6	0,9	0,2	100,0
Haut Sassandra	34,1	27,0	17,9	10,4	9,4	0,7	0,5	100,0
Savanes	2,5	1,2	19,6	0,8	75,0	0,7	0,2	100,0
Vallée du Bandama	51,1	2,9	14,3	2,4	28,6	0,5	0,2	100,0
Moyen Comoé	73,3	2,2	7,1	0,9	14,7	1,1	0,7	100,0
Montagnes	5,8	22,5	10,3	58,7	1,8	0,7	0,2	100,0
Lacs	79,2	2,6	10,1	2,2	5,1	0,4	0,4	100,0
Zanzan	27,8	0,8	5,9	0,3	64,7	0,3	0,2	100,0
Bas Sassandra	54,6	20,5	9,5	5,2	9,3	0,8	0,1	100,0
Denguélé	2,4	1,5	91,2	1,2	3,0	0,6	0,1	100,0
N'Zi Comoé	90,4	1,2	4,0	0,8	2,6	0,7	0,3	100,0
Marahoué	34,3	2,1	10,3	41,7	8,4	2,3	0,9	100,0
Sud Comoé	72,3	4,7	10,8	2,2	8,4	1,2	0,4	100,0
Worodougou	3,7	1,5	57,6	8,2	28,4	0,4	0,2	100,0
Sud Bandama	41,3	34,8	12,0	2,7	8,6	0,5	0,1	100,0
Agnéby	85,0	2,2	6,0	1,1	5,0	0,5	0,2	100,0
Fromager	33,1	31,2	13,8	11,7	8,8	0,8	0,6	100,0
Moyen Cavally	25,9	44,1	10,2	11,2	7,5	1,0	0,1	100,0
Bafing	5,1	4,2	78,4	8,6	2,1	1,0	0,6	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	42,1	12,7	16,5	10,0	17,6	0,8	0,3	100,0

3.2.4- Structure par sexe et âge des différents groupes ethniques

Les populations des différents groupes ethniques de la Côte d'Ivoire se caractérisent par leur extrême jeunesse. La proportion des personnes âgées de moins de 15 ans représente près de la moitié de ces populations. La structure par sexe de ces différents groupes ethniques permet de constater, dans l'ensemble, une sur-représentation des femmes dans les groupes Akan, Krou, Mandé du Sud ; une sur-représentation masculine dans le groupe Mandé du Nord et une égalité des sexes chez les Gur (Voltaïque). Mais des divergences assez significatives s'observent selon les groupes d'âges.

On relève ainsi, chez les Akan et les Krou une prédominance des hommes dans le groupe d'âges 0-14 ans et une sur-féminité de la population âgée de 15-59 ans et 60 ans et plus. Par contre chez les Mandé du Nord, Mandé du Sud et les Gur (Voltaïque), l'analyse de la structure par sexe selon le groupe d'âges met en évidence une sur-féminité de la population âgée de 15-59 ans et une sur-masculinité de la population des moins de 15 ans et de celle des personnes âgées (60 ans et plus).

Tableau 3.13 : Répartition par âge et rapport de masculinité des différents groupes ethniques de la Côte d'Ivoire

Groupe d'âges	GROUPES ETHNIQUES									
	Akan		Krou		Mandé du Nord		Mandé du Sud		Gur (Voltaïque)	
	%	R.m.	%	R.m.	%	R.m.	%	R.m.	%	R.m.
0-14 ans	43,5	104,5	40,3	107,0	43,6	106,7	44,0	106,2	45,6	106,0
15-59 ans	51,9	90,3	54,4	92,0	52,4	97,1	51,5	93,0	50,3	94,0
60 ans et +	4,6	83,2	5,3	96,4	4,0	112,5	4,5	109,1	4,1	109,1
Total	100,0	95,9	100,0	98,0	100,0	101,8	100,0	99,3	100,0	99,9

3.2.5- Structure par croyance religieuse des différents groupes ethniques

La population de nationalité ivoirienne, selon la religion pratiquée, peut être subdivisée en quatre groupes principaux : les chrétiens, les musulmans, les animistes et les personnes ne pratiquant aucune religion. La structure religieuse de la population de nationalité ivoirienne indique que les Akan et les Krou sont en majorité des chrétiens tandis que les Mandé du Nord et les Gur (Voltaïque) sont des musulmans. Par contre, les Mandé du Sud se caractérisent par une forte proportion (38,4 %) de personnes ne pratiquant aucune religion en leur sein. De même, 31,7 % des Krou, 21,7 % des Akan et 18,7 % des Gur ne professent aucune religion (sans religion). Par ailleurs, avec une proportion de 30,1 %, les Mandé du Sud pratiquent plus les religions ancestrales (animisme) que les autres groupes ethniques du pays. A l'instar de ce groupe ethnique, une frange relativement importante des Akan (18,7 %) et des Gur (19,2 %) s'adonnent également à ces pratiques religieuses.

La configuration du paysage religieux des Ivoiriens témoigne de l'histoire de la pénétration des religions monothéistes en Côte d'Ivoire. En effet, la pénétration de la religion musulmane s'est faite à partir du Nord du pays et celle du christianisme à partir de la Basse Côte. Ainsi, les Akan et les Krou qui occupent le Centre, l'Est et le Sud-Est du pays sont majoritairement chrétiens tandis que les Mandé du Nord et les Gur (Voltaïque) installés au Nord et au Nord-Est sont fortement islamisés.

Tableau 3.14 : Répartition (en pourcentage) de la population par appartenance religieuse selon le groupe ethnique

Religion	GROUPE ETHNIQUES							Total Ivoiriens
	Akan	Krou	Mandé Nord	Mandé Sud	Gur (Voltaïque)	Naturalisé	Sans précision	
Catholique	31,8	27,6	0,8	12,0	13,5	13,7	12,2	20,7
Protestant	13,2	12,1	0,2	7,0	1,7	2,2	2,8	8,2
Harriste	2,6	3,2	0,2	0,7	0,2	0,2	0,3	1,6
Autres chrétiens	3,9	9,3	0,1	3,3	0,9	1,2	1,0	3,4
Ensemble chrétiens	51,5	52,2	1,4	23,1	16,4	17,3	16,3	33,9
Musulman	5,0	2,6	95,6	5,6	44,7	74,0	69,7	27,4
Animiste	18,7	7,5	0,6	30,1	19,2	1,9	4,9	15,3
Autres religions	2,4	5,1	0,1	2,2	0,5	0,7	0,5	2,0
Sans religion	21,7	31,7	1,9	38,4	18,7	5,2	7,4	20,7
Non déclaré	0,7	0,9	0,5	0,7	0,6	0,9	1,2	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2.6 : Evolution de la population des différents groupes ethniques depuis 1975

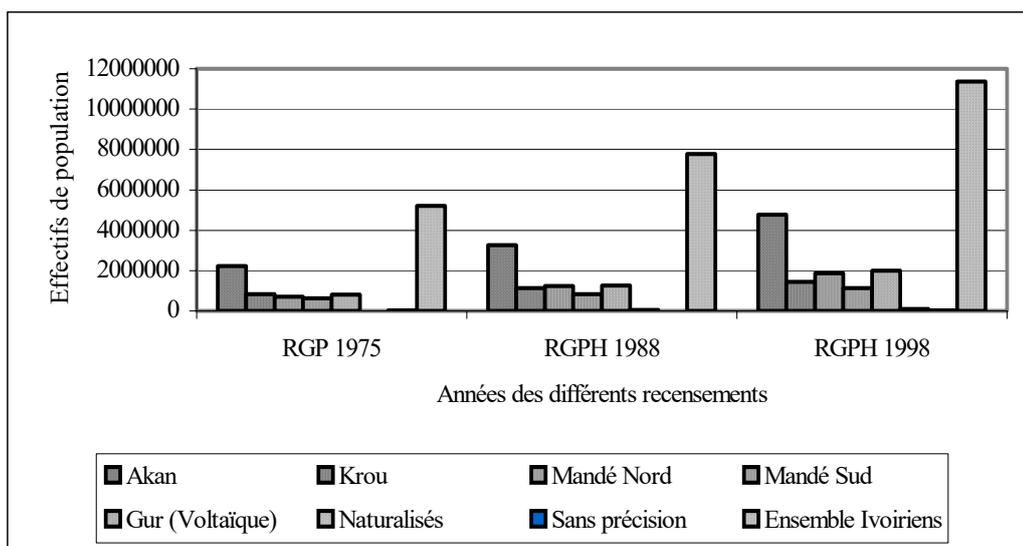
La population de nationalité ivoirienne dont le rythme annuel moyen de croissance démographique s'est accru de 3,2 % à 3,6 % entre 1975 et 1998 a doublé de 1975 à 1998, passant de 5 230 580 à 11 366 625 personnes. Par groupe ethnique, la population Akan (groupe ethnique majoritaire en Côte d'Ivoire) a doublé en 23 ans avec un rythme annuel moyen de croissance démographique de 3,0 % entre 1975 et 1988 et 3,7 % entre 1988 et 1998. De même, les groupes Gur (Voltaïque) et Mandé du Sud ont vu leur population évoluer à un rythme accéléré avec un rythme annuel moyen de croissance démographique qui est passé de 3,6 % à 4,4 % chez les Gur (Voltaïque) et 2,2 % à 3,0 % chez les Mandé du Sud entre 1975-1988 et 1988-1998. En revanche, le rythme de croissance de la population des Mandé du Nord a baissé entre 1975-1998 tandis que celui des Krou est resté quasi constant au cours des périodes inter-censitaires.

La forte croissance de la population ivoirienne, dans son ensemble, s'explique aussi par le phénomène de la naturalisation. En effet, on observe que de plus en plus, les étrangers prennent la nationalité ivoirienne. L'effectif des naturalisés a été multiplié par 1,7 entre 1988 et 1998, passant de 51 146 personnes en 1988 à 88 714 personnes en 1998 (les données de 1975 ne sont pas disponibles). C'est la preuve palpable d'une dynamique de l'intégration des communautés étrangères en Côte d'Ivoire.

Tableau 3.15 : Répartition de la population ivoirienne par groupe ethnique de 1975 à 1998

Groupe ethnique	RGP 1975	RGPH 1988	RGPH 1998	Taux d'accroissement annuel moyen %	
	Effectif	Effectif	Effectif	1975-1988	1988-1998
Akan	2 212 941	3 251 228	4 780 797	3,0	3,7
Krou	825 117	1 136 290	1 446 790	2,5	2,3
Mandé du Nord	709 839	1 236 129	1 873 200	4,4	4,0
Mandé du Sud	624 053	831 839	1 142 336	2,2	3,0
Gur (Voltaïque)	800 098	1 266 234	2 002 625	3,6	4,4
Naturalisés	-	51 146	88 714	-	5,3
Sans précision	31 532	3 791	32 163	-15,1	22,2
Total	5 203 580	7 776 657	11 366 625	3,2	3,6

Graphique 3.9 : Répartition de la population ivoirienne par groupe ethnique



3.3- Caractéristiques de la population étrangère

L'immigration des étrangers en Côte d'Ivoire est un phénomène ancien. Elle fut dans un premier temps favorisée par le colonisateur pour la réalisation des grands travaux dont la colonie ivoirienne avait besoin. Dès lors, on fit appel non seulement à des lettrés mais aussi à une main d'œuvre abondante originaires des territoires voisins notamment l'actuel Burkina Faso, le Mali, le Ghana, la Guinée, le Sénégal, le Bénin (ex Dahomey) pour les chantiers, les plantations, et même dans l'administration. Après l'indépendance, cette politique fut poursuivie par les autorités d'alors qui entendaient faire de l'agriculture la base de l'économie ivoirienne. Ainsi, les étrangers ont continué d'affluer vers la Côte d'Ivoire dans l'espoir de trouver un emploi pour certain et pour d'autres, en particulier ceux qui sont déjà installés, de devenir propriétaire d'une plantation agricole ou de toute autre activité lucrative.

La Côte d'Ivoire est et continuera d'être une terre d'accueil pour les ressortissants des pays voisins à cause de son économie essentiellement basée sur l'agriculture d'exportation qui nécessite une main d'œuvre abondante et de sa politique de mise en valeur des terres cultivables. En effet, il faut rappeler que sous feu Félix HOUPHOUET-BOIGNY, premier président de la République de Côte d'Ivoire, on disait que "la terre appartenait à celui qui la mettait en valeur". Cette orientation de la politique agricole ne va pas sans poser de problèmes. En effet, la pression démographique sur les ressources naturelles disponibles exacerbée par les effets de la crise économique qui perdure sont, indubitablement, sources de diverses tensions et conflits sociaux. Les récents événements malheureux qu'ont vécu les populations du Bas Sassandra s'inscrivent dans cette logique. Aussi, le gouvernement ivoirien, à l'avenir, devra-t-il prendre toutes les dispositions pour éviter à la Côte d'Ivoire de tels événements.

3.3.1- Volume et importance des différentes nationalités

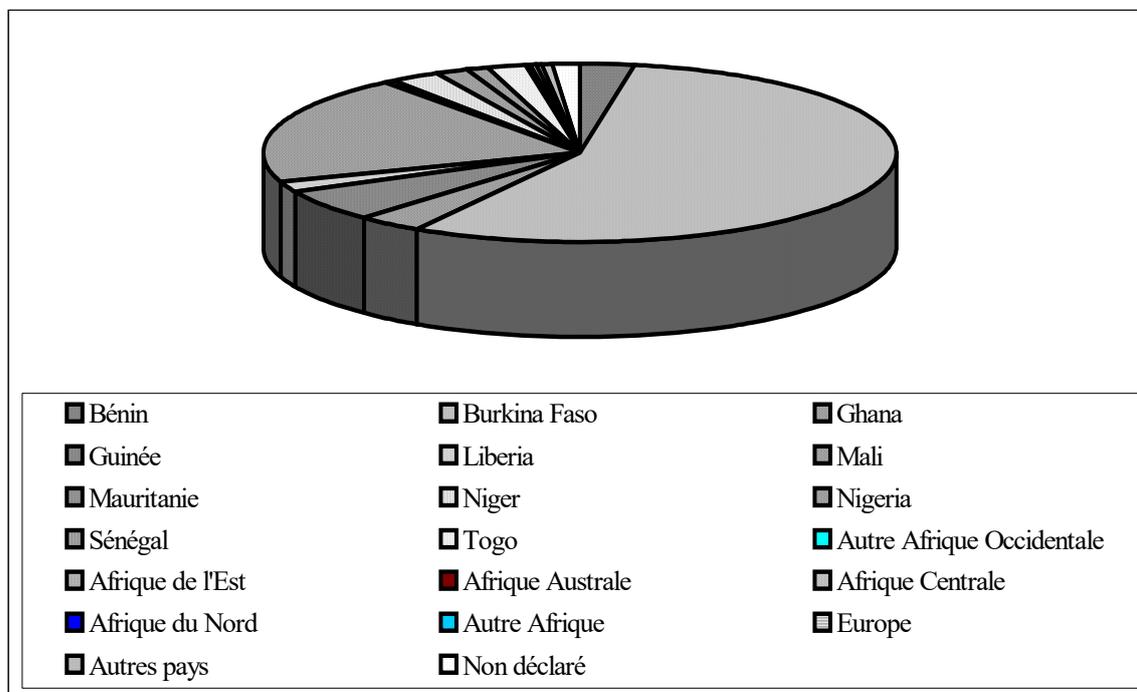
Les différentes nationalités obtenues au RGPH-98 sont représentatives des 5 continents, à savoir l'Afrique, l'Europe, l'Amérique, l'Asie et l'Océanie. La population étrangère dénombrée en 1998 s'élève à 4 000 047 personnes. Elle est composée en majorité d'hommes (52,2 % contre 44,8 % de femmes). L'essentiel des non Ivoiriens résidant en Côte d'Ivoire est africain et particulièrement de l'Afrique de l'Ouest. La répartition par pays de provenance révèle le poids important des Burkinabè à l'endroit desquels la politique d'immigration en Côte d'Ivoire a été orientée, surtout en ce qui concerne la main d'œuvre. La structure par sexe de cette population est dominée par les individus de sexe masculin quel que soit le pays de provenance excepté le Cap Vert, le Ghana et la Guinée Bissau.

Un examen de la situation par pays de provenance montre que sur les 3 891 845 ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, 57,5 % proviennent du Burkina Faso, 20,4 % du Mali, 5,9 % de la Guinée, 3,4 % du Ghana, 2,8 % du Bénin, 2,6 % du Niger. Comme on peut donc le constater, le Burkina Faso, le Mali et la Guinée sont les pays dont les ressortissants sont les plus nombreux en Côte d'Ivoire. Cette situation s'explique non seulement par la proximité de ces pays avec la Côte d'Ivoire, mais aussi et surtout par les liens historiques qui les lient.

Tableau 3.16 : Répartition de la population étrangère par pays de provenance selon le sexe

Nationalité	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
Bénin	59 111	48 388	107 499	122,2
Burkina Faso	1 238 420	1 000 128	2 238 548	123,8
Cap Vert	288	290	578	99,3
Gambie	882	507	1 389	174,0
Ghana	63 881	69 340	133 221	92,1
Guinée	125 176	105 211	230 387	119,0
Guinée Bissau	352	298	650	118,1
Liberia	36 324	41 853	78 177	86,8
Mali	435 752	356 506	792 258	122,2
Mauritanie	14 152	4 000	18 152	353,8
Niger	70 979	31 241	102 220	227,2
Nigeria	36 886	34 469	71 355	107,0
Sénégal	29 449	13 764	43 213	214,0
Sierra Leone	730	576	1 306	126,7
Togo	40 248	32 644	72 892	123,3
Afrique Occidentale	2 152 310	1 739 215	3 891 525	123,8
Afrique de l'Est	1 947	1 786	3 733	109,0
Afrique Australe	184	132	316	139,4
Afrique Centrale	5 837	4 933	10 770	118,3
Afrique du Nord	1 087	838	1 925	129,7
Autre Afrique	423	321	744	131,8
Europe	8 648	7 380	16 028	117,2
Autres pays	9 477	7 194	16 671	131,7
Non déclaré	29 716	28 299	58 015	105,0
Total	2 209 949	1 790 098	4 000 047	123,5

Graphique 3.10 : Répartition de la population résidente de nationalité non ivoirienne par pays de provenance



Parmi les pays représentés en Côte d'Ivoire, le poids démographique de certains a connu une augmentation significative au cours des années. C'est le cas du Burkina Faso et du Liberia. Concernant le Burkina Faso, l'effectif de ses ressortissants est passé de 1 564 650 à 2 238 548. Ce qui représente en terme de proportion 51,5 % en 1988 et 56,0 % en 1998 de la population étrangère. Quant au Liberia, l'effectif de ses ressortissants qui n'était que de 4 711 en 1988 a atteint 78 177 en 1998 soit, respectivement, 0,2 % et 2,0 % de la population étrangère. L'augmentation rapide au cours de la période inter-censitaire 1988 et 1998 de la population libérienne en Côte d'Ivoire est liée à la guerre civile qui a débuté dans ce pays dans les années 1990. Cette guerre a entraîné un déplacement massif de réfugiés libériens dans l'Ouest et le Sud Est de la Côte d'Ivoire.

En revanche, on constate que d'autres pays ont vu leur poids démographique baissé au cours de la période 1988 et 1998. Ce sont : le Mali, le Ghana et la Guinée. Entre 1988 et 1998, la proportion des ressortissants de ces pays dans la population étrangère est passée de 23,4 % à 19,8 % pour le Mali, 5,5 % à 3,3 % pour le Ghana et 7,4 % à 5,7 % pour la Guinée. La baisse du poids démographique de ces pays s'expliquerait fondamentalement par la crise économique qui perdure. Aussi, les ressortissants des pays concernés migrent-ils vers d'autres pays plus prospères.

Tableau 3.17 : Répartition de la population étrangère par pays d'origine en 1988 et 1998

Pays d'origine	RGPH-88		RGPH-98	
	Population	%	Population	%
Burkina Faso	1 564 650	51,5	2 238 548	56,0
Ghana	167 783	5,5	133 221	3,3
Guinée	225 845	7,4	230 387	5,7
Mali	712 500	23,4	792 258	19,8
Liberia	4 711	0,2	78 177	2,0
Bénin	86 375	2,8	107 499	2,7
Togo	42 664	1,4	72 892	1,8
Niger	84 826	2,8	102 220	2,6
Nigeria	52 875	1,7	71 355	1,8
Mauritanie	16 650	0,6	18 152	0,5
Sénégal	39 727	1,3	43 213	1,1
Autre Afrique Occidentale.	2 364	0,1	3 923	0,1
Afrique du Nord	1 142	0,1	1 925	0,0
Afrique Centrale	3 727	0,1	10 770	0,3
Autre Afrique	886	0,0	4 793	0,1
Autres pays	32 312	1,1	32 714	0,8
Non déclaré	-	-	58 015	1,4
Total	3 039 037	100,0	4 000 047	100,0

La population étrangère n'est pas uniquement composée d'immigrants car 1 890 117 personnes de nationalité non ivoirienne sont nées en Côte d'Ivoire, soit 47,3 % de cette population. Cette proportion varie d'un pays à un autre. Ainsi, on note que pour les ressortissants du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Nigeria, près de 50,0 % des résidents sont nés en Côte d'Ivoire. Avec des proportions variant de 24,5 %, 26,8 à 27,1 %, le Niger, le Ghana et la Mauritanie sont les pays de l'Afrique de l'Ouest qui affichent de faibles proportions de ressortissants nés en Côte d'Ivoire.

Tableau 3.18 : Répartition de la population étrangère selon le lieu de naissance

Pays d'origine	Population née en Côte d'Ivoire	Population née hors de la Côte d'Ivoire	Population totale	Pourcentage de la population née en Côte d'Ivoire
Bénin	52 819	54 680	107 499	49,1
Burkina Faso	1 089 308	1 149 240	2 238 548	48,7
Cap Vert	307	271	578	53,1
Gambie	638	751	1 389	45,9
Ghana	35 908	97 313	133 221	26,9
Guinée	112 761	117 626	230 387	48,9
Guinée Bissau	310	340	650	47,7
Liberia	12 659	65 518	78 177	16,2
Mali	405 675	386 583	792 258	51,2
Mauritanie	4 472	13 680	18 152	24,6
Niger	27 960	74 260	102 220	27,3
Nigeria	37 281	34 074	71 355	52,2
Sénégal	14 063	29 150	43 213	32,5
Sierra Leone	436	870	1 306	33,4
Togo	23 336	49 556	72 892	32,0
Afrique de l'Est	1 734	1 999	3 733	46,4
Afrique Centrale	1 830	8 940	10 770	17,0
Afrique Australe	192	124	316	60,7
Afrique du Nord	655	1 270	1 925	34,0
Autre Afrique	394	350	744	52,9
Europe	4 784	11 244	16 028	29,8
Autres pays	7 195	9 476	16 671	43,1
Non déclaré	55 400	2 615	58 015	95,5
Total	1 890 117	2 109 930	4 000 047	47,3

3.3.2- Poids démographique de la population non ivoirienne selon le lieu de résidence en Côte d'Ivoire

Les données disponibles relatives à la distribution spatiale de la population non ivoirienne montrent que celle-ci est disséminée sur l'ensemble du territoire national. Selon le milieu de résidence, on remarque que 20,8 % de cette population réside à Abidjan contre 21,6 % dans les autres villes et 57,6 % en milieu rural. Cette forte proportion de non Ivoiriens en milieu rural s'expliquerait par le fait que les Burkinabè qui représentent plus de la moitié (56,0 %) de la population non ivoirienne regroupent l'essentiel de la main d'œuvre dans le secteur primaire. La structure par sexe de cette population révèle une nette prédominance des hommes dans tous les milieux. L'état matrimonial des immigrants justifierait cette situation. En effet, la plupart de ces personnes sont célibataires au départ et à la longue certains finissent par se marier avec les ressortissantes du pays d'accueil.

La distribution de la population de nationalité non ivoirienne par région administrative présente une forte proportion de non nationaux dans les régions propices aux produits agricoles notamment la région des Lagunes, du Bas Sassandra, du Haut Sassandra, du Sud Bandama, du Sud Comoé. Une étude comparée de la distribution des non nationaux et de celle des nationaux, c'est-à-dire les Ivoiriens, révèle un fait marquant : dans certaines régions telles que le Moyen Comoé, le Bas Sassandra, le Sud Comoé et, dans une certaine mesure, le Sud Bandama, le Moyen Cavally et le Haut Sassandra, les proportions de non nationaux avoisinent parfois celle des nationaux.

Tableau 3.19 : Répartition de la population de nationalité non ivoirienne par région administrative selon le sexe et poids démographique des Ivoiriens

Région	Masculin	Féminin	Total	Poids*	RM	Poids**	Poids***
Lagunes	611 537	497 421	1 108 958	27,7	122,9	7,2	17,1
Haut Sassandra	207 466	165 756	373 222	9,3	125,2	2,4	4,5
Savanes	60 768	56 009	116 777	2,9	108,5	0,8	5,3
Vallée du Bandama	81 042	68 952	149 994	3,7	117,5	1,0	6,1
Moyen Comoé	94 537	76 714	171 251	4,3	123,2	1,1	1,5
Montagnes	60 233	47 835	108 068	2,7	125,9	0,7	5,4
Lacs	40 937	31 552	72 489	1,8	129,7	0,5	2,6
Zanzan	40 090	35 739	75 829	1,9	112,2	0,5	4,1
Bas Sassandra	333 375	263 469	596 844	14,9	126,5	3,9	5,2
Denguélé	7 669	6 148	13 817	0,3	124,7	0,1	1,4
N'Zi Comoé	52 950	44 873	97 823	2,5	118,0	0,6	3,5
Marahoué	70 099	53 922	124 021	3,1	130,0	0,8	2,8
Sud Comoé	114 746	92 059	206 805	5,2	124,6	1,3	1,6
Worodougou	29 946	19 936	49 882	1,3	150,2	0,3	2,1
Sud Bandama	135 639	112 618	248 257	6,2	120,4	1,6	2,8
Agnéby	70 778	57 398	128 176	3,2	123,3	0,8	2,6
Fromager	90 109	70 598	160 707	4,0	127,6	1,0	2,5
Moyen Cavally	100 606	82 575	183 181	4,6	121,8	1,2	2,1
Bafing	7 422	6 524	13 946	0,4	113,8	0,1	0,8
Ensemble	2 209 949	1 790 098	4 000 047	100,0	123,5	26,0	74,0

NB : Poids* = poids par rapport à la population totale étrangère

Poids** = Poids des étrangers par rapport à la population totale de la Côte d'Ivoire

Poids*** = Poids des Ivoiriens par rapport à la population totale de la Côte d'Ivoire

3.3.3- Structure par sexe et âge

L'examen de la structure par sexe et âge de la population de nationalité non ivoirienne fait apparaître une prédominance dans tous les groupes d'âges sauf dans le groupe 15-19 ans où on note une sur-représentation féminine traduisant ainsi que l'immigration en Côte d'Ivoire est beaucoup plus le fait des hommes que des femmes. Le déficit constaté dans le groupe d'âges 15-19 ans serait due, soit à une immigration de jeunes filles pour des raisons de mariage, soit un départ des jeunes garçons dans leur pays d'origine pour des raisons scolaires, le coût de la scolarité en Côte d'Ivoire étant jugé exorbitant par les parents (tableau 3.20 et graphique 3.4). on peut adjoindre à ces raisons le fait que l'immigration des personnes en âge de travailler commence généralement au delà de ce groupe d'âges.

Tableau 3.20 : Répartition de la population de nationalité non ivoirienne par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
0-4 ans	347 689	332 855	680 544	104,5
5-9 ans	291 551	278 769	570 320	104,6
10-14 ans	198 653	195 440	394 093	101,6
15-19 ans	195 800	200 709	396 509	97,6
20-24 ans	235 040	202 571	437 611	116,0
25-29 ans	218 540	171 631	390 171	127,3
30-34 ans	186 325	132 453	318 778	140,7
35-39 ans	152 157	100 551	252 708	151,3
40-44 ans	118 633	66 048	184 681	179,6
45-49 ans	87 887	40 100	127 987	219,2
50-54 ans	66 707	26 779	93 486	249,1
55-59 ans	42 796	14 665	57 461	291,8
60-64 ans	29 830	10 619	40 449	280,9
65-69 ans	17 234	5 661	22 895	304,4
70-74 ans	9 692	3 783	13 475	256,2
75-79 ans	4 634	2 054	6 688	225,6
80-84 ans	2 315	1 546	3 861	149,7
85-89 ans	1 160	833	1 993	139,3
90-94 ans	1 257	1 083	2 340	116,1
95 ans & +	1 281	1 204	2 485	106,4
Non déclaré	768	744	1 512	103,2
Total	2 209 949	1 790 098	4 000 047	123,5

Par ailleurs, la pyramide des âges (graphique 3.6) de la population étrangère résidant en Côte d'Ivoire fait ressortir les caractéristiques essentielles suivantes :

- une base large synonyme de fécondité élevée ;
- un étranglement dans les 10-19 ans plus prononcé chez les hommes que chez les femmes pour les raisons évoquées précédemment ;
- une concentration de personnes d'âge actif principalement de sexe masculin ;
- un sommet effilé traduisant une mortalité élevée et certainement l'ampleur de la polygamie au sein de cette population ; sur la base de la théorie de la longévité différentielle (les femmes vivent plus longtemps que les hommes), la forme de la pyramide, en ce qui concerne les femmes, fait dire que les premières épouses d'un âge avancé retourneraient au pays pour faire place aux épouses beaucoup plus jeunes ;
- une forme qui tend à se régulariser signe palpable de sédentarisation des immigrants.

De façon générale, la population de nationalité non ivoirienne est une population jeune d'une moyenne d'âge de 21 ans (23 ans pour les hommes et 19 ans pour les femmes). Les moins de 15 ans représentent 41,1 % de cette population contre 56,5 % de personnes en âge d'activité et 2,4 % de personnes âgées de 60 ans ou plus. Ces proportions varient sensiblement selon le milieu de résidence.

Ainsi, on enregistre une proportion élevée de moins de 15 ans milieu rural, tandis que les personnes en âge de travailler sont majoritaires dans tous les milieux. Quant aux personnes âgées, elles sont moins représentées dans tous les milieux. Cette faible représentation des personnes âgées dans tous les milieux traduirait soit leur retour au pays, soit l'effet de la mort à cause des travaux parfois contraignants et pénibles exécutés tout au long de leur existence.

Tableau 3.21 : Répartition de la population de nationalité non ivoirienne par groupe d'âges selon le milieu de résidence

Groupe d'âges	Abidjan		Autres villes		Rural		Ensemble	
	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids	Rm	Poids	Rm
0-14 ans	35,1	96,8	41,1	103,6	43,3	106,0	41,1	103,8
15-59 ans	62,8	137,0	55,9	133,3	54,5	137,5	56,5	136,5
60 ans et plus	2,1	213,6	3,0	229,3	2,2	280,4	2,4	251,7
Total	100,0	122,2	100,0	121,9	100,0	124,5	100,0	123,5

3.3.4- Evolution de la population étrangère depuis l'indépendance

La proportion de la population étrangère résidant dans le pays a cru entre 1975 et 1988 passant de 22,0 % en 1975 à 28,1 % en 1988. Dans la période 1988-1998, malgré un effectif de 4 000 047 personnes, on observe que le poids des étrangers dans la population totale est en légère baisse : 26,0 % en 1998. Cette baisse qui avait été constatée en 1993 au cours de l'enquête migrations et urbanisation (25,0 % d'étrangers) résulterait de l'application plus stricte des mesures administratives, notamment l'instauration de la carte de séjour. Par ailleurs, les effets de la crise économique qui perdurent depuis les années 80 ont dû contribuer à freiner l'immigration. Même si cette proportion est en baisse, elle demeure encore élevée.

Au cours de la période 1975-1998 le rythme moyen annuel de croissance de la population étrangère est de 5,7 % entre 1975-1988 et 2,6 % entre 1988-1998. Bien qu'en baisse, si ce rythme se maintient la population étrangère doublerait en 27 ans.

CHAPITRE IV- CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES

Les personnes handicapées, animées des mêmes espoirs, des mêmes aspirations que les autres individus ont les mêmes droits qu'eux. Cependant, elles constituent une couche très vulnérable de la population, c'est pourquoi leur situation démographique et socio-économique nous interpelle tous. C'est donc à juste titre que le gouvernement qui adhère aux résolutions de l'année internationale de l'handicapé (1981) se préoccupe d'avoir des informations statistiques fiables sur cette catégorie de la population.

Les personnes handicapées physiques, constituant une population vulnérable, la collectivité solidaire met en œuvre des moyens spécifiques visant à les intégrer. Cela ne peut se faire de façon efficace que si toutes leurs caractéristiques socio-démographiques sont connues de la collectivité. Dans le cadre de cette étude, seules les aspects démographiques seront abordés.

4.1- Approche méthodologique

En Côte d'Ivoire, comme dans tous les pays africains au Sud du Sahara, on rencontre des maladies spécifiques qui peuvent exposer les populations à des risques de handicaps spécifiques. C'est le cas par exemple de l'ulcère de Burili qui est une maladie caractérisée par le délabrement cutané conduisant à une atteinte de l'intégrité physique de la personnes atteinte. Bien qu'on trouve quelques cas ici et là, la maladie connaît une tendance évolutive plus poussée dans les régions du Haut Sassandra, de la Vallée du Bandama, des Lacs, des Montagnes et du Zanzan.

L'onchocercose, responsable de la cécité, sévit sur plus des trois quart du pays et se compose d'une zone initiale située entièrement en zone de savane et une zone d'extension plus importante en superficie à cheval sur la savane et la forêt. Les régions les plus touchées sont celles de la Marahoué, des Montagnes et du Sud Comoé. La lèpre, une maladie qui affecte généralement toutes les parties du corps mais déforme plus les membres supérieurs et inférieurs, est plus localisée dans les régions des Savanes et du Bafing. A part ces quelques cas, il existent d'autres types de maladies susceptibles de nuire dangereusement à la santé des individus au point de les réduire à une situation d'invalidité. Hormis les maladies, les accidents de tout genre notamment les accidents de la circulation et ceux liés à l'exercice de certaines activités économiques peuvent provoquer des handicaps.

Dans le cadre du RGPH-98, on s'est limité seulement aux handicaps physiques. Une seule variable "handicap physique" a été prévue dans le questionnaire ménage pour recueillir des informations sur l'état physique de tout individu recensé sans distinction de sexe et d'âge. Cette variable comporte six modalités principales. Il s'agit de la cécité totale, la surdité totale, la mutité totale, l'infirmité des membres inférieurs et l'infirmité des membres supérieurs. Pour tous les autres handicaps non mentionnés, il a été convenu de les regrouper dans la modalité "autres handicaps". Cette attitude est justifiée par les difficultés techniques de les observer à travers une opération de recensement général de la population.

Il n'est certainement pas possible de décrire la situation en fonction de toutes les modalités de cette variable ou de leurs combinaisons. On considérera donc chacun des cinq types suivants comme une sous population particulière qui sera étudiée comme telle. Il s'agit des : aveugles, sourds, muets, infirmités des membres inférieurs, infirmités des membres supérieurs. On pourra aussi considérer les handicapés, tous types confondus, comme formant un sous groupe spécial de la population à étudier en fonction des variables du questionnaire ; cette approche permet de mettre en évidence des différences, si elles existent, avec les caractéristiques présentées par la population dite "sans handicap".

4.2- Données globales sur les handicaps physiques

La population de la Côte d'Ivoire de 1998 compte au total 85 517 personnes handicapées physiques ; ce qui correspond à un taux de prévalence³ de 0,6 %. Par sexe, le taux de prévalence est de 0,6 % chez les hommes contre 0,5 % chez les femmes. Ce taux au niveau national semble faible comparativement à ceux trouvés dans les autres pays. Les enquêtes et recensements sur le handicap réalisés dans près de 55 pays ont relevé des taux de prévalence de l'handicap compris entre 0,2 et 21,0 pour 100 habitants (Nations Unies 1992).

Les données du recensement indiquent une forte proportion de personnes handicapées physiques dans le milieu rural : 62,5 % de handicapés physiques contre 20,4 % dans les autres villes et 17,1 % à Abidjan. L'importance de cette catégorie de personnes en milieu rural se justifie à la fois par l'effet de son poids et des mauvaises conditions de vie de ses habitants. Le milieu rural, en plus de son effectif assez important au niveau national, est caractérisé par une population pauvre vivant dans des conditions assez difficiles. Ainsi, les conditions de vie précaires des populations les exposent plus aux maladies handicapantes.

Tableau 4.1 : Taux de prévalence de l'handicap physique par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	SEXE ET TAUX DE PREVALENCE						Rm
	masculin	Taux de prévalence	Féminin	Taux de prévalence	Total	Taux de prévalence	
Abidjan	8 075	0,6	6 532	0,5	14 607	0,5	123,6
Autres villes	9 731	0,5	7 690	0,4	17 421	0,5	126,5
Rural	28 576	0,6	24 913	0,6	53 489	0,6	114,7
Ensemble Côte d'Ivoire	46 382	0,6	39 135	0,5	85 517	0,6	118,5

4.2.1- Importance des différents types de handicaps physiques

Il apparaît, d'après le tableau 4.2, que l'infirmité des membres inférieurs est le handicap le plus fréquent en Côte d'Ivoire. En effet, sur un effectif total de 85 517 handicapés physiques, 43,3 % sont atteints de cette affection. Les personnes atteintes de la cécité occupent la seconde place après les handicapés des membres inférieurs : ils représentent 36,9 %. Viennent ensuite les sourds et les muets dont les proportions correspondent respectivement à 31,6 % et 27,6 % des handicapés physiques. Du point de vue des effectifs, les personnes handicapées des membres supérieurs sont relativement moins nombreuses car ils ne représentent que 27,0 % des handicapés physiques.

Outre les cinq handicaps physiques ci-dessus énumérés, le recensement a dénombré des personnes présentant d'autres types de handicaps physiques. Près du tiers des handicapés physiques (30,6 %) ont un handicap autre que les cinq handicaps cités. Selon le sexe, on note une prédominance des hommes dans la population des personnes handicapées : on compte 118,5 hommes pour 100 femmes dans la population des handicapés physiques. Le constat est le même dans chacune des sous populations des handicapés. Cependant, les rapports de masculinité varient d'une sous population à une autre. En effet, on relève un poids plus important des hommes chez les non voyants, les handicapés des membres inférieurs et les handicapés des membres supérieurs par rapport à la population des sourds, des muets et des personnes affectées d'autres types de handicap.

³ On entend par taux de prévalence des personnes handicapées physiques, le nombre de handicapés physiques dénombré rapporté à la population totale concernée multiplié par 100 (dans le cas précis).

Tableau 4.2 : Répartition de la population des personnes handicapées par type de handicap physique

Type de handicap	SEXE			Rm
	Masculin	Féminin	Total	
Cécité	17 086	14 441	31 527	118,3
Surdité	14 187	12 884	27 071	110,1
Mutité	12 481	11 137	23 618	112,1
Handicap des membres inférieurs	20 057	16 941	36 998	118,4
Handicap des membres supérieurs	12 554	10 540	23 094	119,1
Autres handicaps	13 734	12 425	26 159	110,5

NB : Dans ce tableau, les personnes présentant plusieurs handicaps ont été pris en compte. Ainsi, on peut retrouver dans la modalité Handicap des membres inférieurs des sourds, des muets et vice versa

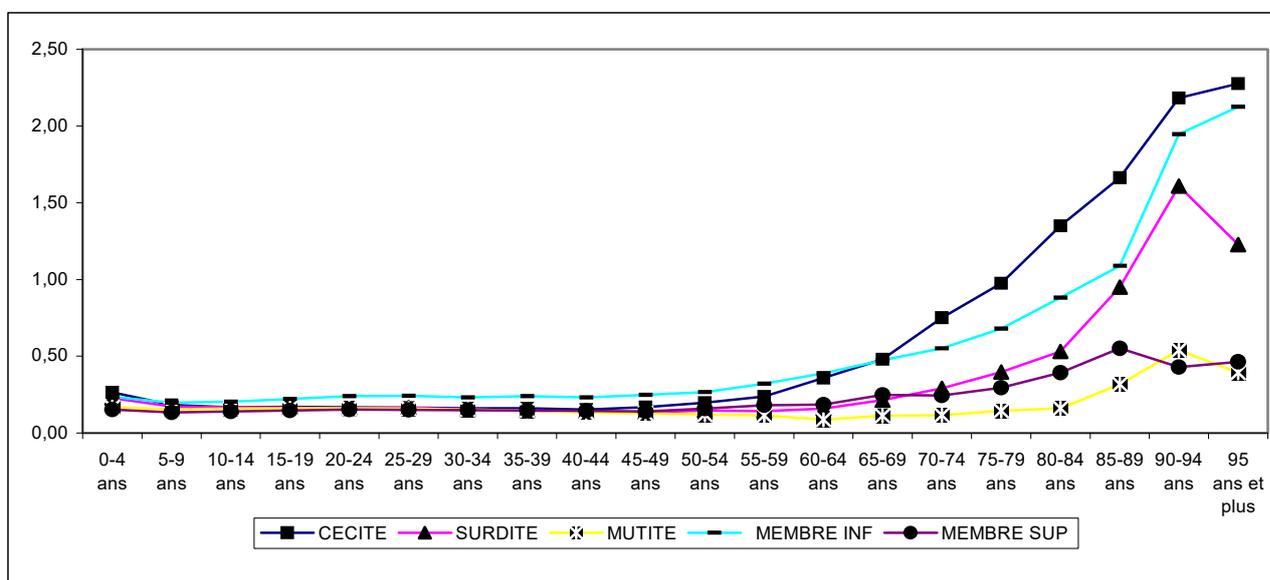
On note, par ailleurs, au regard des rapports de masculinité (tableau 4.2) que les hommes sont plus exposés aux risques de handicaps que les femmes en raison de leur forte exposition aux risques d'accidents ou d'infections dus aux activités exercées.

La structure par âge des handicapés physiques révèle que les enfants handicapés âgés de moins de 15 ans représentent près du tiers de la population des personnes handicapées physiques (29,4 %). Bien que la proportion des handicapés physiques soit forte dans cette tranche d'âges, le taux de prévalence de l'handicap relevé y est faible (0,3 %). De façon générale, le taux de prévalence de l'handicap augmente avec l'âge. En effet, le taux de prévalence de la quasi-totalité des sous populations des handicapés physiques suit la même évolution. Cependant, cette évolution semble plus rapide chez certains d'entre eux : il s'agit notamment de la sous population des personnes atteintes de cécité et de l'handicap des membres inférieurs. En effet, l'effet cumulatif de l'handicap physique avec l'âge est frappant. Généralement, à partir de 55 ans, les handicaps d'origine pathologique tendent à prévaloir sur les autres types. Cette tendance de la prévalence de l'handicap met en évidence l'effet de génération. En effet, les générations les plus anciennes ayant été plus longtemps exposées aux aléas de la vie comptent en leur sein, une proportion plus importante de personnes handicapées que les générations les plus récentes. Aussi, pourrait-on évoquer le progrès de la médecine qui a permis d'éradiquer ou de réduire l'incidence de certaines maladies endémiques handicapantes telle que l'onchocercose qui ont longtemps sévi dans certaines régions (tableau 4.3 et graphique 4.1).

Tableau 4.3 : Répartition des handicapés par groupe d'âges

Groupe d'âges	Cécité		Surdité		Mutité		Membres inférieurs		Membres supérieurs		Autre handicap		Ensemble handicapés	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
0-4 ans	6 252	0,3	5 388	0,2	3 915	0,2	5 543	0,2	3 583	0,2	1 865	0,1	9 211	0,4
5-9 ans	4 316	0,2	4 043	0,2	3 654	0,2	4 624	0,2	3 153	0,1	2 077	0,1	8 549	0,4
10-14 ans	3 180	0,2	3 149	0,2	2 997	0,2	3 867	0,2	2 655	0,1	1 828	0,1	7 382	0,4
15-19 ans	2 945	0,2	2 839	0,2	2 759	0,2	3 838	0,2	2 508	0,1	2 061	0,1	7 609	0,4
20-24 ans	2 566	0,2	2 484	0,2	2 474	0,2	3 718	0,2	2 354	0,2	1 966	0,1	7 359	0,5
25-29 ans	2 105	0,2	2 091	0,2	2 028	0,2	3 095	0,2	1 919	0,2	2 054	0,2	6 613	0,5
30-34 ans	1 685	0,2	1 611	0,2	1 603	0,2	2 445	0,2	1 559	0,1	2 013	0,2	5 789	0,6
35-39 ans	1 327	0,2	1 215	0,1	1 216	0,1	1 994	0,2	1 207	0,1	1 847	0,2	5 120	0,6
40-44 ans	979	0,2	877	0,1	851	0,1	1 473	0,2	917	0,1	1 678	0,3	4 340	0,7
45-49 ans	791	0,2	634	0,1	603	0,1	1 164	0,2	658	0,1	1 551	0,3	3 722	0,8
50-54 ans	720	0,2	532	0,1	439	0,1	968	0,3	577	0,2	1 296	0,4	3 375	0,9
55-59 ans	643	0,2	385	0,1	309	0,1	864	0,3	490	0,2	1 258	0,5	3 083	1,1
60-64 ans	808	0,4	357	0,2	197	0,1	876	0,4	415	0,2	1 304	0,6	3 387	1,5
65-69 ans	746	0,5	331	0,2	173	0,1	735	0,5	386	0,2	1 066	0,7	2 927	1,9
70-74 ans	769	0,8	298	0,3	118	0,1	564	0,6	251	0,2	933	0,9	2 561	2,5
75-79 ans	543	1,0	221	0,4	81	0,1	379	0,7	164	0,3	592	1,1	1 724	3,1
80-84 ans	401	1,3	158	0,5	48	0,2	262	0,9	117	0,4	400	1,3	1 170	3,9
85-89 ans	226	1,7	129	0,9	43	0,3	148	1,1	75	0,6	150	1,1	563	4,1
90-94 ans	239	2,2	176	1,6	59	0,5	213	1,9	47	0,4	86	0,8	444	4,1
95 ans et plus	284	2,3	153	1,2	49	0,4	226	2,1	58	0,5	133	1,1	585	4,7
Non déclaré	2	-	0	-	2	-	2	-	1	-	1	0,1	4	0,2
Total	31 527	-	27 071	-	23 618	-	36 998	-	23 094	-	26 159	0,2	85 517	0,6

Graphique 4.1 : Taux de prévalence des différents types de handicap par groupe d'âges



4.2.2- Distribution spatiale et poids démographique des personnes handicapées

En Côte d'Ivoire, on rencontre des personnes handicapées physiques partout sur le territoire national. Cependant, leur effectif varie d'un milieu de résidence à un autre, d'une région à une autre. Au niveau régional, on relève que la majorité des handicapés physiques vivent dans la région des Lagunes (23,3 %). Cette forte concentration des handicapés physiques dans la région des Lagunes est

certainement due au fait que cette région abrite la ville d'Abidjan. On assisterait dès lors, à une migration des handicapés en direction de cette ville où la mendicité est considérée, à tort ou à raison, comme une activité lucrative. De plus, à Abidjan les risques d'accidents sont plus grands que dans les autres villes. Par ailleurs, la ville d'Abidjan offre également plus de disponibilités de soins et d'institutions spécialisées dans la prise en charge de ces personnes. De même, on enregistre des proportions non négligeables de personnes handicapées physiques dans les régions de la Vallée du Bandama, des Savanes, du Haut Sassandra, des Montagnes, du Zanzan et du Bas Sassandra à cause de la persistance dans ces zones de certaines maladies handicapantes notamment l'ulcère de Burili, l'onchocercose, la lèpre.

La prévalence de l'handicap physique varie au niveau régional. Elle est plus élevée dans les régions des Savanes (0,7 %), de la Vallée du Bandama (0,7 %), des Lacs (0,7 %), du Zanzan (0,7 %), et du Denguélé (0,8 %) par rapport aux autres régions. A l'inverse, les prévalences les plus faibles sont observées dans les régions de la Marahoué (0,3 %) et du Haut Sassandra (0,4 %). Les tendances sont les mêmes en ce qui concerne les différents types de handicap. Au regard des différents taux de prévalence, on constate que les populations des régions de Savanes sont plus touchées par l'handicap physique par rapport à celles qui vivent dans les zones forestières (tableau 4.6). De même on note que dans chaque région, les affections telles que l'handicap des membres inférieurs et la cécité sont les plus courantes. Au niveau départemental, les départements de Korhogo (1,0 %), Alépé (1,0 %), Dimbokro (0,9 %), Béoumi (0,9 %), de Tiébissou (0,8 %), et de Bondoukou (0,8 %) se distinguent des autres par leur fort taux de prévalence de l'handicap.

L'examen de la répartition des handicapés physiques par département montre que le département d'Abidjan concentre l'essentiel des personnes handicapées physiques (18,9 %). Viennent ensuite par ordre décroissant les départements de Korhogo (5,5 %), Bouaké (4,7 %), Soubré (2,9 %) et Daloa (2,9 %). A l'opposé, les plus faibles proportions se rencontrent dans les départements de Grand Lahou (0,4 %), Tengréla (0,4 %), Jacquerville (0,4 %), Agnibilékro (0,5 %) et de Toulepleu (0,4 %). Aussi, est-il nécessaire de faire remarquer que le caractère économique des départements est un facteur attractif des populations, qu'elles soient bien portantes ou handicapées.

Tableau 4.4 : Répartition des handicapés physiques par région administrative et taux de prévalence

Région	Handicapés %	Taux de Prévalence
Lagunes	23,3	0,5
Dont Abidjan	17,1	0,5
Haut Sassandra	6,0	0,5
Savanes	8,0	0,7
Vallée du Bandama	9,3	0,7
Moyen Comoé	1,9	0,4
Montagnes	6,4	0,6
Lacs	4,0	0,7
Zanzan	5,9	0,7
Bas Sassandra	7,2	0,4
Denguélé	2,2	0,8
N'Zi Comoé	5,1	0,7
Marahoué	2,8	0,4
Sud Comoé	2,4	0,5
Worodougou	2,2	0,5
Sud Bandama	3,2	0,4
Agnéby	3,0	0,5
Fromager	3,4	0,5
Moyen Cavally	2,8	0,5
Bafing	0,9	0,5
Ensemble Côte d'Ivoire	100,0	0,6

NB : la somme des proportions ne prend pas en compte la proportion d'Abidjan

4.3- Caractéristiques socio-démographiques des personnes atteintes

4.3.1- Structure par sexe et âge

La structure par sexe et âge des personnes handicapées physiques ne varie pas significativement selon le milieu de résidence. Cependant, il convient de souligner que la structure du milieu rural s'apparente à celle de l'ensemble. On note, de façon générale, une prédominance des hommes jusqu'aux âges avancés où, l'effet de la mortalité aidant, les femmes sur-plantent les hommes.

Tableau 4.5 : Rapports de masculinité des handicapés physiques par groupe d'âges selon le milieu de résidence

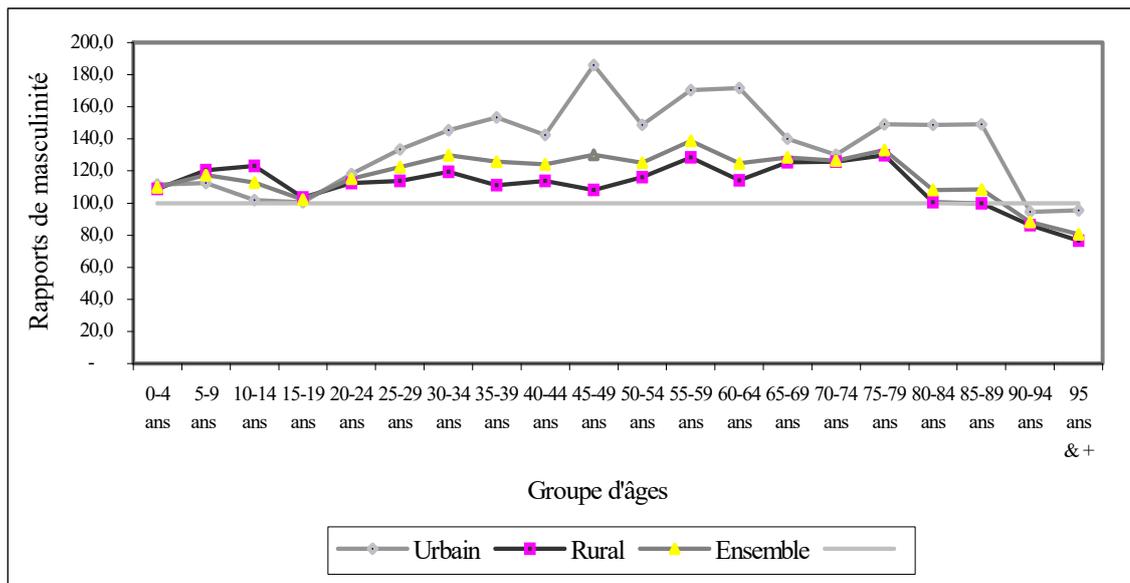
Groupe d'âges	MILIEU DE RESIDENCE		
	Urbain	Rural	Ensemble
0-4 ans	111,4	108,9	109,7
5-9 ans	112,6	120,5	117,5
10-14 ans	101,8	123,2	112,8
15-19 ans	100,6	103,6	102,1
20-24 ans	118,2	112,4	115,2
25-29 ans	133,6	113,9	122,4
30-34 ans	145,5	119,3	129,6
35-39 ans	153,5	111,0	125,9
40-44 ans	142,5	113,8	124,2
45-49 ans	185,9	108,2	130,0
50-54 ans	148,8	116,1	125,0
55-59 ans	170,3	128,5	138,6
60-64 ans	171,8	114,2	124,9
65-69 ans	140,1	125,6	128,3
70-74 ans	130,2	125,6	126,4
75-79 ans	149,2	129,9	133,0
80-84 ans	148,9	100,4	108,2
85-89 ans	148,9	100,0	108,5
90-94 ans	94,6	86,1	88,1
95 ans & +	95,5	76,7	80,6
Non déclaré	-	300,0	300,0
Total	125,2	114,7	118,5

Les valeurs des rapports de masculinité observées aux jeunes âges indiquent que le phénomène est plus intense en milieu rural à cause probablement des conditions de vie précaires et le manque de centres de santé spécialisés dans la prise en charge des personnes atteintes. La structure par sexe et âge des personnes handicapées physiques fait également observer qu'à partir de 20 ans et ce, jusqu'à 50 ans, les handicapés, surtout ceux du sexe masculin, sont plus nombreux en milieu urbain. La raison de la forte présence de personne d'âges adultes en milieu urbain pourrait être interprétées comme celle décrite plus haut à savoir : migration en ville dans le but de mendier ou de recevoir des soins appropriés ou encore se faire prendre en charge dans des institutions spécialisées.

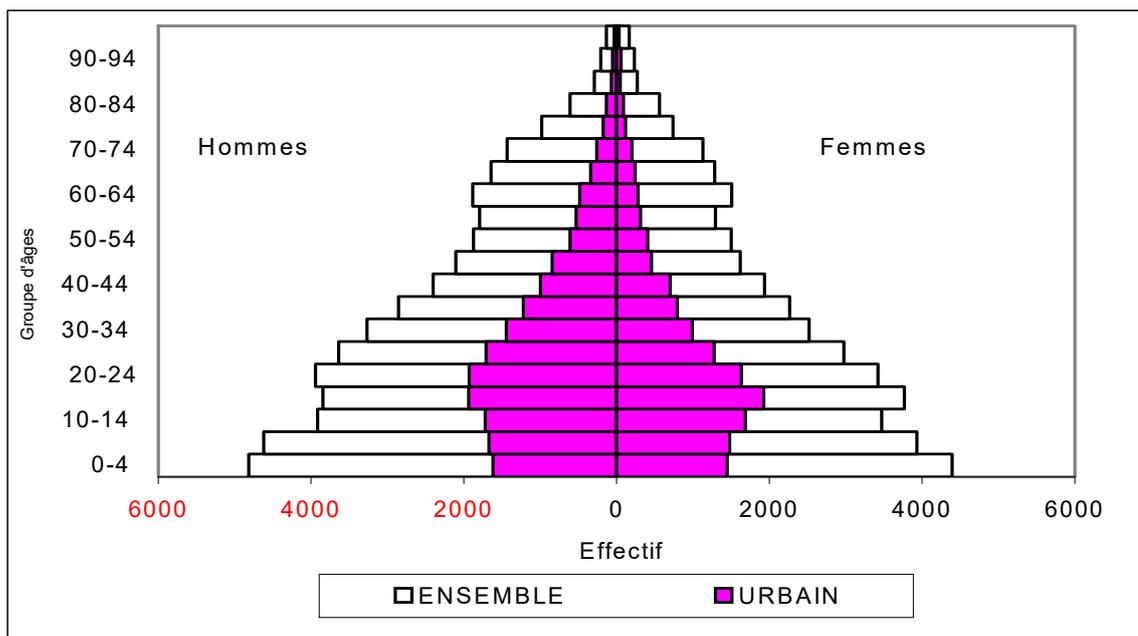
La pyramide des âges de la population totale des handicapés physiques présente les caractéristiques suivantes :

- une base relativement large et un sommet effilé symbole d'une fécondité élevée et aussi d'une mortalité élevée;
- un gonflement de la population dans les groupes d'âges 20-24 ans, 60-64 ans chez les hommes et dans les groupes d'âges 15-19 ans et 60-64 ans chez les femmes mettant en évidence des irrégularités dues sans doute à une mauvaise déclaration de l'âge ou que la prévalence de l'handicap est plus élevée dans les groupes d'âges considérés.

Graphique 4.2 : Courbes des rapports de masculinité des handicapés selon le milieu de résidence



Graphique 4.3 : Pyramides des âges de la population des personnes handicapées physiques



Par rapport au milieu de résidence, les pyramides des âges présentent des allures très semblables. Celle du milieu urbain présente un gonflement dans le groupe d'âges 20-29 ans traduisant une immigration de jeunes handicapés en ville. De plus, elle se caractérise par une base rétrécie signifiant qu'il y a peu de malformations chez les enfants en milieu urbain à cause des soins appropriés aux mères et aux enfants. Par ailleurs, on constate des effectifs qui s'amenuisent rapidement synonyme d'une forte mortalité ou d'un retour précoce des handicapés en milieu rural.

Tableau 4.6 : Répartition en pourcentage des handicapés physiques par grand groupe d'âges selon le type de handicap

Groupe d'âges	TYPE DE HANDICAP													
	Cécité		Surdité		Mutité		Handicap des membres inférieurs		Handicap des membres supérieurs		Autres handicaps		Ensemble des handicapés	
	Taux	Rm	Taux	Rm	Taux	Rm	Taux	Rm	Taux	Rm	Taux	Rm	Taux	Rm
0 – 4 ans	0,3	108,1	0,2	103,9	0,2	103,1	0,2	104,8	0,2	102,7	0,1	117,4	0,4	109,7
5 – 14 ans	0,2	112,0	0,2	112,0	0,2	110,1	0,2	114,6	0,1	111,7	0,1	113,7	0,4	115,3
15 – 39 ans	0,2	113,8	0,2	111,4	0,2	114,1	0,2	121,2	0,1	120,3	0,2	106,6	0,5	117,4
40 – 59 ans	0,2	143,1	0,1	114,9	0,1	131,3	0,3	136,3	0,2	151,6	0,3	118,4	0,8	128,8
60 ans et plus	0,7	145,2	0,3	108,3	0,1	101,6	0,6	117,6	0,3	134,9	0,8	104,5	2,2	120,8
Non déclaré	0,1	100,0	-	-	0,1	100,0	0,1	100,0	0,1	- 0,1	-	0,1	0,2	300,0
Total	0,2	118,3	0,2	110,1	0,2	112,1	0,2	118,4	0,2	119,1	0,2	110,5	0,6	118,5
Age moyen	26 ans		23 ans		22 ans		26 ans		24 ans		36 ans		32 ans	

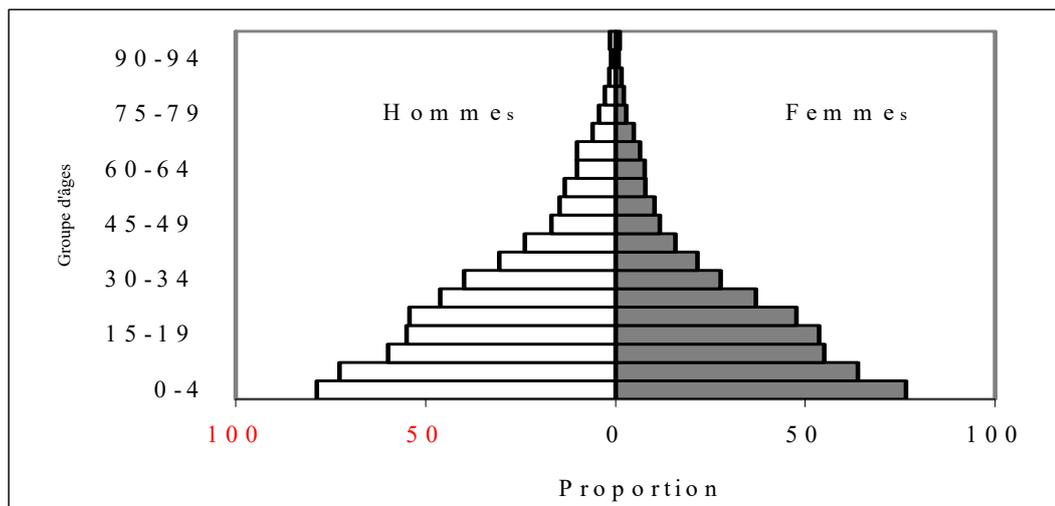
La structure par grand groupe d'âges permet de se rendre compte que (tableau 4.7), les populations atteintes de surdit  et de mutit  sont relativement plus jeunes que celles qui souffrent de c cit , des handicaps des membres inf rieurs et des membres sup rieurs. Dans tous les cas, la population des handicap s physiques dont le handicap n'a pas  t  sp cifi  est plus vieille que les autres cat gories sp cifi es. De fa on g n rale, les g n rations les plus anciennes sont beaucoup plus touch es que les jeunes g n rations par les divers types de handicaps en raison de l'effet de l' ge mais aussi de l'exposition   certaines maladies end miques aujourd'hui en voie d' radication.

Par ailleurs, on observe chez les enfants de 0-4 ans des taux de pr valence relativement  lev s en ce qui concerne des handicaps tels que la c cit , la surdit , la mutit , le handicap des membres inf rieurs et sup rieurs. Si des handicaps tels que celui des membres sup rieurs peuvent  tre dus au fait que les parents n'ont pas assur , de fa on rigoureuse, le suivi m dical de leurs enfants, d'autres tels les handicaps des membres inf rieurs peuvent  tre dus   des malformations cong nitales d coulant de la sant  de la m re avant la naissance de l'enfant. Au regard de ces taux et des informations issues de l'Enqu te   Indicateurs Multiples (MICSS-96), il est   noter que la couverture vaccinale est encore en dessous du niveau escompt  (80,0 % en 2000). En ce qui concerne la surdit  et la mutit , malgr  les taux observ s chez les 0-4 ans, il n'est pas ais  de d terminer si un enfant  g  seulement de quelques mois est sourd ou muet. Aussi pense-t-on, dans ces conditions   des erreurs de d claration.

On constate  galement (tableau 4.6) que la structure par sexe des sous populations pr sente la m me caract ristique : on rel ve une pr dominance des hommes dans chacune des sous populations des personnes handicap es physiques.

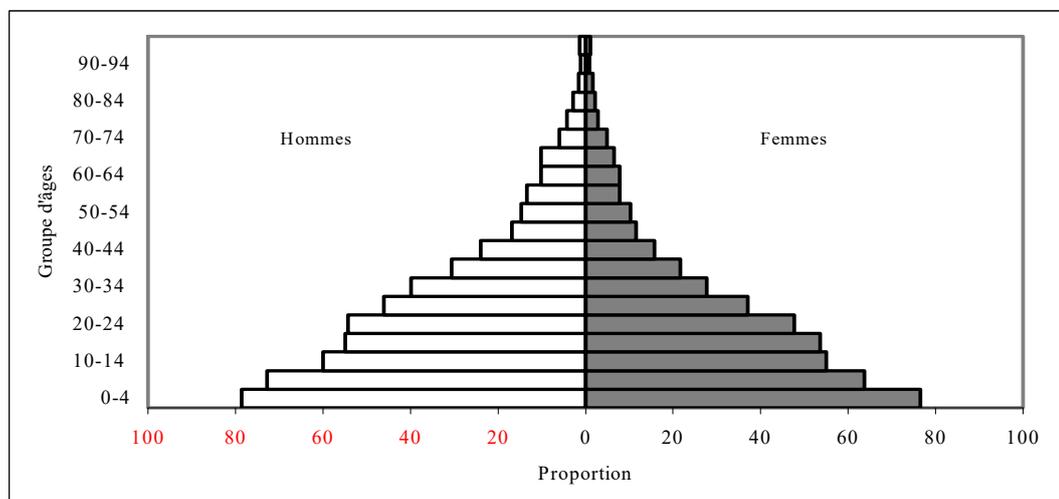
Les pyramides des  ges des sous populations des handicap s physiques pr sentent toutes les m mes caract ristiques : ils sont le reflet de la population du pays ayant plus de jeunes m me si les taux de pr valence font appara tre un poids d mographique assez important chez les adultes. Une base large avec un sommet effil  caract ristique d'une population jeune. N anmoins, de petites variations subsistent d'une sous-population   une autre : seules la pyramide des  ges des handicap s des membres sup rieurs et celle des sourds s'apparentent.

Graphique 4.4 : Pyramide des âges de la population des personnes atteintes de la cécité

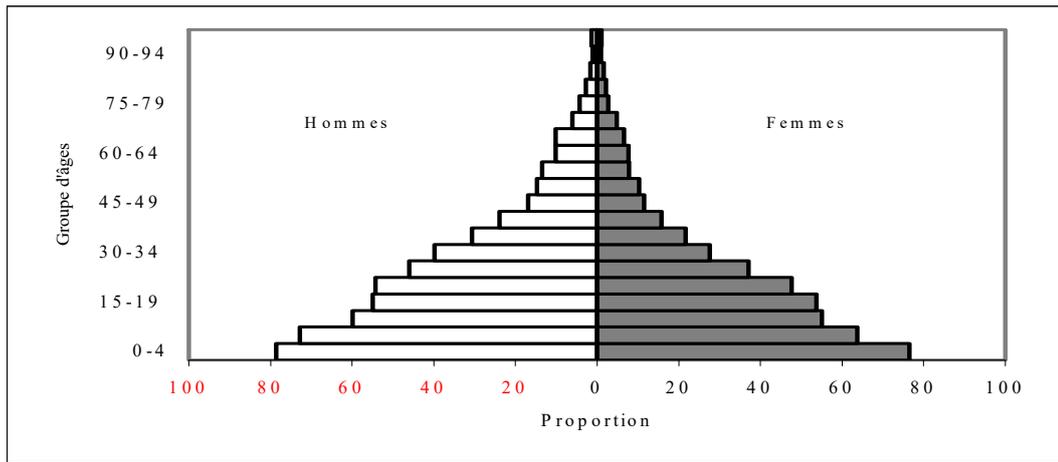


A travers les différentes pyramides, on note une décroissance progressive des effectifs de population selon l'âge. Cette décroissance des effectifs se fait dans des proportions variées selon le type de population. Certaines d'entre elles présentent des irrégularités dans la distribution selon l'âge, notamment aux âges avancés. Il s'agit particulièrement des sous populations de non voyants (à partir de 60 ans), des muets (à partir de 60 ans), des handicapés des membres inférieurs (60-64 ans) et des handicapés des membres supérieurs (64-70 ans).

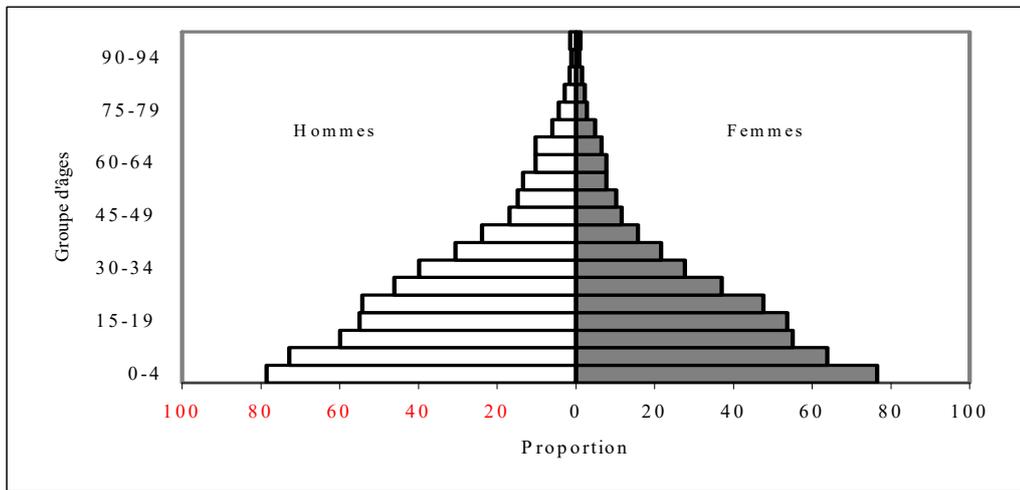
Graphique 4.5 : Pyramide des âges de la population des personnes atteintes de la surdité



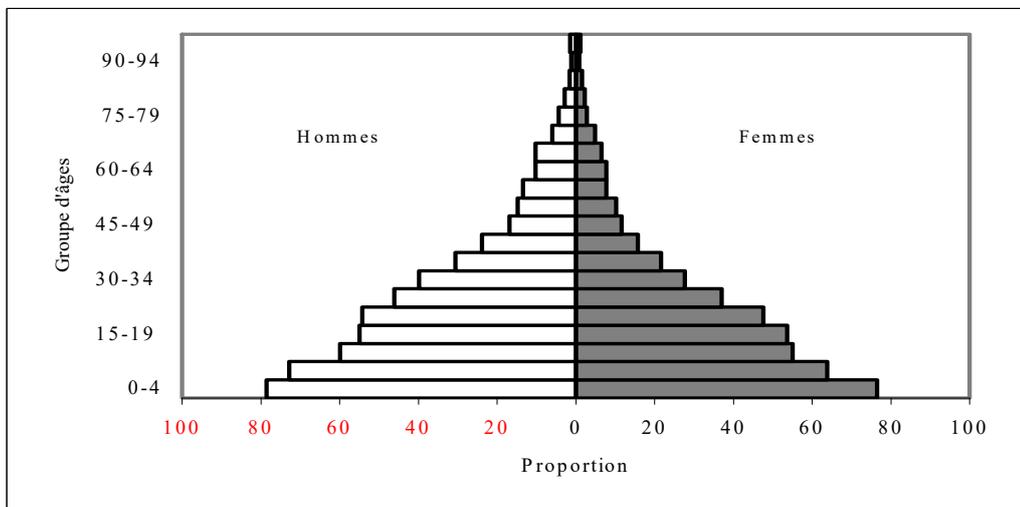
Graphique 4.6 : Pyramide des âges de la population des personnes atteintes de la mutité



Graphique 4.7 : Pyramide des âges de la population des personnes handicapées des membres inférieurs



Graphique 4-8 : Pyramide des âge de la population des personnes handicapées des membres supérieurs



CONCLUSION

Le recensement général de la population et de l'habitation de novembre 1998 a permis de dénombrer 15 366 672 habitants en Côte d'Ivoire. Cette population se compose de 51,0 % d'hommes et de 49,0 % de femmes.

Les premiers recensements généraux de population de 1975 et 1988 ont donné respectivement 6 709 600 et 10 815 694 habitants. L'évolution de la population de Côte d'Ivoire entre 1975-1988 et 1988-1998 s'est faite au rythme annuel moyen de 3,8 % (1975-1988) et de 3,3 % (1988-1998). Malgré ce léger ralentissement observé d'une période inter-censitaire à l'autre, il s'agit d'un rythme annuel moyen de croissance démographique qui demeure encore élevé et qui, si toute chose égale par ailleurs, fera doublé la population de Côte d'Ivoire en 21 ans.

Le recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98) a permis également de dénombrer 8 513 localités et 94 511 campements et hameaux rattachés. La plupart de ces localités se trouve situé dans les régions des Savanes, de la Vallée du Bandama, des Montagnes et du Zanzan. La taille moyenne d'une localité en Côte d'Ivoire est 1 747 habitants mais la majorité des localités dénombrées ont un nombre d'habitants inférieur à 563 habitants.

La population de la Côte d'Ivoire est depuis toujours inégalement répartie sur le territoire national. Au niveau national la quasi totalité des régions situées en zone forestière à savoir les régions des Lagunes, du Haut Sassandra, du Moyen Comoé, des Montagnes, du Bas Sassandra, de la Marahoué, du Sud Comoé, du Sud Bandama, de l'Agnéby et du Fromager concentrent l'essentiel de la population ivoirienne avec des densités de population variant de 272,7 habitants au kilomètre carré dans la région des Lagunes à 53,3 habitants au kilomètre carré dans la région du Bas Sassandra. Au plan départemental, les variations des densités de population sont parfois énormes : 1474,5 habitants au kilomètre carré dans le département d'Abidjan à 8,0 habitants au kilomètre carré dans le département de Bouna.

Au cours des périodes inter-censitaires 1975-1988 et 1988-1998, les densités de population ont connu, au niveau national, une évolution certaine passant de 21,0 habitants au kilomètre carré en 1975 à 34,0 habitants au kilomètre carré en 1988 et 48,0 habitants au kilomètre carré en 1998. Cependant, au point de vue sectoriel des départements tels que Dabakala, Ferkessedougou, Bouna, M'Bahiakro, Bocanda, Tengréla, Tanda et Toubra ont connu une progression constante de leur densité de population.

L'analyse des caractéristiques de la population urbaine met en évidence le fait que plus de la moitié de cette population se concentre dans les régions des Lagunes, du Bas Sassandra, du Sud Bandama et du Sud Comoé. Entre 1975 et 1998, le rythme annuel moyen de croissance démographique de la population rurale est resté constant tandis que celui de la population urbaine est en baisse à cause de la crise économique qui perdure depuis les années 80. Cette baisse du rythme de croissance annuel moyen de la population urbaine se ressent au niveau des grandes villes qui, excepté la ville de San Pedro, connaissent également une baisse de leur rythme de croissance.

La population de la Côte d'Ivoire se caractérise par une relative jeunesse dans la mesure où la population des moins de 15 ans représentent 43,0 % de la population totale contre 4,0 % de personnes âgées. Mais une analyse plus fine a permis de constater que la structure par sexe et âge de l'ensemble de la population présente un déséquilibre au détriment des jeunes garçons entre 15 et 19 ans.

Excepté la population des enfants d'âge vaccinale et préscolaire (0-5 ans), les populations d'âge scolaire dans le primaire (15-24 ans), dans le secondaire et plus (15-24 ans), en âge d'activité (15-59 ans), les personnes âgées (60 ans et plus) et les femmes en âge de procréer connaissent, de façon générale, une nette évolution. Cette évolution du poids démographique des populations des

groupes d'âges fonctionnels au cours des périodes inter-censitaires 1975-1988 et 1988-1998 constitue inéluctablement une contrainte majeure pour le gouvernement ivoirien dans un contexte de crise économique qui perdure. En effet, la croissance de la population de ces groupes détermine le volume des besoins spécifiques à satisfaire pour garantir des conditions de vie meilleures à ces populations.

Entre 6 et 14 ans la majorité des enfants vivent chez leurs parents biologiques. Cependant, un certain nombre, à ces âges, sont chef de ménage tandis que d'autres vivent déjà en union. Dans cette dernière catégorie on compte beaucoup plus d'enfants de sexe féminin qui entrent trop tôt sur "le marché matrimonial".

En 1998, tout comme en 1975 et 1988, l'ordre d'importance des religions n'a pas véritablement varié. La religion musulmane qui constitue la frange religieuse la plus importante se caractérise par une prédominance des hommes alors que les religions chrétiennes, contrairement à 1975 et 1988, sont dominées par les femmes. Par ailleurs, on note au sein de la population résidente en Côte d'Ivoire une certaine résurgence de l'animisme et des personnes ne pratiquant aucune religion aussi bien en ville qu'en campagne.

La population de nationalité ivoirienne dénombrée au RGPH-98 s'élève à 11 366 625 individus. Au contraire de la population totale, cette population enregistre une supériorité de femmes et se distingue par un déficit très marquée en hommes entre 15 et 64 ans. La population de nationalité ivoirienne est essentiellement composée de cinq grands groupes ethniques au sein desquels les Akan représentent le groupe majoritaire. Les Ivoiriens pratiquent, en majorité, la religion chrétienne. A l'image de la population de nationalité ivoirienne, les Akan, les Krou et les Mandé du Sud se caractérisent par une sur-représentation féminine et le contraire chez les Mandés du Nord. Quant aux Gur (Voltaïque), on compte en leur sein autant d'hommes que de femmes. Les Akan et les Krou sont majoritairement des chrétiens alors que les Mandé du Nord et les Gur sont musulmans.

La Côte d'Ivoire est une terre d'accueil pour les ressortissants des pays voisins, notamment les Burkinabè, les Maliens et les Guinéens qui se distinguent par leur poids démographique prépondérant au sein de la population étrangère vivant sur le sol ivoirien. Au nombre de 4 000 047 personnes, la population de nationalité non ivoirienne regorge, elle aussi, plus d'hommes que de femmes. Au cours de la période inter-censitaire 1988-1998, certains pays tels que le Burkina Faso et le Liberia ont vu le poids démographique de leurs ressortissants en Côte d'Ivoire s'accroître tandis que d'autres, notamment le Mali, le Ghana et la Guinée. La population étrangère résidant en Côte d'Ivoire n'est pas essentiellement composée d'immigrants dans la mesure où une proportion relativement importante de celle-ci est née en Côte d'Ivoire. Ainsi, près de la moitié des ressortissants du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Nigeria sont nés en Côte d'Ivoire tandis que pour le Niger, le Ghana et la Mauritanie, cette proportion atteint ou dépasse le quart des ressortissants des pays concernés. Plus de la moitié de la population étrangère vit en zone rurale et, dans les régions telles que le Moyen Comoé, le Bas Sassandra et le Sud Comoé leur proportion avoisine celle des nationaux. Par rapport à 1988, le poids démographique de la population étrangère est en baisse. Néanmoins, il convient de souligner que la proportion actuelle d'étrangers au sein de la population totale ivoirienne situe la Côte d'Ivoire parmi les pays qui renferment les forts taux d'immigrés.

La population de la Côte d'Ivoire comprend 85 517 personnes handicapées physiques. Dans cette sous population, l'infirmité des membres inférieurs est le handicap le plus répandu. La prévalence du handicap croît avec l'âge et on y compte, dans la quasi-totalité des sous populations des personnes handicapées physiques, plus d'hommes que de femmes.

La croissance de la population a un impact certain sur le développement durable d'un pays. Aussi est-il opportun de faire certaines recommandations dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations.

Par rapport aux recensements précédents, les résultats du RGPH-98 se rapportant à l'âge révèlent une nette amélioration de la collecte de la variable âge. Cependant, des actions dans le sens d'un meilleur fonctionnement de l'état civil doivent se poursuivre pour une amélioration de la collecte de l'âge au cours des enquêtes et recensements de sorte que l'âge puisse être saisi sur la base de documents officiels.

Compte tenu de ce qui a été donné de constater au moment de la collecte, notamment le refus de certaines personnes à se faire recenser, la destruction des documents de travail, la séquestration de certains agents recenseurs, il est opportun que des dispositions juridiques soient prises afin d'éviter de telles attitudes de la part des personnes recensées. De plus, certaines déclarations, surtout celles relatives à la nationalité, devra être faite sur la base de documents officiels de façon à garantir une grande fiabilité aux opérations de collecte.

Le rythme annuel moyen de croissance démographique a un impact sur la couverture des besoins sociaux. Aussi, doit-on penser à la construction de nouvelles écoles pour maintenir le niveau d'éducation atteint, des structures d'accueil des élèves et étudiants, des centres de santé, à la création d'emplois nouveaux et aussi à la prise en charge des personnes âgées dont le nombre ne cesse de croître d'année en année. A l'encontre des femmes en âge de procréer, il faut mettre en œuvre de véritables programmes de maîtrise de la fécondité.

L'union des jeunes filles les expose aux nombreux risques liés à la procréation précoce. Ainsi, le gouvernement et les collectivités locales devront développer davantage les campagnes de sensibilisation en faveur de cette catégorie de personnes et de toute la population, l'alphabétisation et la scolarisation des jeunes filles et élever l'âge officiel au mariage.

Désengorger les régions surpeuplées devra être une priorité du pays. La politique de régionalisation prônée par le gouvernement, si elle est effective pourrait apporter un début de solution. Cependant, cette mesure devra s'accompagner par la création de nouveaux pôles d'attraction.

Outre ces recommandations, on devra aussi mettre en place non seulement une politique d'immigration en Côte d'Ivoire mais aussi d'insertion des immigrants, en particulier ceux qui sont nés en Côte d'Ivoire. De plus, une nouvelle politique d'occupation des terres cultivables doit être envisagée afin de mettre fin aux conflits fonciers entre autochtones et étrangers dans les différentes régions administratives de la Côte d'Ivoire. Dans ce même ordre d'idées, on devra traiter avec une attention particulière les régions où les proportions d'étrangers avoisinent celles des nationaux.

Au niveau de la recherche, l'imminence d'une enquête spécifique pour déterminer les causes du déficit en hommes au sein de la population de nationalité ivoirienne paraît justifier. Par ailleurs, d'autres études devront s'intéresser à toutes les formes de handicaps et à leur antériorité pour approfondir la connaissance de cette frange vulnérable de la population que sont les handicapés dans leur ensemble.

Enfin, les prochaines opérations de collecte de données d'envergure nationale devront tenir compte de la période de récolte des principaux produits agricoles que sont le café et le cacao.

BLIOGRAPHIE

- ABBAS S. (1992) , *Structure, Etat matrimonial, Fécondité et Mortalité, Analyse des résultats définitifs RGPH-88*, Tome 1, Institut National de la Statistique (INS), Abidjan, 222 PP.
- AHONZO E., BARRERE B. et KOPYLOV P. (1984) , *Population de Côte d'Ivoire: Analyse des données démographiques disponibles*, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique, Abidjan, 234 PP.
- BLANC A. (1995), *Les handicapés au travail*, édition DUNOD, Paris 280 PP.
- Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) (1994) , *Résumé du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement*, Nations-Unies, 5-13 septembre 1994, Caire 31 PP.
- PARKER D., JESPERSEN E. (1994), *Mobilisation des ressources pour les enfants dans les années 90*, UNICEF, 53 PP.
- Direction de la Statistique (1978), *Principaux résultats du Recensement de 1975*, Côte d'Ivoire entière, Ministère de l'Economie et des Finances, Abidjan, 120 PP.
- TABUTIN D. (1981), *Population et société en Afrique au Sud du Sahara*, Ed. Harmattan, 551 PP.
- WALTISPERGER D. (1981), *Les structures par sexe et âge en Afrique*, GDA (IDP- INED- INSEE MINCOOP-ORSTOM), Paris, 556 PP.
- LE BRIS E, *Jeunes, ville, emploi : un difficile exercice d'intégration de la population et du développement, réflexions tirées du colloque «jeunes, Villes, Emploi. Quel avenir pour la jeunesse africaine?»*
- GENDREAU F. (1985), *Manuel de Yaoundé, Estimations indirectes en démographie africaine*, UIESP, IFORD, GDA (IDP-INED-INSEE-MINCOOP-ORSTOM), 276 PP.
- GENDREAU F, *Regard sur la jeunesse dans les villes africaines, réflexions tirées du colloque «jeunes, Villes, Emploi. Quel avenir pour la jeunesse africaine?»*
- HAERINGER P. (1983), *Abidjan au coin de la rue ; éléments de la vie citadine dans la métropole ivoirienne*, ORSTOM, Paris.
- Institut National de la Statistique (INS) (1992), *Structure, Caractéristiques socio-économiques de la population, Analyse des résultats définitifs*, RGPH-88, Tome 3, Abidjan.
- Institut National de la Statistique (INS) (2000) , *Premiers résultats définitifs du RGPH-98*, 21 PP.
- Institut National de la Statistique (INS) (1992), *Répartition spatiale de la population et migrations*, Tome 2, Analyse des résultats définitifs du RGPH-88, Abidjan, 201 PP.
- INOUSSA N. (1990), *Incidence de la mauvaise déclaration de l'âge sur la mesure des indices de la mortalité Infantile et Juvénile dans une Ville Moyenne du Cameroun*, , série Villes moyennes, volume 1, tome 2, IFORD, Yaoundé.

- Ministère de la Jeunesse et des Sports (1985), *Revue Formation/Emploi n°10 : quel avenir pour la jeunesse ?*, Côte d'Ivoire, Abidjan.
- MPMBELE Sala Diakanda D. (1992), *Introduction à l'étude des populations*, IFORD, Yaoundé, 136 PP.
- Nations-Unies (1992) , *Recueil de statistiques sur les incapacités*, New York, 359 PP.
- UNICEF & INS (1996), *Enquête à Indicateurs Multiples*, Abidjan.
- UNICEF (1996), *Analyse de la situation des femmes et des enfants de Côte d'Ivoire*, 153 PP.
- TAPINOS G. (1991), *Eléments de démographie, analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Ed. Armand Colin, Paris, 367 PP.
- ZANOU B. (1983), *Analyse des résultats définitifs du Recensement Général de la Population de Côte d'Ivoire de 1975*, Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique, Abidjan, 226 PP.
- ZANOU B., DORE AKA (1994), *Abidjan la cosmopolite, une étude démographique de la ville d'Abidjan*, Abidjan, 75 PP.

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RECENSÉE LORS DU RGPH-98 PAR SITUATION DE RÉSIDENCE SELON LE SEXE -----	15
TABLEAU 1.2 : ÉVOLUTION DES LOCALITÉS ET SITES HABITÉS ENTRE 1988 ET 1998 -----	16
TABLEAU 1.3 : RÉPARTITION DES LOCALITÉS PAR RÉGION SELON LE TYPE DE LOCALITÉS -----	18
TABLEAU 1.4 : IMPORTANCE DES LOCALITÉS SELON LA TAILLE DE LA LOCALITÉ -----	19
TABLEAU 1.5 : RÉPARTITION DES LOCALITÉS ET VALEURS CENTRALES PAR MILIEU DE RÉSIDENCE -----	20
TABLEAU 1.6 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE SELON LE SEXE -----	20
TABLEAU 1.7 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE, RAPPORT DE MASCULINITÉ, SUPERFICIE ET DENSITÉ PAR RÉGION -----	21
TABLEAU 1.8 : CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES DE LA POPULATION URBAINE ET RURALE -----	23
TABLEAU 1.9 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE DE 1975 À 1988 -----	26
TABLEAU 1.10 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES PRINCIPALES VILLES DE LA CÔTE D'IVOIRE --- AYANT PLUS DE 100 000 HABITANTS EN 1998 -----	27
TABLEAU 2.1 : INDICATEURS DE LA QUALITÉ DES DONNÉES EN ÂGES INDIVIDUELS ET EN GROUPE D'ÂGES ET LEUR ÉVOLUTION ENTRE 1988 ET 1998 -----	29
TABLEAU 2.2 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION PAR NATURE DES DÉCLARATIONS DE L'ÂGE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE -----	31
TABLEAU 2.3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE SEXE (ENSEMBLE CÔTE D'IVOIRE) -----	32
TABLEAU 2.4 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DU MILIEU URBAIN PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE SEXE -----	34
TABLEAU 2.5 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DU MILIEU RURAL PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE SEXE -----	36
TABLEAU 2.6 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DES AUTRES VILLES PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE SEXE -----	37
TABLEAU 2.7 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DE LA VILLE D'ABIDJAN PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE SEXE -----	39
TABLEAU 2.8 : INDICES DE STRUCTURE PAR ÂGE ET ÂGES MOYENS, PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ---	40
TABLEAU 2.9 : INDICES DE STRUCTURE PAR ÂGE, ÂGES MOYEN RAPPORT DE DÉPENDANCE ET RAPPORT DE MASCULINITÉ PAR RÉGION -----	41
TABLEAU 2.10 : INDICES DE STRUCTURE DES GROUPES D'ÂGES FONCTIONNELS ET RAPPORT DE MASCULINITÉ PAR MILIEU DE RÉSIDENCE -----	42
TABLEAU 2.11 : INDICES DE STRUCTURE DES GROUPES D'ÂGES FONCTIONNELS ET RAPPORT DE MASCULINITÉ PAR RÉGION DE RÉSIDENCE -----	43
TABLEAU 2.12 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION RÉSIDANTE ÂGÉE DE 0-5 ANS PAR LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE SEXE -----	44
TABLEAU 2.13 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION RÉSIDANTE ÂGÉE DE 6-14 ANS PAR LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE SEXE -----	46
TABLEAU 2.14 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION RÉSIDANTE ÂGÉE DE 15-24 ANS PAR LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE SEXE -----	47
TABLEAU 2.15 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION RÉSIDANTE ÂGÉE DE 15-59 ANS PAR LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE SEXE -----	48
TABLEAU 2.16 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION RÉSIDANTE ÂGÉE DE 60 ANS ET PLUS PAR LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE SELON LE MILIEU	

DE RÉSIDENCE ET LE SEXE-----	49
TABLEAU 2.17 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION FÉMININE EN ÂGE DE PROCRÉER (15-49 ANS) PAR LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE SEXE -----	51
TABLEAU 2.18 : ÉVOLUTION DES SOUS-POPULATIONS SPÉCIFIQUES (GROUPES D'ÂGES FONCTIONNELS) AU COURS DES TROIS DERNIERS RECENSEMENTS (1975, 1988, 1998) -----	52
TABLEAU 2.19 : ÉVOLUTION DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES GROUPES D'ÂGES FONCTIONNELS DE 1975 À 1998 -----	53
TABLEAU 3.1 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR RELIGION SELON LE SEXE -----	54
TABLEAU 3.2 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR RELIGION SELON LE SEXE -----	55
TABLEAU 3.3 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR RELIGION SELON LA NATIONALITÉ -----	56
TABLEAU 3.4 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR RELIGION SELON LA NATIONALITÉ -----	57
TABLEAU 3.5 : STRUCTURE (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR RELIGION SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE-----	58
TABLEAU 3.6 : STRUCTURE (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE SELON LA RELIGION -----	59
TABLEAU 3.7 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR PRINCIPALES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET PAR SEXE SELON LE GROUPE D'ÂGES -----	60
TABLEAU 3.8 : RAPPORTS DE MASCULINITÉ PAR PRINCIPALES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE GROUPE D'ÂGES -----	61
TABLEAU 3.9 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION SELON LA RELIGION DE 1975 À 1998 -----	61
TABLEAU 3.10 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DE NATIONALITÉ IVOIRIENNE PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE SEXE-----	63
TABLEAU 3.11 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION DE NATIONALITÉ IVOIRIENNE PAR GROUPE ETHNIQUE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE -----	66
TABLEAU 3.12 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR RÉGION SELON LE GROUPE ETHNIQUE -----	67
TABLEAU 3.13 : RÉPARTITION PAR ÂGE ET RAPPORT DE MASCULINITÉ DES DIFFÉRENTS GROUPES ETHNIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE -----	68
TABLEAU 3.14 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DE LA POPULATION PAR APPARTENANCE RELIGIEUSE SELON LE GROUPE ETHNIQUE -----	68
TABLEAU 3.15 : RÉPARTITION DE LA POPULATION IVOIRIENNE PAR GROUPE ETHNIQUE DE 1975 À 1998 -----	69
TABLEAU 3.16 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE PAR PAYS DE PROVENANCE SELON LE SEXE -----	71
TABLEAU 3.17 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE PAR PAYS D'ORIGINE EN 1988 ET 1998 -----	72
TABLEAU 3.18 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE SELON LE LIEU DE NAISSANCE-----	73
TABLEAU 3.19 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE NATIONALITÉ NON IVOIRIENNE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE SELON LE SEXE ET POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES IVOIRIENS ----	74
TABLEAU 3.20 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE NATIONALITÉ NON IVOIRIENNE PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE SEXE-----	75
TABLEAU 3.21 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE NATIONALITÉ NON IVOIRIENNE PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE -----	76
TABLEAU 4.1 : TAUX DE PRÉVALENCE DE L'HANDICAP PHYSIQUE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE SELON LE SEXE -----	78
TABLEAU 4.2 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PAR TYPE DE HANDICAP PHYSIQUE-----	79
TABLEAU 4.3 : RÉPARTITION DES HANDICAPÉS PAR GROUPE D'ÂGES-----	80
TABLEAU 4.4 : RÉPARTITION DES HANDICAPÉS PHYSIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET	

TAUX DE PRÉVALENCE-----	82
TABLEAU 4.5 : RAPPORTS DE MASCULINITÉ DES HANDICAPÉS PHYSIQUES PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE-----	83
TABLEAU 4.6 : RÉPARTITION (EN POURCENTAGE) DES HANDICAPÉS PHYSIQUES PAR GRAND GROUPE D'ÂGES SELON LE TYPE DE HANDICAP -----	85

TABLES DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1.1 : DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA CÔTE D’IVOIRE -----	12
GRAPHIQUE 1.2 : DENSITÉ DE POPULATION PAR RÉGION -----	25
GRAPHIQUE 2.1 : PYRAMIDE PAR ANNÉE D’ÂGE DE LA POPULATION RÉSIDANTE -----	29
(POUR 1000 PERSONNES SEXES RÉUNIS) -----	29
GRAPHIQUE 2.2 : COURBE DES RAPPORTS DE MASCULINITÉ, ENSEMBLE CÔTE D’IVOIRE -----	32
GRAPHIQUE 2.3 : PYRAMIDE DES ÂGES, POPULATION ENSEMBLE CÔTE D’IVOIRE -----	33
GRAPHIQUE 2.4 : COURBES DES RAPPORTS DE MASCULINITÉ, ENSEMBLE URBAIN ET RURAL -----	34
GRAPHIQUE 2.5 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DU MILIEU URBAIN -----	35
GRAPHIQUE 2.6 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DU MILIEU RURAL -----	35
GRAPHIQUE 2.7 : COURBE DES RAPPORTS DE MASCULINITÉ, AUTRES VILLES ET ABIDJAN -----	37
GRAPHIQUE 2.8 : PYRAMIDES DES ÂGES, AUTRES VILLES -----	38
GRAPHIQUE 2.9 : PYRAMIDES ÂGES, VILLE D’ABIDJAN -----	38
GRAPHIQUE 2.10 : RÉPARTITION DES GROUPES D’ÂGES FONCTIONNELS SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE -----	42
GRAPHIQUE 2.11 : ÉVOLUTION DES SOUS-POPULATIONS SPÉCIFIQUES (GROUPES D’ÂGES FONCTIONNELS) DE 1975 À 1998 -----	52
GRAPHIQUE 2.12 : POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES GROUPES D’ÂGES FONCTIONNELS DE 1975 À 1998 -----	53
GRAPHIQUE 3.1 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE SELON LA RELIGION -----	55
GRAPHIQUE 3.2 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DE NATIONALITÉ IVOIRIENNE SELON LA RELIGION -----	56
GRAPHIQUE 3.3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DE NATIONALITÉ NON IVOIRIENNE SELON LA RELIGION -----	56
GRAPHIQUE 3.4 : COURBE DES RAPPORTS DE MASCULINITÉ SELON LA NATIONALITÉ -----	63
GRAPHIQUE 3.5 : PYRAMIDE DES ÂGES (POPULATION DE NATIONALITÉ IVOIRIENNE) -----	64
GRAPHIQUE 3.6 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DE NATIONALITÉ NON IVOIRIENNE -----	64
GRAPHIQUE 3.7 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE NATIONALITÉ IVOIRIENNE -----	65
SELON LE GROUPE ETHNIQUE -----	65
GRAPHIQUE 3.8 : RÉPARTITION DES IVOIRIENS SELON LE GROUPE ETHNIQUES -----	66
GRAPHIQUE 3.9 : RÉPARTITION DE LA POPULATION IVOIRIENNE PAR GROUPE ETHNIQUE -----	69
GRAPHIQUE 3.10 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DE NATIONALITÉ NON IVOIRIENNE PAR PAYS DE PROVENANCE -----	71
GRAPHIQUE 4.1 : TAUX DE PRÉVALENCE DES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP PAR GROUPE D’ÂGES -----	80
GRAPHIQUE 4.2 : COURBES DES RAPPORTS DE MASCULINITÉ DES HANDICAPÉS SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE -----	84
GRAPHIQUE 4.3 : PYRAMIDES DES ÂGES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES -----	84
GRAPHIQUE 4.4 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DES PERSONNES ATTEINTES DE LA CÉCITÉ -----	86
GRAPHIQUE 4.5 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DES PERSONNES ATTEINTES DE LA SURDITÉ -----	86
GRAPHIQUE 4.6 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DES PERSONNES ATTEINTES DE LA MUTITÉ -----	87
GRAPHIQUE 4.7 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DES MEMBRES INFÉRIEURS -----	87
GRAPHIQUE 4-8 : PYRAMIDE DES ÂGE DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DES MEMBRES SUPÉRIEURS -----	87

ANNEXES I

Tableau 1 a : Répartition de la population résidante par sexe et par région de résidence selon le milieu de résidence

SEXE/GROUPE D'AGES	MILIEU DE RESIDENCE						Total
	Milieu urbain	Milieu semi-urbain	Ensemble urbain	Chefs lieux de S/P rurale	Milieu rural	Ensemble rural	
SEXE MASCULIN							
LAGUNES	1576574	2970	1579544	-	316029	316029	1895573
HAUT SASSANDRA	134735	9229	143964	20475	399611	420086	564050
SAVANES	118095	34394	152489	24885	279199	304084	456573
VALLEE DU BANDAMA	297372	13236	310608	10005	210442	220447	531055
MOYEN COMOE	60672	4442	65114	-	141341	141341	206455
MONTAGNES	112586	15917	128503	16198	328506	344704	473207
LACS	103692	5787	109479	5556	121899	127455	236934
ZANZAN	39375	9074	48449	19869	274211	294080	342529
BAS SASSANDRA	138181	4775	142956	15552	589728	605280	748236
DENGUELE	21957	-	21957	17456	71213	88669	110626
N'ZI COMOE	87011	6413	93424	7703	209825	217528	310952
MARAHOUÉ	78291	4960	83251	-	206135	206135	289386
SUD COMOE	74027	1649	75676	7714	155677	163391	239067
WORODOUGOU	33688	5381	39069	11235	144768	156003	195072
SUD BANDAMA	74504	4589	79093	1622	276971	278593	357686
AGNEBY	86656	8966	95622	1526	169792	171318	266940
FROMAGER	86648	2792	89440	999	195584	196583	286023
MOYEN CAVALLY	56135	2039	58174	18623	189007	207630	265804
BAFING	11273	1859	13132	4593	50730	55323	68455
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	3191472	138472	3329944	184011	4330668	4514679	7844623
SEXE FEMININ							
LAGUNES	1543536	2775	1546311	-	291529	291529	1837840
HAUT SASSANDRA	121440	8383	129823	18716	359388	378104	507927
SAVANES	115896	33613	149509	26277	297314	323591	473100
VALLEE DU BANDAMA	292264	14413	306677	11051	231726	242777	549454
MOYEN COMOE	56901	3867	60768	-	127538	127538	188306
MONTAGNES	108284	14938	123222	15552	324529	340081	463303
LACS	99123	5343	104466	5958	128877	134835	239301
ZANZAN	37205	9149	46354	21947	290175	312122	358476
BAS SASSANDRA	121466	4494	125960	14372	506683	521055	647015
DENGUELE	21174	-	21174	16986	73660	90646	111820
N'ZI COMOE	82730	6366	89096	8539	225340	233879	322975
MARAHOUÉ	71059	4686	75745	-	189676	189676	265421
SUD COMOE	72471	1641	74112	6866	139442	146308	220420
WORODOUGOU	32101	5166	37267	10853	135271	146124	183391
SUD BANDAMA	67031	4083	71114	1393	251828	253221	324335
AGNEBY	81851	8813	90664	1717	165890	167607	258271
FROMAGER	77342	2404	79746	1070	176153	177223	256969
MOYEN CAVALLY	52846	1891	54737	17178	171014	188192	242929
BAFING	10476	1973	12449	5010	53337	58347	70796
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	3065196	133998	3199194	183485	4139370	4322855	7522049
ENSEMBLE DEUX SEXES							
LAGUNES	3120110	5745	3125855	-	607558	607558	3733413
HAUT SASSANDRA	256175	17612	273787	39191	758999	798190	1071977
SAVANES	233991	68007	301998	51162	576513	627675	929673
VALLEE DU BANDAMA	589636	27649	617285	21056	442168	463224	1080509
MOYEN COMOE	117573	8309	125882	-	268879	268879	394761
MONTAGNES	220870	30855	251725	31750	653035	684785	936510
LACS	202815	11130	213945	11514	250776	262290	476235
ZANZAN	76580	18223	94803	41816	564386	606202	701005
BAS SASSANDRA	259647	9269	268916	29924	1096411	1126335	1395251
DENGUELE	43131	-	43131	34442	144873	179315	222446
N'ZI COMOE	169741	12779	182520	16242	435165	451407	633927
MARAHOUÉ	149350	9646	158996	-	395811	395811	554807
SUD COMOE	146498	3290	149788	14580	295119	309699	459487
WORODOUGOU	65789	10547	76336	22088	280039	302127	378463
SUD BANDAMA	141535	8672	150207	3015	528799	531814	682021
AGNEBY	168507	17779	186286	3243	335682	338925	525211
FROMAGER	163990	5196	169186	2069	371737	373806	542992
MOYEN CAVALLY	108981	3930	112911	35801	360021	395822	508733
BAFING	21749	3832	25581	9603	104067	113670	139251
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	6256668	272470	6529138	367496	8470038	8837534	15366672

Tableau 1 b : Répartition de la population résidante par région de résidence

REGIONS	Population totale	Population urbaine	Population rurale		
			Totale	Village noyau	Campements
LAGUNES	3733413	3125855	607558	433547	174011
HAUT SASSANDRA	1071977	273787	798190	345624	452566
SAVANES	929673	301998	627675	504288	123387
VALLEE DU BANDAMA	1080509	617285	463224	423843	39381
MOYEN COMOE	394761	125882	268879	186052	82827
MONTAGNES	936510	251725	684785	575693	109092
LACS	476235	213945	262290	236414	25876
ZANZAN	701005	94803	606202	517498	88704
BAS SASSANDRA	1395251	268916	1126335	471038	655297
DENGUELE	222446	43131	179315	174910	4405
N'ZI COMOE	633927	182520	451407	378251	73156
MARAHOUÉ	554807	158996	395811	259278	136533
SUD COMOE	459487	149788	309699	198408	111291
WORODOUGOU	378463	76336	302127	256178	45949
SUD BANDAMA	682021	150207	531814	290294	241520
AGNEBY	525211	186286	338925	258901	80024
FROMAGER	542992	169186	373806	210631	163175
MOYEN CAVALLY	508733	112911	395822	181643	214179
BAFING	139251	25581	113670	106908	6762
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	15366672	6529138	8837534	6009402	2828132

Tableau 1 c : Effectif de population, rapport de masculinité, superficie (en pourcentage) et densité de population par département et par région.

Région	Département	Effectif			Rapport de masculinité	Superficie en %	Densité de population
		Masculin	Féminin	Total			
Lagunes	Abidjan	1578462	1547428	3125890	102,0	0,7	1474,5
	Grand-Lahou	46038	39943	85981	115,3	0,7	37,7
	Tiassalé	92829	83220	176049	111,5	1,0	53,0
	Alépé	49152	47067	96219	104,4	0,9	31,7
	Dabou	102284	94119	196403	108,7	0,7	87,3
	Jacqueville	26808	26063	52871	102,9	0,2	77,8
	Total Région	1895573	1837840	3733413	103,1	4,3	272,7
Haut Sassandra	Daloa	274617	249597	524214	110,0	1,7	97,8
	Issia	137455	124126	261581	110,7	1,1	75,8
	Vavoua	151978	134204	286182	113,2	1,9	46,4
	Total Région	564050	507927	1071977	111,0	4,7	71,6
Savanes	Boundiali	80109	83316	163425	96,2	2,4	20,9
	Ferkessédougou	124394	125208	249602	99,3	5,4	14,4
	Korhogo	220778	232228	453006	95,1	3,9	36,2
	Tengrela	31292	32348	63640	96,7	0,7	28,2
	Total Région	456573	473100	929673	96,5	12,4	23,3
Vallée du Bandama	Béoumi	57718	61610	119328	93,7	0,9	43,1
	Bouaké	299820	312971	612791	95,8	1,2	153,6
	Dabakala	51309	52274	103583	98,2	3,1	10,4
	Katiola	84009	81643	165652	102,9	2,9	17,6
	Sakassou	38199	40956	79155	93,3	0,5	45,8
	Total Région	531055	549454	1080509	96,7	8,7	38,8
Moyen Comoé	Abengourou	151589	136642	288231	110,9	1,6	56,0
	Agnibilekrou	54866	51664	106530	106,2	0,5	62,3
	Total Région	206455	188306	394761	109,6	2,1	57,5
Montagnes	Bangolo	69302	63640	132942	108,9	0,7	61,8
	Biankouma	59932	62292	122224	96,2	1,6	24,3
	Danané	156796	157632	314428	99,5	1,4	67,9
	Man	187177	179739	366916	104,1	1,5	75,7
	Total Région	473207	463303	936510	102,1	5,2	56,2
Lacs	Toumodi	53003	52652	105655	100,7	0,8	39,1
	Yamoussoukro	148703	150540	299243	98,8	1,2	79,8
	Tiébissou	35228	36109	71337	97,6	0,7	29,8
	Total Région	236934	239301	476235	99,0	2,7	53,9
Zanzan	Bondoukou	143767	149649	293416	96,1	3,1	29,2
	Bouna	86670	92099	178769	94,1	6,9	8,0
	Tanda	112092	116728	228820	96,0	2,0	35,2
	Total Région	342529	358476	701005	95,6	12,1	18,0
Bas Sassandra	San-Pédro	227650	194554	422204	117,0	2,3	57,8
	Sassandra	111447	95931	207378	116,2	1,6	40,9
	Soubré	336047	292545	628592	114,9	2,7	73,2
	Tabou	73092	63985	137077	114,2	1,6	26,3
	Total Région	748236	647015	1395251	115,6	8,1	53,3
Denguélé	Odienné	110626	111820	222446	98,9	6,5	10,6
	Total Région	110626	111820	222446	98,9	6,5	10,6
N'Zi Comoé	Bongouanou	122464	125171	247635	97,8	1,8	43,8
	Daoukro	56052	56136	112188	99,9	1,2	29,2
	Dimbokro	40778	40380	81158	101,0	0,5	52,7
	M'Bahiakro	52604	56303	108907	93,4	1,6	21,3
	Bocanda	39054	44985	84039	86,8	1,0	25,7
	Total Région	310952	322975	633927	96,3	6,0	32,6

Tableau 1 c : Effectif de population, rapport de masculinité, superficie (en pourcentage) et densité de population par département et par région. (Suite et fin)

Région	Département	Effectif			Rapport de masculinité	Superficie en %	Densité de population
		Masculin	Féminin	Total			
Marahoué	Bouaflé	123223	113089	236312	109,0	1,3	57,2
	Sinfra	89958	80057	170015	112,4	0,5	103,0
	Zuénoula	76205	72275	148480	105,4	0,9	50,8
	Total Région	289386	265421	554807	109,0	2,7	63,8
Sud Comoé	Aboisso	117145	104908	222053	111,7	1,3	53,9
	Adiaké	51843	48602	100445	106,7	0,6	56,4
	Grand-Bassam	70079	66910	136989	104,7	0,3	142,7
	Total Région	239067	220420	459487	108,5	2,1	67,0
Worodougou	Mankono	105155	100950	206105	104,2	3,4	18,9
	Séguéla	89917	82441	172358	109,1	3,5	15,3
	Total Région	195072	183391	378463	106,4	6,9	17,1
Sud Bandama	Divo	280650	253630	534280	110,7	2,5	65,9
	Lakota	77036	70705	147741	109,0	0,9	53,9
	Total Région	357686	324335	682021	110,3	3,4	62,9
Agnéby	Adzopé	141601	138745	280346	102,1	1,6	54,0
	Agboville	125339	119526	244865	104,9	1,2	61,5
	Total Région	266940	258271	525211	103,4	2,9	57,3
Fromager	Gagnoa	192956	174035	366991	110,9	1,4	79,3
	Oumé	93067	82934	176001	112,2	0,7	77,9
	Total Région	286023	256969	542992	111,3	2,1	78,8
Moyen Cavally	Duékoué	104277	93770	198047	111,2	0,9	68,5
	Guiglo	137011	123083	260094	111,3	3,2	25,0
	Toulepleu	24516	26076	50592	94,0	0,3	61,0
	Total Région	265804	242929	508733	109,4	4,4	36,1
Bafing	Touba	68455	70796	139251	96,7	2,7	16,1
	Total Région	68455	70796	139251	96,7	2,7	16,1
Ensemble	Côte d'Ivoire	7844623	7522049	15366672	104,3	100,0	47,8

Tableau 2 a : Répartition des localités de Côte d'Ivoire par taille de la localité selon le type de localité

Tranche de taille de la localité	Type de localité						Total
	Urbain	Semi-urbain	Ensemble urbain	Chefs lieu x de S/P rurale	Rural	Ensemble rural	
Moins de 50 habitants	-	-	-	-	313	313	313
50-99	-	-	-	-	531	531	531
100-199	-	-	-	-	1039	1039	1039
200-499	-	-	-	-	2148	2148	2148
500-999	-	-	-	6	1851	1857	1857
1000-2499	-	-	-	44	1596	1640	1640
2500-4999	-	7	7	33	575	608	615
5000-9999	9	31	40	17	197	214	254
10000-19999	27	2	29	4	32	36	65
20000-49999	35	-	35	-	-	-	35
50000-99999	8	-	8	-	-	-	8
100000-499999	7	-	7	-	-	-	7
500000 et +	1	-	1	-	-	-	1
Total	87	40	127	104	8282	8386	8513

Tableau 2 b : Répartition de la population résidante par taille de la localité selon le milieu de résidence

Tranche de taille de la localité	Milieu de résidence						Total
	Urbain	Semi-urbain	Ensemble urbain	Chefs lieu x de S/P rurale	Rural	Ensemble rural	
Moins de 50 habitants	-	-	-	-	9403	9403	9403
50-99	-	-	-	-	38897	38897	38897
100-199	-	-	-	-	150791	150791	150791
200-499	-	-	-	-	703428	703428	703428
500-999	-	-	-	4119	1289952	1294071	1294071
1000-2499	-	-	-	80381	2416146	2496527	2496527
2500-4999	-	28554	28554	117476	1982197	2099673	2128227
5000-9999	69540	214116	283656	110350	1313453	1423803	1707459
10000-19999	388146	29800	417946	55170	565771	620941	1038887
20000-49999	1122632	-	1122632	-	-	-	1122632
50000-99999	510254	-	510254	-	-	-	510254
100000-499999	1288148	-	1288148	-	-	-	1288148
500000 et +	2877948	-	2877948	-	-	-	2877948
Total	6256668	272470	6529138	367496	8470038	8837534	15366672

Tableau 3 : Répartition de la population résidente par année d'âge selon le sexe

ANNEE D'AGE	SEXE			ANNEE D'AGE	SEXE		
	MASCULIN	FEMININ	TOTAL		MASCULIN	FEMININ	TOTAL
0	228854	225219	454073	50	59306	61067	120373
1	200727	191983	392710	51	32547	26273	58820
2	270637	259551	530188	52	33969	28834	62803
3	255211	245692	500903	53	36185	35204	71389
4	242072	235454	477526	54	27833	22102	49935
0-4	1197501	1157899	2355400	50-54	189840	173480	363320
5	252529	240982	493511	55	30744	27861	58605
6	257454	241063	498517	56	30050	25640	55690
7	243569	226596	470165	57	21679	15102	36781
8	249633	237540	487173	58	38656	38601	77257
9	205047	193094	398141	59	22077	18713	40790
5-9	1208232	1139275	2347507	55-59	143206	125617	268823
10	228078	215649	443727	60	36198	40564	76762
11	175942	161962	337904	61	19721	15499	35220
12	226227	208084	434311	62	21441	18167	39608
13	180882	172528	353410	63	22873	21368	44241
14	166155	162104	328259	64	16511	12863	29374
10-14	977284	919327	1896611	60-64	116744	108461	225205
15	189192	182864	372056	65	19949	17776	37725
16	159705	163416	323121	66	17094	13487	30581
17	151744	159124	310868	67	11452	7767	19219
18	193924	212803	406727	68	24219	23708	47927
19	150543	159635	310178	69	11249	8289	19538
15-19	845108	877842	1722950	65-69	83963	71027	154990
20	201996	218380	420376	70	19218	20943	40161
21	139697	134620	274317	71	9715	6781	16496
22	158197	159266	317463	72	8979	7111	16090
23	141861	135342	277203	73	10357	8296	18653
24	132219	123164	255383	74	6549	4379	10928
20-24	773970	770772	1544742	70-74	54818	47510	102328
25	160955	171643	332598	75	7979	7255	15234
26	129713	121533	251246	76	6350	4708	11058
27	112665	104171	216836	77	3722	2738	6460
28	140789	137049	277838	78	8726	8515	17241
29	102481	94203	196684	79	3337	2349	5686
25-29	646603	628599	1275202	75-79	30114	25565	55679
30	157185	171928	329113	80	6814	8216	15030
31	90721	82348	173069	81	2326	1779	4105
32	100821	95380	196201	82	2125	2086	4211
33	93404	86363	179767	83	1905	1757	3662
34	90112	82551	172663	84	1563	1160	2723
30-34	532243	518570	1050813	80-84	14733	114998	29731
35	111958	116336	228294	85	1831	2159	3990
36	85274	78929	164203	86	1311	1248	2559
37	66157	58074	124231	87	958	1001	1959
38	92988	94519	187507	88	1567	1662	3229
39	66332	58054	124386	89	866	977	1843
35-39	422709	405912	828621	85-89	6533	7047	13580
40	101232	107725	208957	90	1870	2626	4496
41	57616	47489	105105	91	823	825	1648
42	66845	57417	124262	92	936	864	1800
43	56382	49090	105472	93	898	886	1784
44	53052	40459	93511	94	642	578	1220
40-44	335127	302180	637307	90-94	5169	5779	10948
45	69383	62519	131902	95 & +	5262	7211	12473
46	51199	39381	90580	Non déclaré	838	778	1616
47	38217	27874	66091	Total	7844623	7522049	15366672
48	55023	51147	106170				
49	40804	32979	73783				
45-49	254626	213900	468526				

Tableau 4 : Répartition de la population résidante par sexe et par groupe d'âges selon le milieu de résidence

SEXE/GROUPE D'AGES	MILIEU DE RESIDENCE						Total
	Milieu urbain	Milieu semi-urbain	Ensemble urbain	Chefs lieux S/P rurale	Milieu rural	Ensemble rural	
SEXE MASCULIN							
0-4	380550	20634	401184	30672	765645	796317	1197501
5-9	402885	22731	425616	33351	749265	782616	1208232
10-14	409663	21923	431586	25484	520214	545698	977284
15-19	425599	16922	442521	17325	385262	402587	845108
20-24	376850	10073	386923	14144	372903	387047	773970
25-29	300240	8713	308953	12331	325319	337650	646603
30-34	237058	8037	245095	10964	276184	287148	532243
35-39	189935	7012	196947	8783	216979	225762	422709
40-44	153654	5596	159250	7272	168605	175877	335127
45-49	112163	4458	116621	5756	132249	138005	254626
50-54	73288	3550	76838	4564	108438	113002	189840
55-59	46796	2568	49364	3879	89963	93842	143206
60-64	33134	2292	35426	3424	77894	81318	116744
65-69	21400	1673	23073	2565	58325	60890	83963
70-74	12596	1010	13606	1615	39597	41212	54818
75-79	6475	618	7093	967	22054	23021	30114
80-84	3604	289	3893	482	10358	10840	14733
85-89	1748	140	1888	172	4473	4645	6533
90-94	1724	85	1809	115	3245	3360	5169
95 & +	1700	132	1832	140	3290	3430	5262
Non déclaré	410	16	426	6	406	412	838
Total	3191472	138472	3329944	184011	4330668	4514679	7844623
SEXE FEMININ							
0-4	366078	20014	386092	29852	741955	771807	1157899
5-9	404897	21139	426036	30411	682828	713239	1139275
10-14	440932	18711	459643	22350	437334	459684	919327
15-19	457912	14705	472617	17515	387710	405225	877842
20-24	366895	11403	378298	15856	376618	392474	770772
25-29	280608	9913	290521	13622	324456	338078	628599
30-34	219116	8884	228000	11879	278691	290570	518570
35-39	170213	7320	177533	9845	218534	228379	405912
40-44	119850	5646	125496	7488	169196	176684	302180
45-49	76318	4050	80368	5973	127559	133532	213900
50-54	53382	3474	56856	5076	111548	116624	173480
55-59	35458	2584	38042	4059	83816	87875	125917
60-64	28249	2210	30459	3510	74492	78002	108461
65-69	17395	1584	18979	2422	49626	52048	71027
70-74	11321	1072	12393	1632	33485	35117	47510
75-79	6279	551	6830	893	17842	18735	25565
80-84	3897	305	4202	499	10297	10796	14998
85-89	1985	145	2130	250	4667	4917	7047
90-94	1877	111	1988	147	3644	3791	5779
95 & +	2149	163	2312	198	4701	4899	7211
Non déclaré	385	14	399	8	371	379	778
Total	3065196	133998	3199194	183485	4139370	4322855	7522049
ENSEMBLE DEUX SEXES							
0-4	746628	40648	787276	60524	1507600	1568124	2355400
5-9	807782	43870	851652	63762	1432093	1495855	2347507
10-14	850595	40634	891229	47834	957548	1005382	1896611
15-19	883511	31627	915138	34840	772972	807812	1722950
20-24	743745	21476	765221	30000	749521	779521	1544742
25-29	580848	18626	599474	25953	649775	675728	1275202
30-34	456174	16921	473095	22843	554875	577718	1050813
35-39	360148	14332	374480	18628	435513	454141	828621
40-44	273504	11242	284746	14760	337801	352561	637307
45-49	188481	8508	196989	11729	259808	271537	468526
50-54	126670	7024	133694	9640	219986	229626	363320
55-59	82254	5152	87406	7938	173779	181717	269123
60-64	61383	4502	65885	6934	152386	159320	225205
65-69	38795	3257	42052	4987	107951	112938	154990
70-74	23917	2082	25999	3247	73082	76329	102328
75-79	12754	1169	13923	1860	39896	41756	55679
80-84	7501	594	8095	981	20655	21636	29731
85-89	3733	285	4018	422	9140	9562	13580
90-94	3601	196	3797	262	6889	7151	10948
95 & +	3849	295	4144	338	7991	8329	12473
Non déclaré	795	30	825	14	777	791	1616
Total	6256668	272470	6529138	367496	8470038	8837534	15366672

Tableau 5 : Répartition de la population résidante née en Côte d'Ivoire et née hors Côte d'Ivoire par région de résidence selon le sexe

REGION	NEE EN COTE D'IVOIRE			NEE HORS COTE D'IVOIRE		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
LAGUNES	1529669	1581372	3111041	365904	256468	622372
HAUT SASSANDRA	453747	429371	883118	110303	78556	188859
SAVANES	421926	442377	864303	34647	30723	65370
VALLEE DU BANDAMA	490982	520826	1011808	40073	28628	68701
MOYEN COMOE	158497	153017	311514	47958	35289	83247
MONTAGNES	432521	433410	865931	40686	29893	70579
LACS	214833	225522	440355	22101	13779	35880
ZANZAN	324050	342339	666389	18479	16137	34616
BAS SASSANDRA	545627	504897	1050524	202609	142118	344727
DENGUELE	105548	108017	213565	5078	3803	8881
N'ZI COMOE	286464	303960	590424	24488	19015	43503
MARAHOUÉ	251638	239616	491254	37748	25805	63553
SUD COMOE	172471	172173	344644	66596	48247	114843
WORODOUGOU	174635	172739	347374	20437	10652	31089
SUD BANDAMA	287519	270784	558303	70167	53551	123718
AGNEBY	230725	232296	463021	36215	25975	62190
FROMAGER	237901	223655	461556	48122	33314	81436
MOYEN CAVALLY	201470	193491	394961	64334	49438	113772
BAFING	64898	68045	132943	3557	2751	6308
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	6585121	6617907	13203028	1259502	904142	2163644

Tableau 6 : Répartition de la population résidante née en Côte d'Ivoire et née hors Côte d'Ivoire par groupe d'âges selon le sexe

GROUPE D'AGES	NEE EN COTE D'IVOIRE			NEE HORS COTE D'IVOIRE		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0 – 4	1153342	1114564	2267906	44159	43335	87494
5 – 9	1164685	1091653	2256338	43547	47622	91169
10 – 14	934996	872183	1807179	42288	47144	89432
15 – 19	753142	772883	1526025	91966	104959	196925
20 – 24	601154	620810	1221964	172816	149962	322778
25 – 29	463662	488324	951986	182941	140275	323216
30 - 34	364310	402224	766534	167933	116346	284279
35 – 39	279863	314453	594316	142846	91459	234305
40 – 44	221111	240065	461176	114016	62115	176131
45 – 49	168939	175811	344750	85687	38089	123776
50 – 54	124681	147952	272633	65159	25528	90687
55 – 59	101022	111824	212846	42184	14093	56277
60 – 64	87513	98445	185958	29231	10016	39247
65 – 69	67156	65866	133022	16807	5161	21968
70 – 74	45508	44081	89589	9310	3429	12739
75 – 79	25787	23847	49634	4327	1718	6045
80 - 84	12716	13848	26564	2017	1150	3167
85 - 89	5766	6585	12351	767	462	1229
90 - 94	4527	5270	9797	642	509	1151
95 & +	4575	6591	11166	687	620	1307
Non déclaré	666	628	1294	172	150	322
Total	6585121	6617907	13203028	1259502	904142	2163644

Tableau 7 : Répartition de la population résidante par sexe et par nationalité selon la religion

Sexe/Nationalité	RELIGION									Total
	Catholique	Protestant	Harriste	Autres religions Chrétiennes	Musulman	Animiste	Autres religions	Sans religion	Non Déclaré	
SEXE MASCULIN										
AKAN	707147	288724	58667	87255	117281	459191	55255	550832	15831	2340183
KROU	191334	82335	22442	61670	19249	58679	34795	239251	6228	715983
MANDE DU NORD	7057	2044	1446	1206	904332	5072	721	17847	5108	944833
MANDE DU SUD	65853	37796	4044	17964	31632	174293	12542	221155	3923	569202
GUR (VOLTAIQUE)	131117	17196	1976	9334	457559	188519	5232	183601	6156	1000690
NATURALISE	6239	966	115	514	35114	922	286	2491	373	47020
SANS PRECISION	1982	457	46	165	11778	780	79	1231	245	16763
ENS. IVOIRIENS	1110729	429518	88736	178108	1576945	887456	108910	1216408	37864	5634674
BURKINABE	253250	17127	1854	11584	852586	26476	4872	63607	7064	1238420
MALIENS	3871	1478	556	384	419409	1242	264	6012	2536	435752
AFRIQUE OUEST	328836	43332	4964	42745	1545067	42372	19970	112789	12555	2152630
RESTE DU MONDE	9548	2236	1333	939	9525	325	763	2558	376	27603
NON DECLARE	4062	1101	779	642	11567	2760	377	2985	5443	29716
ENSEMBLE C.I.	1453175	476187	95812	222434	3143104	932913	130020	1334740	56238	7844623
SEXE FEMININ										
AKAN	812874	342993	63761	100748	119863	435957	59674	489017	15727	2440614
KROU	208733	92501	23767	72261	18824	50342	38599	219634	6146	730807
MANDE DU NORD	8451	2349	1421	1342	886389	5201	708	17374	5132	928367
MANDE DU SUD	71348	42626	4135	19790	32147	169883	12376	216864	3965	573134
GUR (VOLTAIQUE)	138876	17326	2125	9660	436854	195332	4980	190680	6102	1001935
NATURALISE	5879	1021	87	567	30549	794	314	2112	371	41694
SANS PRECISION	1933	441	59	171	10649	783	90	1136	138	15400
ENS. IVOIRIENS	1248094	499257	95355	204539	1535275	858292	116741	1136817	37581	5731951
BURKINABE	192614	12727	1459	8870	705625	19938	3644	49197	6054	1000128
MALIENS	3197	1304	455	341	342889	772	209	5159	2180	356506
AFRIQUE OUEST	261955	39449	4500	41925	1235161	33339	19154	92997	10735	1739215
RESTE DU MONDE	8585	2160	1105	840	7093	254	587	1662	298	22584
NON DECLARE	4214	1349	743	757	11325	2877	422	2816	3796	28292
ENSEMBLE C.I.	1522848	542215	101703	248061	2788854	894762	136904	1234292	52410	7522049
ENSEMBLE DEUX SEXES										
AKAN	1520021	631717	122428	188003	237144	895148	114929	1039849	31558	4780797
KROU	400067	174836	46209	133931	38073	109021	73394	458885	12374	1446790
MANDE DU NORD	15508	4393	2867	2548	1790721	10273	1429	35221	10240	1873200
MANDE DU SUD	137201	80422	8179	37754	63779	344176	24928	438019	7888	1142336
GUR (VOLTAIQUE)	269993	34522	4101	18994	894413	383851	10212	374281	12258	2002625
NATURALISE	12118	1987	202	1081	65663	1716	600	4603	744	88714
SANS PRECISION	3915	898	105	336	22427	1563	169	2367	383	32163
ENS. IVOIRIENS	2358823	928775	184091	382647	3112220	1745748	225651	2353225	75445	11366625
BURKINABE	445864	29854	3313	20454	1558211	46414	8516	112804	13118	2238548
MALIENS	7068	2782	1011	23038	762298	2014	473	11171	4716	792258
AFRIQUE OUEST	590791	82781	9464	84670	2780228	75711	39124	205786	23290	3891845
RESTE DU MONDE	18133	4396	2438	1779	16618	579	1350	4220	674	50187
NON DECLARE	8276	2450	1522	1399	22892	5637	799	5801	9239	58015
ENSEMBLE C.I.	2976023	1018402	197515	470495	5931958	1827675	266924	2569032	108648	15366672

NB : AFRIQUE OUEST = ENSEMBLE AFRIQUE DE L'OUEST (Sans la Côte d'Ivoire)
ENSEMBLE C.I. = ENSEMBLE Côte d'Ivoire

Tableau 8 : Répartition de la population résidente par sexe et par groupe d'âges selon la religion

Sexe/Groupe d'âges	RELIGION									Total
	Catholique	Protestant	Harriste	Autres religions Chrétiennes	Musulman	Animiste	Autres religions	Sans religion	Non Déclaré	
SEXE MASCULIN										
0-4	194682	70109	14658	30873	475725	142234	17547	230787	20886	1197501
5-9	210616	74141	15505	32937	461690	155906	18884	230942	7611	1208232
10-14	194733	65964	13087	30185	355152	116850	16779	179114	5420	977284
15-19	173295	55741	9905	25915	316111	88373	14819	155385	5564	845108
20-24	156939	49067	8341	23897	316661	73867	13615	127296	4287	773970
25-29	126117	40451	6969	20536	275028	62870	11988	99671	2973	646603
30-34	98755	33360	5898	17243	228225	56520	10098	79772	2372	532243
35-39	78648	25000	5003	13032	184884	46014	7757	60893	1478	422709
40-44	64641	18359	4084	9390	146300	38556	5802	46882	1113	335127
45-49	50894	13131	3108	6281	112064	31165	3852	33298	833	254626
50-54	33678	8364	1937	3618	87039	27095	2406	24280	1423	189840
55-59	22945	6453	1750	2528	63569	24350	1807	19405	399	143206
60-64	17455	5253	1651	2139	49237	22544	1564	16561	340	116744
65-69	12631	4278	1481	1542	32055	18214	1245	12279	238	83963
70-74	7931	3141	1040	992	19108	13275	844	8306	181	54818
75-79	4314	1653	647	630	9623	8050	490	4613	94	30114
80-84	2197	781	304	264	4844	3652	244	2386	61	14733
85-89	1012	357	131	150	2037	1505	120	1172	49	6533
90-94	867	299	152	131	1864	846	88	859	63	5169
95 & +	801	281	160	149	1860	1023	68	823	97	5262
Non déclaré	24	4	1	2	28	4	3	16	756	838
Total	1453175	476187	95812	222434	3143104	932913	130020	1334740	56238	7844623
SEXE FEMININ										
0-4	191349	69275	14353	30985	454285	137557	17111	223026	19958	1157899
5-9	210073	74791	14467	33794	432761	137974	18832	209314	7269	1139275
10-14	205265	70957	11615	32913	334225	90598	17130	151686	4938	919327
15-19	202904	69393	10511	31888	320660	80755	16577	140057	5097	87742
20-24	174035	61052	9295	28909	292975	72106	14798	114016	3586	770772
25-29	132821	48877	7681	23933	246240	63242	12772	90536	2497	628599
30-34	106067	40079	7119	19841	196964	59659	10759	76055	2027	518570
35-39	83941	29916	6003	14648	153302	49840	8228	58391	1643	405912
40-44	63689	22068	4850	9922	109155	41881	5869	43663	1083	302180
45-49	42973	14884	3502	5931	75306	34535	3974	31802	993	213900
50-54	31793	11599	2970	4530	58294	32832	3195	27542	725	173480
55-59	24045	8758	2499	3272	38421	26072	2296	20106	448	125917
60-64	20448	7881	2396	2913	30454	23957	2075	17868	469	108461
65-69	13504	5193	1758	1862	18064	17268	1348	11733	297	71027
70-74	8878	3492	1174	1221	11733	11881	883	8047	201	47510
75-79	4861	1780	655	641	6074	6644	459	4323	128	25565
80-84	2649	973	327	362	4076	3639	277	2618	77	14998
85-89	1278	448	181	163	1842	1717	101	1267	50	7047
90-94	1092	368	170	155	1829	987	100	1018	60	5779
95 & +	1175	431	177	176	2188	1618	119	1215	112	7211
Non déclaré	8	-	-	2	6	-	1	9	752	778
Total	1522848	542215	101703	248061	2788854	894762	136904	1234292	52410	7522049
ENSEMBLE DEUX SEXES										
0-4	386031	139384	29011	61858	930010	279791	34658	453813	40844	2355400
5-9	420689	148932	29972	66731	894451	293880	37716	440256	14880	2347507
10-14	399998	136921	24702	63098	689377	207448	33909	330800	10358	1896611
15-19	376199	125134	20416	57803	636771	169128	31396	295442	10661	1722950
20-24	330974	110119	17636	52806	609636	145973	28413	241312	7873	1544742
25-29	258938	89328	14650	44469	521268	126112	24760	190207	5470	1275202
30-34	204822	73439	13017	37084	425189	116179	20857	155827	4399	1050813
35-39	162589	54916	11006	27680	338186	95854	15985	119284	3121	828621
40-44	128330	40427	8934	19312	255455	80437	11671	90545	2196	637307
45-49	93867	28015	6610	12212	187370	65700	7826	65100	1826	468526
50-54	65471	19963	4907	8148	145333	59927	5601	51822	2148	363320
55-59	46990	15211	4249	5800	101990	50422	4103	39511	847	269123
60-64	37903	13134	4047	5052	79691	46501	3639	34429	809	225205
65-69	26135	9471	3229	3404	50119	35482	2593	24012	535	154990
70-74	16809	6633	2214	2213	30841	25156	1727	16353	382	102328
75-79	9175	3433	1302	1271	15697	14694	949	8936	222	55679
80-84	4846	1754	631	626	8920	7291	521	5004	138	29731
85-89	2290	805	312	313	3879	3222	221	2439	99	13580
90-94	1959	667	322	286	3693	1833	188	1877	123	10948
95 & +	1976	712	337	325	4048	2641	187	2038	209	12473
Non déclaré	32	4	1	4	34	4	4	25	1508	1616
Total	2976023	1018402	197515	470495	5931958	1827675	266924	2569032	108648	15366672

**Tableau 9 : Répartition de la population résidante par sexe et par groupe d'âges
selon la nationalité (ivoirienne, burkinabé et malienne)**

GROUPE D'AGES	NATIONALITE		
	IVOIRIENS	BURKINABE	MALIENS
SEXE MASCULIN			
0-4	849812	208364	68552
5-9	916681	172603	59129
10-14	778631	111940	40813
15-19	649308	114023	36749
20-24	538930	137941	41731
25-29	428063	120017	38403
30-34	345918	98252	34397
35-39	270552	78559	30421
40-44	216494	60697	24953
45-49	166739	45642	18775
50-54	123133	35327	14196
55-59	100410	22475	9968
60-64	86914	15066	7649
65-69	66729	8229	4707
70-74	45126	4488	2555
75-79	25480	2134	1305
80-84	12418	1006	635
85-89	5373	482	274
90-94	3912	591	253
95 & +	3981	560	282
Non déclaré	70	24	5
Total	5634674	1238420	435752
SEXE FEMININ			
0-4	825044	201336	65059
5-9	860506	163073	57932
10-14	723887	105342	41870
15-19	677133	111974	38872
20-24	568201	119185	33790
25-29	456968	94824	31474
30-34	386117	71212	25902
35-39	305361	51528	21485
40-44	236132	32883	14413
45-49	173800	19161	9039
50-54	146701	12084	6503
55-59	111252	6618	3640
60-64	97842	4336	2680
65-69	65366	2227	1415
70-74	43727	1561	899
75-79	23511	794	495
80-84	13452	634	370
85-89	6214	362	171
90-94	4696	466	210
95 & +	6007	525	281
Non déclaré	34	3	6
Total.	5731951	1000128	356506
ENSEMBLE DEUX SEXES			
0-4			
5-9	1674856	409700	133611
10-14	1777187	335676	117061
15-19	1502518	217282	82683
20-24	1326441	225997	75621
25-29	1107131	257126	75521
30-34	885031	214841	69877
35-39	732035	169464	60299
40-44	575913	130087	51906
45-49	452626	93580	39366
50-54	340539	64803	27814
55-59	269834	47411	20699
60-64	211662	29093	13608
65-69	184756	19402	10329
70-74	132095	10456	6122
75-79	88853	6049	3454
80-84	48991	2928	1800
85-89	25870	1640	1005
90-94	11587	844	445
95 & +	8608	1057	463
Non déclaré	9988	1085	563
Total.	11366625	2238548	792258

Tableau 10 : Répartition de la population résidante de nationalité ivoirienne par sexe et par groupe selon le groupe ethnique

GROUPE D'AGES	GROUPE ETHNIQUE				
	AKAN	KROU	MANDE DU NORD	MANDE DU SUD	GUR (Voltaïque)
SEXE MASCULIN					
0-4	346225	90957	144013	87742	169194
5-9	382521	107768	150217	93838	171248
10-14	332973	102476	127739	77312	129442
15-19	279142	85121	109768	63331	104429
20-24	225246	73323	94330	51848	87924
25-29	174740	57142	75928	42318	73124
30-34	145225	44078	58015	34467	60661
35-39	113448	35855	43865	27031	47744
40-44	88812	29289	34832	22643	39009
45-49	67257	21985	27525	17895	30526
50-54	45702	16030	21510	13515	25172
55-59	38179	14125	17312	10498	19367
60-64	32444	13231	14580	9331	16590
65-69	26404	10494	10743	7233	11297
70-74	19097	6780	6808	4799	7292
75-79	11397	3827	3621	2762	3694
80-84	5353	1823	1952	1337	1850
85-89	2540	723	752	512	798
90-94	1735	449	658	393	634
95 & +	1709	491	656	392	689
Non déclaré	34	16	9	5	6
Total	2340183	715983	944833	569202	1000690
SEXE FEMININ					
0-4	339103	87222	137669	86094	164030
5-9	362265	100024	138985	87291	161670
10-14	314349	94364	118801	70429	117716
15-19	291409	89126	112407	68768	108516
20-24	241181	75599	94267	55709	96344
25-29	191771	59862	76971	44022	80442
30-34	164400	50793	61662	38940	67350
35-39	129663	41146	48710	30071	53360
40-44	100834	32493	36578	23761	40577
45-49	73165	23745	27486	18028	29984
50-54	61951	20741	23111	14931	24927
55-59	49442	16433	16348	10554	17742
60-64	43360	15516	13828	9513	15020
65-69	30804	10045	8557	5965	9734
70-74	20870	6383	5740	4101	6432
75-79	11648	3409	2930	2082	3354
80-84	6303	1817	1912	1279	2080
85-89	3108	795	824	526	917
90-94	2130	598	736	466	738
95 & +	2845	685	839	601	1001
Non déclaré	13	11	6	3	1
Total	2440614	730807	928367	573134	1001935
ENSEMBLE DEUX SEXES					
0-4	685328	178179	281682	173836	333224
5-9	744786	207792	289202	181129	332918
10-14	647322	196840	246540	147741	247158
15-19	570551	174247	222175	132099	212945
20-24	466427	148922	188597	107557	184268
25-29	366511	117004	152899	86340	153566
30-34	309625	94871	119677	73407	128011
35-39	243111	77001	92575	57102	101104
40-44	189646	61782	71410	46404	79586
45-49	140422	45730	55011	35923	60510
50-54	107653	36771	44621	28446	50099
55-59	87621	30558	33660	21052	37109
60-64	75804	28747	28408	18844	31610
65-69	57208	20539	19300	13198	21031
70-74	39967	13163	12548	8900	13724
75-79	23045	7236	6551	4844	7048
80-84	11656	3640	3864	2616	3930
85-89	5648	1518	1576	1038	1715
90-94	3865	1047	1394	859	1372
95 & +	4554	1176	1495	993	1690
Non déclaré	47	27	15	8	7
Total	4780797	1446790	1873200	1142336	2002625

Tableau 11 : Répartition de la population résidante par sexe et par nationalité (Ivoiriens, Burkinabé, Maliens, Afrique de l'Ouest) selon le milieu de résidence

SEXE/NATIONALITE	MILIEU DE RESIDENCE						Total
	Urbain	semi-urbain	Ensemble urbain	Chefs lieux de S/P rurale	Rural	Ensemble rural	
SEXE MASCULIN							
AKAN	880088	30688	910776	38845	1390562	1429407	2340183
KROU	327904	10642	338546	17762	359675	377437	715983
MANDE DU NORD	572980	17932	590912	35877	318044	353921	944833
MANDE DU SUD	184980	11170	196150	9756	363296	373052	569202
GUR (VOLTAIQUE)	294673	33524	328197	35293	637200	672493	1000690
NATURALISE	24866	1068	25934	891	20195	21086	47020
SANS PRECISION	7648	466	8114	286	8363	8649	16763
ENSEMBLE IVOIRIENS	2293139	105490	2398629	138710	3097335	3236045	5634674
BURKINABE	312826	15008	327834	27165	883421	910586	1238420
MALIENS	236022	9634	245656	6508	183588	190096	435752
AFRIQUE DE L'OUEST (sans C.I.)	862240	32496	894736	43822	1214072	1257894	2152630
RESTE DU MONDE	23950	119	24069	153	3360	3513	27582
NON DECLARE	13643	387	14030	829	14878	15707	29737
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	3192972	138492	3331464	183514	4329645	4513159	7844623
SEXE FEMININ							
AKAN	952366	31580	983946	41830	1414838	1456668	2440614
KROU	332031	10234	342265	18994	369548	388542	730807
MANDE DU NORD	550521	18221	568742	36504	323121	359625	928367
MANDE DU SUD	181007	10982	191989	10352	370793	381145	573134
GUR (VOLTAIQUE)	284446	33680	318126	37711	646098	683809	1001935
NATURALISE	22832	997	23829	775	17090	17865	41694
SANS PRECISION	6804	459	7263	286	7851	8137	15400
ENSEMBLE IVOIRIENS	2330007	106153	2436160	146452	3149339	3295791	5731951
BURKINABE	261461	12706	274167	22052	703909	725961	1000128
MALIENS	192966	8305	201271	5111	150124	155235	356506
AFRIQUE DE L'OUEST (sans C.I.)	704841	27399	732240	35465	971510	1006975	1739215
RESTE DU MONDE	19440	108	19548	148	2855	3003	22551
NON DECLARE	12481	336	12817	845	14670	15515	28332
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	3066769	133996	3200765	182910	4138374	4321284	7522049
ENSEMBLE DEUX SEXES							
AKAN	1832454	62268	1894722	80675	2805400	2886075	4780797
KROU	659935	20876	680811	36756	729223	765979	1446790
MANDE DU NORD	1123501	36153	1159654	72381	641165	713546	1873200
MANDE DU SUD	365987	22152	388139	20108	734089	754197	1142336
GUR (VOLTAIQUE)	579119	67204	646323	73004	1283298	1356302	2002625
NATURALISE	47698	2065	49763	1666	37285	38951	88714
SANS PRECISION	14452	925	15377	572	16214	16786	32163
ENSEMBLE IVOIRIENS	4623146	211643	4834789	285162	6246674	6531836	11366625
BURKINABE	574287	27714	602001	49217	1587330	1636547	2238548
MALIENS	428988	17939	446927	11619	333712	345331	792258
AFRIQUE DE L'OUEST (sans C.I.)	1567081	59895	1626976	79287	2185582	2264869	3891845
RESTE DU MONDE	43390	227	43617	301	6215	6516	50133
NON DECLARE	26126	723	26850	1674	29546	31219	58069
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	6259741	272488	6532229	366424	8468019	8834443	15366672

Tableau 12 a : Répartition des personnes résidentes handicapées physiques par sexe et par groupe d'âges selon le type de handicap physique

SEXE/GROUPE D'AGES	TYPE DE HANDICAP PHYSIQUE						
	Cécité	Surdité	Mutité	Handicap des membres inférieurs	Handicap des membres supérieurs	Autres handicaps	Ensemble des handicapés
SEXE MASCULIN							
0-4	3247	176	67	256	66	1007	4819
5-9	2284	300	215	507	187	1126	4619
10-14	1676	316	169	598	202	952	3913
15-19	1444	260	190	720	207	1023	3844
20-24	1347	285	170	909	255	973	3939
25-29	1149	237	150	803	229	1071	3639
30-34	966	202	109	687	212	1092	3268
35-39	750	206	138	594	195	971	2854
40-44	538	189	86	501	192	898	2404
45-49	470	138	58	437	130	871	2104
50-54	438	179	35	403	141	679	1875
55-59	398	119	23	423	141	687	1791
60-64	469	126	13	457	127	689	1881
65-69	458	132	14	353	121	567	1645
70-74	482	132	11	258	74	473	1430
75-79	338	91	7	171	55	322	984
80-84	236	61	2	92	27	190	608
85-89	127	37	3	37	15	74	293
90-94	117	21	11	26	4	29	208
95 & +	151	23	11	33	4	39	261
Non déclaré	1	-	-	-	1	1	3
Total	17086	3230	1482	8265	2585	13734	46382
SEXE FEMININ							
0-4	3005	187	81	205	56	858	4392
5-9	2032	266	175	377	129	951	3930
10-14	1504	258	180	471	180	876	3469
15-19	1501	247	139	663	177	1038	3765
20-24	1219	221	135	662	190	993	3420
25-29	956	241	111	553	130	983	2974
30-34	719	201	102	473	105	921	2521
35-39	577	176	70	431	136	876	2266
40-44	441	172	60	383	100	780	1936
45-49	321	164	55	309	89	680	1618
50-54	282	153	38	312	98	617	1500
55-59	245	120	20	271	65	571	1292
60-64	339	146	20	316	70	615	1506
65-69	288	130	8	292	65	499	1282
70-74	287	98	3	221	62	460	1131
75-79	205	84	8	143	30	270	740
80-84	165	46	7	105	29	210	562
85-89	99	29	3	45	18	76	270
90-94	122	23	7	23	4	57	236
95 & +	133	23	6	60	8	94	324
Non déclaré	1	-	-	-	-	-	1
Total	14441	2985	1228	6315	1741	12425	39135
ENSEMBLE DEUX SEXES							
0-4	6252	363	148	461	122	1865	9211
5-9	4316	566	390	884	316	2077	8549
10-14	3180	574	349	1069	382	1828	7382
15-19	2945	507	329	1383	384	2061	7609
20-24	2566	506	305	1571	445	1966	7359
25-29	2105	478	261	1356	359	2054	6613
30-34	1685	403	211	1160	317	2013	5789
35-39	1327	382	208	1025	331	1847	5120
40-44	979	361	146	884	292	1678	4340
45-49	791	302	113	746	219	1551	3722
50-54	720	332	73	715	239	1296	3375
55-59	643	239	43	694	206	1258	3083
60-64	808	272	33	773	197	1304	3087
65-69	746	262	22	645	186	1066	2927
70-74	769	230	14	479	136	933	2561
75-79	543	175	15	314	85	592	1724
80-84	401	107	9	197	56	400	1170
85-89	226	66	6	82	33	150	563
90-94	239	44	18	49	8	86	444
95 & +	284	46	17	93	12	133	585
Non déclaré	2	-	-	-	1	1	4
Total	31527	6215	2710	14580	4326	26159	85517

**Tableau 12 b : Répartition des handicapés physiques par groupe d'âges
selon le sexe et le milieu de résidence**

Groupe d'âges	MILIEU DE RESIDENCE								
	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4 ans	1616	1450	3066	3203	2942	6145	4819	4392	9211
5-9 ans	1669	1482	3151	2950	2448	5398	4619	3930	8549
10-14 ans	1718	1687	3405	2195	1782	3977	3913	3469	7382
15-19 ans	1938	1926	3864	1906	1839	3745	3844	3765	7609
20-24 ans	1932	1635	3567	2007	1785	3792	3939	3420	7359
25-29 ans	1707	1278	2985	1932	1696	3628	3639	2974	6613
30-34 ans	1442	991	2433	1826	1530	3356	3268	2521	5789
35-39 ans	1222	796	2018	1632	1470	3102	2854	2266	5120
40-44 ans	999	701	1700	1405	1235	2640	2404	1936	4340
45-49 ans	844	454	1298	1260	1164	2424	2104	1618	3722
50-54 ans	610	410	1020	1265	1090	2355	1875	1500	3375
55-59 ans	533	313	846	1258	979	2237	1791	1292	3083
60-64 ans	481	280	761	1400	1226	2626	1881	1506	3387
65-69 ans	339	242	581	1306	1040	2346	1645	1282	2927
70-74 ans	259	199	458	1171	932	2103	1430	1131	2561
75-79 ans	176	118	294	808	622	1430	984	740	1724
80-84 ans	134	90	224	474	472	946	608	562	1170
85-89 ans	70	47	117	223	223	446	293	270	563
90-94 ans	53	56	109	155	180	335	208	236	444
95 ans & +	64	67	131	197	257	454	261	324	585
Non déclaré	0	0	0	3	1	4	3	1	4
Total	17806	14222	32028	28576	24913	53489	46382	39135	85517

**Tableau 12 c : Répartition des personnes résidentes handicapées physiques de nationalité ivoirienne
par sexe et par milieu de résidence selon le type de handicap physique**

Sexe/Milieu de résidence	TYPE DE HANDICAP PHYSIQUE						
	Cécité	Surdité	Mutité	Handicap des membres inférieurs	Handicap des membres supérieurs	Autres handicaps	Ensemble des handicapés
SEXE MASCULIN							
Urbain	4853	695	351	2613	710	2831	12053
Semi-urbain	181	41	11	159	40	174	606
Ensemble urbain	5034	736	362	2772	750	3005	12659
Chefs lieux S/P rurale	257	66	30	195	65	579	1192
Rural	6749	1563	563	3812	1265	7183	21135
Ensemble rural	7006	1629	593	4007	1330	7762	22327
Ensemble Côte d'Ivoire	12040	2365	955	6779	2080	10767	34986
SEXE FEMININ							
Urbain	4485	635	320	1803	418	2473	10134
Semi-urbain	139	38	7	131	50	152	517
Ensemble urbain	4624	673	327	1834	468	2625	10651
Chefs lieux S/P rurale	189	75	14	174	80	610	1142
Rural	5711	1619	526	3396	958	7381	19591
Ensemble rural	5900	1694	540	3570	1038	7991	20733
Ensemble Côte d'Ivoire	10524	2367	867	5504	1506	10616	31384
ENSEMBLE DEUX SEXES							
Urbain	9338	1330	671	4416	1128	5304	22187
Semi-urbain	320	79	18	290	90	326	1123
Ensemble urbain	9658	1409	689	4706	1218	5630	23310
Chefs lieux S/P rurale	446	141	44	369	145	1189	2334
Rural	12460	3182	1089	7208	2223	14564	40726
Ensemble rural	12906	3323	1133	7577	2368	15753	43060
Ensemble Côte d'Ivoire	22564	4732	1822	12283	3586	21383	66370

Tableau 12 d : Répartition des personnes résidentes handicapées physiques de nationalité burkinabé par sexe et par milieu de résidence selon le type de handicap physique

Sexe/Milieu de résidence	TYPE DE HANDICAP PHYSIQUE						
	Cécité	Surdité	Mutité	Handicap des membres inférieurs	Handicap des membres supérieurs	Autres handicaps	Ensemble des handicapés
SEXE MASCULIN							
Urbain	564	92	42	257	70	393	1418
Semi-urbain	21	7	1	18	6	15	68
Ensemble urbain	585	99	43	275	76	408	1486
Chefs lieux S/P rurale	34	6	2	14	3	15	74
Rural	1154	248	89	409	163	1170	3233
Ensemble rural	1188	254	91	423	166	1185	3307
Ensemble Côte d'Ivoire	1773	353	134	698	242	1593	4793
SEXE FEMININ							
Urbain	467	48	28	131	38	233	945
Semi-urbain	6	1	-	10	5	14	36
Ensemble urbain	473	49	28	141	43	247	981
Chefs lieux S/P rurale	13	1	-	7	2	12	35
Rural	822	139	46	198	73	676	1954
Ensemble rural	835	140	46	205	75	688	1989
Ensemble Côte d'Ivoire	1308	189	74	346	118	935	2970
ENSEMBLE DEUX SEXES							
Urbain	1031	140	70	388	108	626	2363
Semi-urbain	27	8	1	28	11	29	104
Ensemble urbain	1058	148	71	416	119	655	2467
Chefs lieux S/P rurale	47	7	2	21	5	27	109
Rural	1976	387	135	607	236	1846	5187
Ensemble rural	2023	394	137	628	241	1873	5296
Ensemble Côte d'Ivoire	3081	542	208	1044	360	2528	7763

Tableau 12 e : Répartition des personnes résidentes handicapées physiques de nationalité malienne par sexe et par milieu de résidence selon le type de handicap physique

Sexe/Milieu de résidence	TYPE DE HANDICAP PHYSIQUE						
	Cécité	Surdité	Mutité	Handicap des membres inférieurs	Handicap des membres supérieurs	Autres handicaps	Ensemble des handicapés
SEXE MASCULIN							
Urbain	459	52	17	182	68	273	1051
Semi-urbain	6	2	1	11	2	14	36
Ensemble urbain	465	54	18	193	70	287	1087
Chefs lieux S/P rurale	7	1	1	7	10	64	90
Rural	240	32	13	110	39	266	700
Ensemble rural	247	33	14	117	49	330	790
Ensemble Côte d'Ivoire	712	87	32	310	119	617	1877
SEXE FEMININ							
Urbain	313	50	18	86	34	170	671
Semi-urbain	8	-	1	6	3	6	24
Ensemble urbain	321	50	19	92	37	176	695
Chefs lieux S/P rurale	5	1	2	5	4	48	65
Rural	160	37	10	64	19	153	443
Ensemble rural	165	38	12	69	23	201	508
Ensemble Côte d'Ivoire	486	88	31	161	60	377	1203
ENSEMBLE DEUX SEXES							
Urbain	772	102	35	268	102	443	1722
Semi-urbain	14	2	2	17	5	20	60
Ensemble urbain	786	104	37	285	107	463	1782
Chefs lieux S/P rurale	12	2	3	12	14	112	155
Rural	400	69	23	174	58	419	1143
Ensemble rural	412	71	26	186	72	531	1298
Ensemble Côte d'Ivoire	1198	175	63	471	179	994	3080

ANNEXES II

CALCUL DES INDICES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES SUR L'ÂGE

A- INDICE DE MESURE DE L'ATTRACTION ET DE LA REPULSION DES ÂGES

a) Indice de Whipple

L'indice de Whipple traduit le degré d'attraction ou de répulsion exercé par les âges terminés par 0 et 5. On le calcule en rapportant à l'effectif des 23-62 ans l'effectif des personnes d'âge se terminant par 0 ou 5 entre ces limites, et en multipliant le résultat par 5.

$$IW = 5 \times \frac{\sum_{i=5}^{12} P(5i)}{\sum_{j=23}^{62} P(j)}$$

Les intervalles suivants permettent d'apprécier l'attraction ou la répulsion exercée par les âges terminés par 0 et 5. Soit **IW**, l'indice de Whipple :

- si **IW** = 0, il y a répulsion totale du 0 et du 5 ;
- si **IW** < 1, il y a répulsion pour le 0 et le 5 ;
- si **IW** = 1, il n'y a aucune préférence ;
- si 1 < **IW** < 5, il y a attraction, d'autant plus forte que **IW** est voisin de 5 ;
- si **IW** = 5, tous les âges enregistrés se terminent par 0 et 5.

Par ailleurs, selon les Nations-Unies (Annuaire démographique des Nations-Unies de 1955) :

- si **IW** < 1,05, les données sont exactes ;
- si 1 < **IW** < 1,099, les données sont relativement précises ;
- si 1,10 < **IW** < 1,249, les données sont approximatives ;
- si 1,25 < **IW** < 1,749, les données sont grossières ;
- si 1,75 < **IW**, les données sont très grossières.

Tableau I.1 : Calcul de l'indice de Whipple pour la Côte d'Ivoire (1988 et 1998)

Indices	SEXE					
	RGPH 1988		RGPH-1998		RGPH 1988	RGPH-1998
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Ensemble	Ensemble
$\sum_{i=5}^{12} P(5i)$	496498	471431	726961	759643	967929	1486604
$\sum_{j=23}^{62} P(j)$	1822793	2010050	2875794	2701294	3832843	5577088
IW	1,4	1,2	1,3	1,4	1,3	1,3

b) Indice de Myers

L'indice de Myers exprime les préférences ou les aversions pour les âges se terminant par chacun des chiffres de 0 à 9. Du fait de la décroissance normale des effectifs avec l'âge, Myers a proposé de calculer pour chacun de ces chiffres un effectif remanié qui, s'il n'y avait aucune préférence ou aversion, serait égal à 10 % de l'effectif total remanié. La somme des écarts en valeur absolue des pourcentages de chacun des effectifs remaniés avec l'effectif théorique 10 constitue l'indice de Myers.

Si les déclarations d'âge sont exactes, tous les effectifs remaniés sont à peu près égaux et l'indice est à peu près nul. Sa valeur est d'autant plus élevée que les préférences ou aversions pour les âges se terminant par certains chiffres sont plus grandes. La valeur maximale de l'indice de Myers est atteinte lorsqu'il y a préférence pour tous les âges se terminant par un seul et même chiffre, et vaut alors 180.

$$IM = \sum_{u=0}^9 \left| \left(100 \times \frac{T_u}{T} - 10 \right) \right| / 2$$

SEXE MASCULIN 1998

Age se terminant par	GROUPE D'AGES 10-99			GROUPE D'AGES 20-99			Population fictive (4)+(7) T_u	Distribution en % T_u/T	Ecart par rapport à 10% (T_u/T)-10
	Somme des effectifs (en milliers)	Coefficient pondérateur	Produit (2)*(3)	Somme des effectifs	Coefficient pondérateur	Produit (5)*(6)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
0	811897	1	811897	583819	9	5254371	6066268	13,28	3,28
1	529108	2	1058216	353166	8	2825328	3883544	8,50	-1,50
2	619540	3	1858620	393313	7	2753191	4611811	10,09	0,09
3	544747	4	2178988	363865	6	2183190	4362178	9,55	-0,45
4	494636	5	2473180	328481	5	1642405	4115585	9,01	-0,99
5	597253	6	3583518	408061	4	1632244	5215762	11,42	1,42
6	480696	7	3364872	320991	3	962973	4327845	9,47	-0,53
7	406594	8	3252752	254850	2	509700	3762452	8,24	-1,76
8	555892	9	5003028	361968	1	361968	5364996	11,74	1,74
9	397689	10	3976890	247146	0	0	3976890	8,70	-1,30
Total	5438052		27561961	3615660		18125370	45687331	100	IM = 6,6

SEXE FEMININ 1998

Age se terminant par	GROUPE D'AGES 10-99			GROUPE D'AGES 20-99			Population fictive (4)+(7) Tu	Distribution en % Tu/T	Ecart par rapport à 10% (Tu/T)-10
	Somme des effectifs (en milliers)	Coefficient pondérateur	Produit (2)*(3)	Somme des effectifs	Coefficient pondérateur	Produit (5)*(6)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
0	848098	1	848098	632449	9	5692041	6540139	14,8462137	4,85
1	477576	2	955152	315614	8	2524912	3480064	7,89979754	-2,10
2	577209	3	1731627	369125	7	2583875	4315502	9,79625435	-0,20
3	519188	4	2076752	347660	6	2085960	4162712	9,44941875	-0,55
4	449360	5	2246800	287256	5	1436280	3683080	8,36064691	-1,64
5	595624	6	3573744	412760	4	1651040	5224784	11,8603381	1,86
6	447705	7	3133935	284289	3	852867	3986802	9,05010041	-0,95
7	375851	8	3006808	216727	2	433454	3440262	7,8094464	-2,19
8	568004	9	5112036	355201	1	355201	5467237	12,4107101	2,41
9	375199	10	3751990	215564	0	0	3751990	8,51707365	-1,48
Total	5233814		26436942	3436645		17615630	44052572	100	IM = 9,1

ENSEMBLE DEUX SEXES 1998

Age se terminant par	GROUPE D'AGES 10-99			GROUPE D'AGES 20-99			Population fictive (4)+(7) Tu	Distribution en % Tu/T	Ecart par rapport à 10% (Tu/T)-10
	Somme des effectifs (en milliers)	Coefficient pondérateur	Produit (2)*(3)	Somme des effectifs	Coefficient pondérateur	Produit (5)*(6)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
0	1658995	1	1658995	462710	9	4164390	5823385	7,18	-2,82
1	1006684	2	2013368	639912	8	5119296	7132664	8,80	-1,20
2	1196749	3	3590247	471577	7	3301039	6891286	8,50	-1,50
3	1054581	4	4218324	605917	6	3635502	7853826	9,69	-0,31
4	943996	5	4719980	820821	5	4104105	8824085	10,89	0,89
5	1192877	6	7157262	615737	4	2462948	9620210	11,87	1,87
6	929038	7	6503266	702171	3	2106513	8609779	10,62	0,62
7	782445	8	6259560	762438	2	1524876	7784436	9,60	-0,40
8	1123896	9	10115064	668780	1	668780	10783844	13,30	3,30
9	772888	10	7728880	1138506	0	0	7728880	9,54	-0,46
Total	10662149		53964946	6888569		27087449	81052395	100,00	IM = 6,7

SEXE MASCULIN 1988

Age se terminant par	GROUPE D'AGES 10-99			GROUPE D'AGES 20-99			Population fictive (4)+(7) Tu	Distribution en % Tu/T	Ecart par rapport à 10% (Tu/T)-10
	Somme des effectifs (en milliers)	Coefficient pondérateur	Produit (2)*(3)	Somme des effectifs	Coefficient pondérateur	Produit (5)*(6)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
0	490332	1	490332	347955	9	158356	648688	3,2649743	-6,74
1	321648	2	980664	220529	8	189134	1169798	5,88782343	-4,11
2	387691	3	1163073	259537	7	235748	1398821	7,04054124	-2,96
3	334362	4	1337448	241521	6	148775	1486223	7,4804527	-2,52
4	279374	5	1396870	198167	5	283412	1680282	8,45718982	-1,54
5	393516	6	2361096	295816	4	183742	2544838	12,8086702	2,81
6	242949	7	1700643	170983	3	214909	1915552	9,64135001	-0,36
7	342486	8	2739888	274511	2	259725	2999613	15,0976423	5,10
8	307742	9	2769678	212144	1	212801	2982479	15,0114035	5,01
9	265608	10	2656080	196260	0	385715	3041795	15,3099526	5,31
Total	3365708		17595772	2417423		2272317	19868089	100	IM = 18,3

SEXE FEMININ 1988

Age se terminant par	GROUPE D'AGES 10-99			GROUPE D'AGES 20-99			Population fictive (4)+(7) Tu	Distribution en % Tu/T	Ecart par rapport à 10% (Tu/T)-10
	Somme des effectifs (en milliers)	Coefficient pondérateur	Produit (2)*(3)	Somme des effectifs	Coefficient pondérateur	Produit (5)*(6)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
0	477936	1	477936	354403	9	188016	665952	3,21088052	-6,79
1	366448	2	732896	282867	8	207501	940397	4,53411418	-5,47
2	421284	3	1263852	316391	7	261499	1525351	7,3544637	-2,65
3	377247	4	1508988	299965	6	183122	1692110	8,15849046	-1,84
4	321375	5	1606875	250980	5	279217	1886092	9,09377262	-0,91
5	386604	6	2319624	303133	4	222589	2542213	12,2572531	2,26
6	269496	7	1886472	200214	3	248235	2134707	10,2924672	0,29
7	355539	8	2844312	284783	2	273992	3118304	15,0348697	5,03
8	309018	9	2781162	203429	1	248269	3029431	14,6063695	4,61
9	286472	10	2864720	210345	0	341202	3205922	15,457319	5,46
Total	3571419		18286837	2706510		2453642	20740479	100	IM = 17,7

ENSEMBLE DEUX SEXES 1988

Age se terminant par	GROUPE D'AGES 10-99			GROUPE D'AGES 20-99			Population fictive (4)+(7) Tu	Distribution en % Tu/T	Ecart par rapport à 10% (Tu/T)-10
	Somme des effectifs (en milliers)	Coefficient pondérateur	Produit (2)*(3)	Somme des effectifs	Coefficient pondérateur	Produit (5)*(6)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
0	994145	1	994145	778496	9	346372	1340517	3,42497712	-6,58
1	688096	2	1376192	526134	8	396635	1772827	4,52951503	-5,47
2	813679	3	2441037	605595	7	497247	2938284	7,50721957	-2,49
3	711609	4	2846436	540081	6	331897	3178333	8,12053692	-1,88
4	600749	5	3003745	438645	5	562629	3566374	9,11196899	-0,89
5	780120	6	4680720	597256	4	406331	5087051	12,997249	3,00
6	359168	7	2514176	195752	3	463144	2977320	7,60695528	-2,39
7	698025	8	5584200	538901	2	476078	6060278	15,4838122	5,48
8	616760	9	5550840	403957	1	461070	6011910	15,3602335	5,36
9	548615	10	5486150	388980	0	720400	6206550	15,8575324	5,86
Total	6810966		34477641	5013797		4661803	39139444	100	IM = 19,7

B- INDICE DE MESURE DE LA REGULARITE DES REPARTITIONS PAR SEXE ET PAR AGE

c) Indice Combiné des Nations Unies

L'Indice Combiné des Nations Unies a une nature différente des deux indices calculés précédemment. Il se calcule à partir de répartitions par groupe d'âges, et non plus par année d'âge. Il mesure la régularité des répartitions par sexe et par âge.

On calcule pour chaque sexe les différents rapports des groupes d'âges **Ci** obtenus en divisant l'effectif d'un groupe d'âges **Ai** par la demie-somme des effectifs des deux groupes d'âges encadrant.

On calcule pour chaque sexe les écarts **Di** par rapport à 100 des différents rapports des groupes d'âges et l'on fait la moyenne des valeurs absolues de ces écarts : c'est l'indice du rapport des groupes d'âges.

On calcule les différences **Fi** entre les rapports de masculinité **Ei** des groupes d'âges successifs et l'on fait la moyenne des valeurs absolues de ces différences : c'est l'indice du rapport de masculinité.

Soient **Dm** la moyenne (pour le sexe masculin) des valeurs absolues des écarts **Di** (pour le sexe masculin), **Df** la moyenne (pour le sexe féminin) des valeurs absolues des écarts **Di** (pour le sexe féminin) et **F** la moyenne des valeurs absolues des différences **Fi**. L'Indice Combiné des Nations Unies est égal à :

$$\text{ICNU} = \text{Dm} + \text{Df} + 3\text{F}$$

CALCUL DE L'INDICE DES NATIONS UNIES POUR LA COTE D'IVOIRE EN 1988

Groupe d'âges	Population masculine.	Ratio d'âges	Ecart par rapport à 100%	Population féminine.	Ratio d'âges	Ecart par rapport à 100%	Rapport de masculinité.	Différences successives
	Ai	100Ci	Di	Ai	100Ci	Di	Ei	Fi
0--4	1075260			1046327			102,8	
5--9	877117	101,9	1,9	842412	102,1	2,1	104,1	1,4
10--14	630003	94,7	-5,3	587096	89,6	-10,4	107,3	3,2
15--19	487774	90,5	-9,5	536876	97,9	-2,1	90,9	-16,5
20--24	499644	103,9	3,9	521036	103,6	3,6	95,9	5,0
25--29	455010	103,4	3,4	451239	104,5	4,5	100,8	4,9
30--34	365078	98,7	-1,3	323567	95,0	-5,0	112,8	12,0
35--39	289644	100,8	0,8	246474	97,9	-2,1	117,5	4,7
40--44	207631	91,7	-8,3	185485	94,3	-5,7	111,9	-5,6
45--49	182267	102,8	2,8	158270	102,5	2,5	115,2	3,2
50--54	141965	96,9	-3,1	119356	96,4	-3,6	118,9	3,8
55--59	115200	102,8	2,8	93859	101,2	1,2	122,7	3,8
60--64	79104	93,9	-6,1	65005	94,7	-5,3	121,7	-1,0
65--69	58495	105,6	5,6	47174	102,8	2,8	124,0	2,3
70--74	28585	83,0	-17,0	25506	87,4	-12,6	112,1	-11,9
75--79	16217	91,4	-8,6	14854	87,5	-12,5	109,2	-2,9
80--84	8404			10577			79,5	-29,7
TOTAL	5517398		80,4	5275113		76		111,9
Moyenne			Dm = 5,36			Df = 5,07		F = 6,99
INDICE DES NATIONS UNIES =								31,4

CALCUL DE L'INDICE DES NATIONS UNIES POUR LA COTE D'IVOIRE EN 1998

Groupe d'âges	Population masculine.	Ratio d'âges	Ecart par rapport à 100%	Population féminine.	Ratio d'âges	Ecart par rapport à 100%	Rapport de masculinité.	Différences successives
	Ai	100Ci	Di	Ai	100Ci	Di	Ei	Fi
0--4	1197501			1157899			103,4	
5--9	1208232	107,1	7,1	1139275	106,3	6,3	106,1	2,6
10--14	977284	96,7	-3,3	919327	93,9	-6,1	106,3	0,3
15--19	845108	97,6	-2,4	877842	102,6	2,6	96,3	-10,0
20--24	773970	102,5	2,5	770772	101,5	1,5	100,4	4,1
25--29	646603	99,3	-0,7	628599	98,3	-1,7	102,9	2,4
30--34	532243	99,7	-0,3	518570	100,2	0,2	102,6	-0,2
35--39	422709	98,3	-1,7	405912	99,3	-0,7	104,1	1,5
40--44	335127	99,3	-0,7	302180	98,3	-1,7	110,9	6,8
45--49	254626	98,0	-2,0	213900	93,1	-6,9	119,0	8,1
50--54	189840	96,9	-3,1	173480	101,4	1,4	109,4	-9,6
55--59	143206	95,5	-4,5	125917	92,6	-7,4	113,7	4,3
60--64	116744	101,8	1,8	108461	106,5	6,5	107,6	-6,1
65--69	83963	98,6	-1,4	71027	93,9	-6,1	118,2	10,6
70--74	54818	97,4	-2,6	47510	98,9	-1,1	115,4	-2,8
75--79	30114	90,6	-9,4	25565	87,1	-12,9	117,8	2,4
80--84	14733			14998			98,2	-19,6
TOTAL	7826821		43,5	7501234		63,1		91,4
Moyenne			Dm = 2,90			Df = 4,21		F = 5,71
INDICE DES NATIONS UNIES =								24,2